

**RAPPORT ANNUEL 2011**  
**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU**  
**SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**



**eau**  
de La CREA



# Sommaire

<b>I. PRESENTATION GENERALE DES SERVICES AEP DE LA CREA</b>	<b>5</b>
<b>A - Les différents services de la CREA au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	<b>5</b>
<b>B - Les faits marquants de l'année 2011</b>	<b>7</b>
<b>C - Programme de travaux réalisés sur le territoire de la CREA en 2011</b>	<b>10</b>
<b>D - Indicateurs financiers de la CREA en 2011</b>	<b>14</b>
<b>E - Synthèse technique des services AEP de la CREA en 2011</b>	<b>16</b>
<b>II. LES SERVICES EXPLOITES EN REGIE</b>	<b>17</b>
<b>A - Le service exploité en Régie Directe de Rouen</b>	<b>17</b>
1 - Présentation du service	17
2 - Provenance de l'eau	19
3 - Indicateurs techniques	24
4 - Données clientèle - abonnés	29
5 - Qualité de l'eau	33
6 - Indicateurs de performance	34
7 - Facturation	34
<b>B - Le service exploité en Régie Directe d'Elbeuf</b>	<b>35</b>
1 - Présentation du service	35
2 - Provenance de l'eau	36
3 - Indicateurs techniques	38
4 - Données clientèle - abonnés	41
5 - Qualité de l'eau	41
6 - Indicateurs de performance	42
7 - Facturation	42
<b>C - Le service exploité en Régie Directe de Yainville</b>	<b>44</b>
1 - Présentation du service	44
2 - Provenance de l'eau	45
3 - Indicateurs techniques	46
4 - Données clientèle - abonnés	47
5 - Qualité de l'eau	48
6 - Indicateurs de performance	48
7 - Facturation	49
<b>D - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service de la commune d'Isneauville</b>	<b>50</b>
1 - Présentation du service	50
2 - Provenance de l'eau	50
3 - Indicateurs techniques	51
4 - Données clientèle - abonnés	53
5 - Qualité de l'eau	53
6 - Indicateurs de performance	54
7 - Indicateurs financiers	54
<b>E - Contrat pour l'exploitation par gérance du service d'eau potable des communes d'Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine et Yville-sur-Seine</b>	<b>56</b>
1 - Présentation du service	56
2 - Provenance de l'eau	56
3 - Indicateurs techniques	57
4 - Données clientèle - abonnés	59
5 - Qualité de l'eau	60
6 - Indicateurs de performance	60
7 - Indicateurs financiers	60

<b>III. LES SERVICES EXPLOITES PAR DELEGATION DE SERVICE PUBLIC</b>	<b>62</b>
<b>A - Les services délégués par contrat à la Lyonnaise des Eaux</b>	<b>62</b>
<b>1 - Présentation générale de la Lyonnaise des Eaux</b>	<b>62</b>
<b>2 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Bihorel, Bois-Guillaume, Canteleu, Maromme, Mont-Saint-Aignan et Notre-Dame-de-Bondeville</b>	<b>63</b>
2.1 - Présentation du service	63
2.2 - Provenance de l'eau	63
2.3 - Indicateurs techniques	65
2.4 - Données clientèle - abonnés	67
2.5 - Qualité de l'eau	68
2.6 - Indicateurs de performance	69
2.7 - Indicateurs financiers	69
<b>3 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Déville-lès-Rouen</b>	<b>72</b>
3.1 - Présentation du service	72
3.2 - Provenance de l'eau	72
3.3 - Indicateurs techniques	73
3.4 - Données clientèle - abonnés	75
3.5 - Qualité de l'eau	75
3.6 - Indicateurs de performance	76
3.7 - Indicateurs financiers	76
<b>4 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes d'Hautôt-sur-Seine, Sahurs, Saint-Pierre-de-Manneville et Val-de-la-Haye</b>	<b>78</b>
4.1 - Présentation du service	78
4.2 - Provenance de l'eau	78
4.3 - Indicateurs techniques	79
4.4 - Données clientèle - abonnés	81
4.5 - Qualité de l'eau	82
4.6 - Indicateurs de performance	82
4.7 - Indicateurs financiers	82
<b>5 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable du secteur de St Paër : communes d'Épinay-sur-Duclair, Sainte-Marguerite-sur-Duclair et Saint-Paër</b>	<b>84</b>
5.1 - Présentation du service	84
5.2 - Provenance de l'eau	84
5.3 - Indicateurs techniques	85
5.4 - Données clientèle - abonnés	87
5.5 - Qualité de l'eau	88
5.6 - Indicateurs de performance	88
5.7 - Indicateurs financiers	89
<b>6 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Jumièges et Le Mesnil-sous-Jumièges</b>	<b>91</b>
6.1 - Présentation du service	91
6.2 - Provenance de l'eau	91
6.3 - Indicateurs techniques	92
6.4 - Données clientèle - abonnés	94
6.5 - Qualité de l'eau	94
6.6 - Indicateurs de performance	95
6.7 - Indicateurs financiers	95
<b>7 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune du Trait</b>	<b>97</b>
7.1 - Présentation du service	97
7.2 - Provenance de l'eau	97
7.3 - Indicateurs techniques	98
7.4 - Données clientèle - abonnés	100
7.5 - Qualité de l'eau	100
7.6 - Indicateurs de performance	101
7.7 - Indicateurs financiers	101

<b>B - Les services délégués par contrat à Veolia Eau</b>	<b>104</b>
<b>1 - Présentation générale de Veolia Eau</b>	<b>104</b>
<b>2 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Oissel</b>	<b>105</b>
2.1 - Présentation du service	105
2.2 - Provenance de l'eau	105
2.3 - Indicateurs techniques	106
2.4 - Données clientèle - abonnés	108
2.5 - Qualité de l'eau	108
2.6 - Indicateurs de performance	109
2.7 - Indicateurs financiers	109
<b>3 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis</b>	<b>111</b>
3.1 - Présentation du service	111
3.2 - Provenance de l'eau	111
3.3 - Indicateurs techniques	112
3.4 - Données clientèle - abonnés	113
3.5 - Qualité de l'eau	114
3.6 - Indicateurs de performance	114
3.7 - Indicateurs financiers	115
<b>4 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes du secteur d'Houpeville, Le Houlme, Malaunay et du secteur d'Hérouville (le haut), Saint-Pierre-de-Varengueville (haut)</b>	<b>116</b>
<b>A - Secteur d'Houpeville, Le Houlme et Malaunay</b>	<b>116</b>
4.1 - Présentation du service	116
4.2 - Provenance de l'eau	116
4.3 - Indicateurs techniques	117
4.4 - Données clientèle - abonnés	119
4.5 - Qualité de l'eau	119
4.6 - Indicateurs de performance	120
4.7 - Indicateurs financiers	120
<b>B - Secteur d'Hérouville Haut et Saint Pierre de Varengueville Haut</b>	<b>121</b>
4.8 - Présentation du service	121
4.9 - Provenance de l'eau	121
4.10 - Indicateurs techniques	122
4.11 - Données clientèle - abonnés	124
4.12 - Qualité de l'eau	124
4.13 - Indicateurs de performance	125
<b>C - Indicateurs financiers</b>	<b>125</b>
<b>5 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable du secteur de Saint-Martin-de-Boscherville : communes d'Hérouville (le bas), Quevillon, Saint-Martin-de-Boscherville et Saint Pierre de Varengueville (extrémité sud)</b>	<b>128</b>
5.1 - Présentation du service	128
5.2 - Provenance de l'eau	128
5.3 - Indicateurs techniques	129
5.4 - Données clientèle - abonnés	131
5.5 - Qualité de l'eau	132
5.6 - Indicateurs de performance	132
5.7 - Indicateurs financiers	133
<b>6 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Duclair</b>	<b>135</b>
6.1 - Présentation du service	135
6.2 - Provenance de l'eau	135
6.3 - Indicateurs techniques	136
6.4 - Les données clientèle - abonnés	138
6.5 - Qualité de l'eau	138
6.6 - Indicateurs de performance	139
6.7 - Indicateurs financiers	139

<b>IV. ANNEXES</b>	<b>141</b>
<b>Annexe 1 : Carte des points de production d'eau et zones de desserte</b>	<b>143</b>
<b>Annexe 2 : Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Agence Régionale de Santé (ARS)</b>	<b>145</b>
<b>Services exploités en Régie Directe</b>	<b>146</b>
<b>Services exploités par la Lyonnaise des Eaux</b>	<b>174</b>
<b>Services exploités par Veolia eau</b>	<b>182</b>
<b>Annexe 3 : Régie directe de Rouen - Indice Linéaire de Réparation sur canalisation (ILR)</b>	<b>190</b>
<b>Annexe 4 : Régie directe de Rouen - Indice de Réparation sur branchement (IRb)</b>	<b>191</b>
<b>Annexe 5 : Répartition des abonnés et des volumes facturés aux abonnés domestiques et non domestiques en 2011</b>	<b>192</b>
<b>Annexe 6 : Délibération et Programme de travaux sur le territoire de la CREA en 2012</b>	<b>193</b>
<b>Annexe 7 : Glossaire</b>	<b>198</b>

# PARTIE I

## Présentation Générale des Services AEP de la CREA

### A - Les différents services de la CREA au 1<sup>er</sup> janvier 2011

Créée au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe – CREA – est née du regroupement de 4 communautés :

- **La Communauté d'Agglomération d'Elbeuf Boucles de Seine (CAEBS) constituée de 10 communes**
- **La Communauté d'Agglomération Rouennaise (CAR) constituée de 45 communes**
- **La Communauté de communes de Duclair constituée de 14 communes**
- **La Communauté de communes du Trait-Yainville constituée de 2 communes**

Ces quatre communautés d'origine sont constituées de 17 services AEP - Alimentation en Eau Potable -gérés selon les différents modes d'exploitation suivants :

- **1 service sur l'ex-territoire de la communauté d'agglomération d'Elbeuf Boucles de Seine**
  - 1 service (10 communes) exploité en régie directe
- **8 services sur l'ex-territoire de la communauté d'agglomération de Rouen exploités par la Régie de Rouen :**
  - 1 service (28 communes depuis 2010) exploité en régie directe
  - 1 service (commune d'Isneauville) exploité en régie avec prestation de service
  - 6 services (15 communes en 2011) exploités en délégation de service public
- **5 services sur l'ex-territoire de la communauté de commune de Seine-Austreberthe :**
  - 1 service (4 communes du syndicat de Bardouville) exploité en contrat de gérance
  - 4 services (11 communes) exploités en délégation de service public :
    - Délégation de service public pour le syndicat de Jumièges
    - Délégation de service public pour le syndicat de St Paër
    - Délégation de service public pour le syndicat de St Martin de Boscherville
    - Délégation de service public pour la commune de Duclair
- **2 services exploités sur l'ex-territoire de la communauté de commune du Trait-Yainville :**
  - 1 service (commune de Yainville) exploité en régie directe
  - 1 service (commune du Trait) exploité en délégation de service public

Certains de ces services ont été intégralement transférés à la CREA. C'est le cas pour les Syndicats dont toutes les communes d'origine sont membres de celle-ci. Les Syndicats dont seule une partie des communes a adhéré à la CREA ont été scindés.

En application de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, portant notamment sur l'organisation des Communautés d'Agglomération, les contrats de délégation conclus par toutes ces collectivités ont été transférés à la CREA, avec nécessité de les poursuivre jusqu'à leur terme.

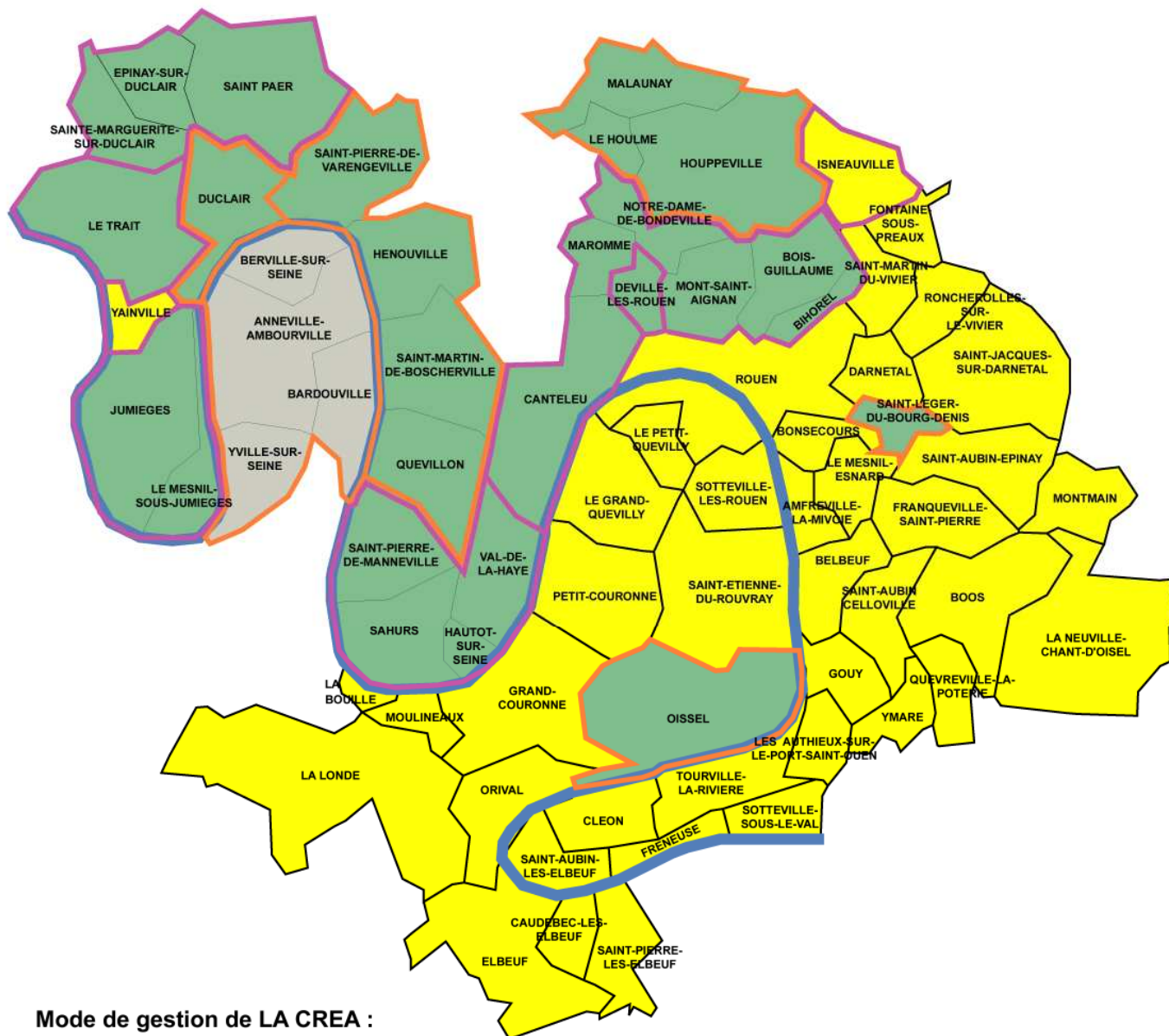
- **Les services gérés en Régie assurent l'alimentation de 68,2 % des abonnés de la CREA ou encore 73,1 % des volumes consommés autorisés.**

Les périmètres de ces différents services figurent sur la carte ci-après.

La carte des points de production et des zones de dessertes figure en annexe 1.

# Communauté de l'Agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe (LA CREA) Organisation des Services d'Eau Potable

-----  
Exploitants au 1er Janvier 2010



## Mode de gestion de LA CREA :

- REGIE
- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
- GERANCE

## Exploitants :

- LA CREA - Direction de l'Eau
- Lyonnaise des Eaux France
- Véolia Eau





## B - Les faits marquants de l'année 2011

### ➤ Décision d'extension de Régie sur les contrats arrivant à échéance au 31/12/2011

- Passation d'un marché de prestation de service : production – distribution et gestion clientèle (rédaction et attribution).

### ➤ Acquisition du site des ressources et usine de Maromme au 31/12/2011

- Travaux de refonte des usines de refoulement de Maromme.
- Renouvellement et déplacement des conduites de refoulement hors périmètre privé Lyonnaise des Eaux.

### ➤ Qualité d'eau : Dérogation en cours

- Dérogation CHLORTOLURON Rouen et Fontaine sous Préaux - sources de Fontaine.
  - Demande de dérogation le 05/09/2011 - Arrêté de dérogation 16/01/2012.
  - Programme associé à la demande et déclinaison 2011/2012 :
    - Suivi renforcé du paramètre pendant la période hivernale 2011/2012 (2 dépassements de la norme, mais inférieur au seuil de dérogation).
    - Diagnostic agricole en cours depuis avril 2012.
    - Objectif programme d'action automne 2012, et mise en application dès la période hivernale 2012/2013.
    - Réunions avec les différents intervenants (agriculteur et prescripteurs) : avril et mai 2012.
- Dérogation TRIAZINE Roncherolles sur le Vivier.
  - Arrêté de dérogation juin 2009 – ressource de Blainville Crevon (Syndicat de Préaux).
  - Etude interconnexion en 2011 et travaux de réalisation en juin et juillet 2012 entre le réseau de Saint Jacques sur Darnétal et Roncherolles sur le Vivier.
- Dérogation TRI et TETRACHLORETHYLENE Malaunay Le Houlme Houppeville.
  - Arrêté de dérogation février 2011 – ressource forage de Montville (SIAEPA de Montville).
  - Interconnexion : Ventelette (ressources Vallée du Cailly) / SIAEPA de Montville.
    - Marché sous maîtrise d'ouvrage SIAEPA de Montville.
    - Travaux programmés septembre 2012.
- Dérogation DERIVES ATHRAZINES Bardouville.
  - Arrêté de dérogation du 8 octobre 2009.
  - La majorité des terrains agricoles bénéficie actuellement de Mesures Agro-Environnementales pour une remise en herbe et la limitation des intrants.
  - Etude de l'interconnexion du secteur de Bardouville avec la ressource de Quevillon.
    - Sondages hydro-géotechniques préparatoires réalisés : août 2012.
    - Début des travaux programmé en 2013.

### ➤ Etudes DUP

- DUP Darnétal :
  - Le dossier est en phase de consultation auprès des services de l'état - enquête administrative.
  - Traçage dans le cadre du futur contournement EST de ROUEN positif sur le forage de Darnétal, impliquant la nomination d'un hydrogéologue agréé pour avis complémentaire.
- DUP Maromme :
  - L'étude environnementale est en cours.
  - Réalisation d'un piézomètre pour identifier des apports possibles de la nappe alluviale du Cailly sur les forages de Maromme.
- DUP Vallée du Cailly :
  - L'étude environnementale est en cours.
- DUP Val de la Haye :
  - Le dossier est en en phase de consultation auprès des services de l'état - enquête administrative.
  - Enquête publique en février/mars 2012.

- DUP Quevillon :
    - Dans le cadre de la demande d'augmentation du volume prélevé, réalisation d'un essai de pompage en novembre 2011.
    - Avis complémentaire de l'hydrogéologue en cours
  - **Etude BAC : Etudes de Bassin d'Alimentation des Captages**
  - BAC Fontaine sous Préaux
    - Phase 1 – traçages réalisés.
    - Rapport de phase 1 présenté en avril 2012.
    - Première réunion de présentation des enjeux en juin 2011 avec les agriculteurs et l'organisme de conseil CAP SEINE.
    - Lancement des consultations et notifications choix du bureau d'étude : phase 2 diagnostic agricole.
  - BAC Moulineaux et Les Varras
    - Phase 1 – traçages réalisés.
    - Rapport de phase 1 présenté en mars 2012.
    - Lancement des consultations et notifications choix du bureau d'étude : phase 2 diagnostic agricole.
  - BAC Les Ecameaux à Elbeuf et Le Nouveau Monde à Orival
    - En cours de phase d'étude.
  - **Etude Diagnostic et Schéma Directeur du réseau Eau potable de l'ex-syndicat de la Région de Bardouville : Rapport final présenté en janvier 2011.**
  - **Crise : casse Bonna dn 700 de Moulineaux en janvier 2011 couplé à un épisode turbide**
  - Le 31 décembre 2010, une fuite sur la conduite Bonna de dn 700 mm en provenance de l'usine de Moulineaux est détectée. Afin de prévenir tout risque d'éboulement sur la voie express SUD III, la conduite est mise à l'arrêt ainsi que l'usine de Moulineaux. L'alimentation en eau potable est reportée sur les autres unités de production (principalement : usines de la Chapelle et de la Jatte).
  - Le 3 janvier 2011, mobilisation des moyens pour engager la réparation.
  - Le 5 janvier la fuite est découverte au droit du raccordement entre 2 tuyaux (soudure déchirée).
  - Le 6 janvier – début d'un épisode pluvieux significatif avec une montée en turbidité de l'eau brute, le maximum enregistré de 241 nfu sur l'eau brute de la Jatte le 8 janvier. Cette épisode impactera la qualité de l'eau jusqu'au 14 janvier. En conséquence, les capacités de production en eau potable du pôle de Rouen sont fortement dégradées et touchent 2 unités principales : l'usine de la Jatte (-60%) et l'usine de Carville (-100%), auxquelles s'ajoute l'arrêt forcé de Moulineaux.
  - Le 7 janvier la conduite est entièrement dégagée. Le diagnostic est la réparation par cordon de soudure non pérenne, il est donc nécessaire de changer un tuyau complet.
  - Le 7 janvier réalimentation des communes de Moulineaux, Grand Couronne et Petit Couronne par l'usine de Moulineaux (nouvelle configuration) qui tourne alors à 12 % de sa capacité. L'alimentation est secourue par l'usine de la Chapelle et l'interconnexion avec les ressources de la vallée du Cailly. Jusqu'au 17 janvier, les consignes de pilotage usines sont revues quotidiennement, au plus fort de la crise, le 10 janvier, les unités de production en service ont tourné à 97% de leur capacité nominale.
  - Le 11 janvier, dépose tuyau et approvisionnement tuyau Bonna neuf.
  - Le 12 janvier pose et soudure du nouveau tuyau Bonna.
  - Le 13 janvier contrôle des soudures et rejointoiement mortier.
  - Le 14 janvier remise en service de la canalisation Bonna et de l'usine de Moulineaux. – Fin de crise.
- Cette crise a mis en évidence l'importance d'interconnecter l'ensemble des sites de production, et conforter la synergie entre les différentes équipes : BE travaux neufs, production et distribution.
- **Dans le programme de travaux, outre les actions de remplacement des canalisations, la sécurisation de la distribution a été renforcée :**
- Interconnexion :
  - Entre le réseau Bas Rouen et Bas Sotteville les Rouen – Eauplet CARSAT.
  - Raccordement du Hameau de Gauville (Saint Wandrille Rançon) initialement alimenté depuis le réseau de Saint Paër, au réseau du Trait.
  - Etude interconnexion entre St Jacques et Roncherolles – phase travaux en 2012.

- Renforcement de réseau :
  - Rues Germont et Lanauve à Rouen dans le cadre de la sécurisation du CHUR.
- Sectorisation :
  - Etude pour l'équipement sur le réseau (44 communes pôle Rouen) de 28 débitmètres de sectorisation pour le diagnostic permanent, auxquels s'ajoutent 29 comptages et sondes posées par les équipes de la régie – phase travaux 2012.

➤ **Dans le programme de travaux, usine et réservoir, on note les opérations majeures suivantes :**

- Sécurisation du périmètre de protection immédiat des forages du Catelier à Oissel et de Fontaine Guérard (Radepont Château) à Radepont.
- Sécurisation des sites de production et stockage du Plateau EST.
- Usine de Carville :
  - renouvellement des matériaux filtrants (sable et charbon actif).
- Usine de refoulement Moulineaux :
  - Réhabilitation complète des 4 pompes (moteurs et hydrauliques).
  - Réhabilitation refonte Haute Tension (transformateur et cellules).
  - Renouvellement des armoires de commande puissance (y compris variateur de fréquences).
- Station de St Jacques sur Darnétal :
  - Renouvellement pompe de forage SH pompe n°2.
- Usine de la Chapelle :
  - Refonte complète de la télécommunication Ethernet.
  - Variateur de fréquence forage n°1.
  - Réhabilitation pompe de forage n°1 (hydraulique).
- Usine de la Jatte :
  - Renouvellement cellule de protection Haute Tension.
- Usine des Longues Raies :
  - Renouvellement surpresseur d'air.
  - Renouvellement démarreur électronique pompes de refoulement 1 et 2.

## C - Programme de travaux réalisés sur le territoire de la CREA en 2011

S'agissant des engagements financiers en terme d'investissement, certains travaux peuvent avoir été achevés en 2012

Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée (en m)	Nbre brts renouvelés	Plomb dont brts	Description	Montant Total Travaux
45 communes - secteur centre		Renouvellement de branchement plomb			1182	Renouveler les branchements plomb (sous traitance, en régie directe et contrat exploitation)	2 612 065 €
45 communes - secteur centre		Renouvellement des compteurs				Renouveler les compteurs anciens et équiper de radio relève	800 000 €
Bihorel	Branly (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	80	0	0	Renouveler la canalisation	19 888 €
Bois-Guillaume	Chinon (impasse)	Renouvellement de canalisation (4)	64	0	0	Renouveler la canalisation en coordination avec l'enfouissement des réseaux	17 618 €
Bois-Guillaume	Eglise (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	275	0	0	Renouveler la canalisation	39 635 €
Bois-Guillaume	Forêt Verte (chemin)	Renouvellement de canalisation (4)	230	0	0	Renouveler la canalisation	46 430 €
Bonsecours	Numa Servin (rue) (alimentation haut Val d'Eauplet)	Sécurisation distribution (6)	260	1	0	Maintien du branchement de la rue M. Frère par fourreautage depuis la rue du Casino, dans le cadre de l'abandon du réservoir situé dans la côte des poids lourds (inaccessible et conduite acier) et par la création d'une interconnexion entre Rouen et Bonsecours service bas - Phase 3 (travaux supplémentaires)	4 329 €
Bonsecours	RD6015	Renouvellement de canalisation (4)	700	2	0	Renouveler et renforcer la canalisation située entre l'interconnexion de Rouen (pont d'Eauplet) et l'ancienne station d'eau potable	175 000 €
Bonsecours	Réservoir (côte des poids lourds)	Désaffectation d'ouvrage(#)				Abandonner et supprimer le réservoir	17 629 €
Bonsecours	Réservoir (côte des poids lourds)	Désaffectation d'ouvrage(#)				Diagnostic amiante et plomb avant démolition	450 €
Canteleu	Allende (rue du Président)	Déplacement de canalisation (4)	85	1	0	Déplacer le réseau dans le cadre de la création de la ligne TEOR - Station JAURES - DN250	55 837 €
Canteleu	Allende (rue du Président)	Déplacement de canalisation (4)	90	0	0	Déplacer le réseau dans le cadre de la création de la ligne TEOR - Station JAURES - DN125	-
Canteleu	Lamartine (rue)	Déplacement de canalisation (4)	15	0	0	Déplacer le réseau dans le cadre de la création de la ligne TEOR - Station PROVENCE - DN150	23 151 €
Canteleu	Lamartine (rue)	Déplacement de canalisation (4)	15	0	0	Déplacer le réseau dans le cadre de la création de la ligne TEOR - Station PROVENCE - DN100	-
Canteleu	Lilas (allée)	Renouvellement de canalisation (4)	50	8	0	Renouveler la canalisation et les branchements de l'impasse	25 290 €
Canteleu	Pasteur (rue)	Déplacement de canalisation (4)	96	0	0	Déplacer le réseau dans le cadre de la création de la ligne TEOR - Station TOUYE - DN60	19 483 €
Canteleu	Senard (rue)	Déplacement de canalisation (4)	75	2	0	Déplacer le réseau dans le cadre de la création de la ligne TEOR - Station PRAT - DN150	51 489 €
Canteleu	Senard (rue)	Déplacement de canalisation (4)	46	1	0	Déplacer le réseau dans le cadre de la création de la ligne TEOR - Station PRAT - DN63	-
Canteleu	Versaille (avenue)	Déplacement de canalisation (4)	54	0	0	Déplacer le réseau dans le cadre de la création de la ligne TEOR - Station GASCOGNE - 3 x D150	28 563 €
CREA - secteur centre	Régie - Rouen	Contrôle & régulation distribution (6)				Equiper le réseau de 28 débitmètres de sectorisation pour le diagnostic permanent (+ 29 comptages et sondes posées par les équipes de la régie)	128 082 €
Darnétal	Avalasse (rue de l')	Défense incendie (10)	90	2	2	Renouveler et renforcer le réseau pour la défense contre l'incendie	36 757 €
Darnétal	Darnétal (Forage)	Etude de BAC et DUP (3)				Avis de l'hydrogéologue agréé dans le cadre de l'instruction de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique.	2 150 €
Déville-lès-Rouen	Barbet (impasse)	Renouvellement de canalisation (4)	360	3	0	Renouvellement de la canalisation et des branchements	97 503 €
Déville-lès-Rouen	Broucq (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	240	10	10	Renouvellement de la canalisation et des branchements	90 065 €
Duclair	Président Coty (Av. du)	Sécurisation distribution (6)	179		5	Mise en conformité des branchements d'eau potable	3 756 €
Fontaine le Bourg	Haut-Cailly (Forages)	Etude de BAC et DUP (3)				Essais de pompage et réalisation des analyses de qualité d'eau d'eau sur les forages de réserves dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour l'augmentation du volume autorisé.	13 200 €
Fontaine ss Préaux	Créons (sente des)	Renouvellement de canalisation (4)	160	1	0	Renouveler la canalisation en PVC collé découverte et rendue fragile par des ravinements d'orages	37 910 €
Fontaine ss Préaux	Fontaine sous Préaux (Station)	Vigipirate et OIV (1)				Sécuriser l'aqueduc et les captages de Fontaine Sous Préaux par la condamnation d'ouvertures et renforcement des protections d'accès	5 863 €
Fontaine ss Préaux	Fontaine sous Préaux (Station)	Etude de BAC et DUP (3)				Etude de BAC - phase 3 : diagnostics agricoles	45 124 €
Franqueville St Pierre	Onze Novembre 1918 (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	190	10	0	Renouveler la canalisation et les branchements en coordination avec les travaux de voirie	34 064 €
Franqueville St Pierre	Centre stockage exploitation	Espace extérieur (#)	0	0	0	Aménager un centre de stockage de matériaux pour les équipes d'exploitation des Plateaux Est.	15 858 €
Franqueville St Pierre	De Gaulle (rue)	Rationalisation du réseau (4)		20	2	Rationaliser le réseau en le restructurant et en supprimant 300 mètres de canalisation	32 212 €
Franqueville St Pierre	Lyautey (imp. du Maréchal)	Renouvellement de canalisation (4)	100	9	0	Renouveler la canalisation et les branchements en coordination avec les travaux de voirie	27 781 €
Franqueville St Pierre	Vaubegues (Réservoir des)	Sécurisation distribution (6)				Construire un réservoir de 3 300 m <sup>3</sup> complémentaire pour le Plateau EST - Engagement d'une partie des sommes sur l'exercice 2011 - travaux 2011-2013	1 451 049 €

Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée (en ml)	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
Gouy	Incarville (hameau d')	Renouvellement de canalisation (4)	1080	7	0	Renouveler la canalisation et les branchements	107 579 €
Gouy	Réservoir de Gouy Vanne de régulation	Contrôle & régulation distribution (6)	1,3			Réaliser un by-pass avec une vanne de régulation afin de permettre les interventions sur le réservoir (travaux d'étanchéité)	9 070 €
Grand Couronne	Presbytère (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	40	0	0	Renouveler la canalisation et les branchements	17 222 €
Grand Couronne	Stade	Renouvellement de canalisation (4)	230	0	0	Renouveler la canalisation en acier montrant de nombreuses fuites	109 329 €
Grand Quevilly	Carnot (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	55	5	0	Renouveler la canalisation avant le réaménagement de la rue	20 983 €
Grand Quevilly	Espérance (impasse de l')	Déplacement de canalisation (4)	183	27	0	Déplacer et renouveler la canalisation située en domaine privé dans l'impasse de l'Espérance	112 216 €
Grand Quevilly	RD3	Renouvellement de canalisation (4)	6	0	0	Réparer en urgence, un raccordement sur la conduite Ø 700mm de type béton armé à âme tôle du refoulement de Moulineaux	51 502 €
Houpeville	Audines (rue des)	Renouvellement de canalisation (4)	635	10	0	Renouveler la canalisation et les branchements	121 197 €
Isneauville	Pépinières (rue des) - ZAC Ronce	Rationalisation du réseau (4)		0	0	Reporter les branchements et l'antenne Ø 50mm. et l'impasse des Pépinières sur le nouveau réseau de la ZAC de la Ronce.	2 340 €
La Neuville Chant d'Oisel	Eglise & Neuves (rues)	Rationalisation du réseau (4)	0	12	0	Rationaliser le réseau par la suppression de 275m. et réaliser un tubage de 40m. en Ø 40mm	30 296 €
Le Mesnil Esnard	Gambetta (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	35	7	7	Renouveler la canalisation et les branchements	20 500 €
Le Trait	Plage (rue de la)	Renouvellement de canalisation (4)	211	6	NR	Renouveler la canalisation Ø 100mm et les branchements	NR
Le Trait	Bucaille (hameau)	Sécurisation distribution (6)	70			Maillage du réseau du Hameau de la Bucaille - Ø 100mm	30 000 €
Maromme	Lesueur (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	186	3	3	Renouveler la canalisation et les branchements	25 260 €
Maromme	Maromme (station)	Etude de BAC et DUP (3)				Etude dans le cadre du dossier "loi sur l'eau" dans le cadre de la procédure de protection des captages (DUP et BAC) consistant au suivi piézo, essai de pompage et diagraphie du forage.	14 875 €
Maromme	Maromme (station)	Etude de BAC et DUP (3)				Levage des pompes pour réaliser la diagraphie et l'inspection TV	2 898 €
Maromme	Maromme (station)	Etude de BAC et DUP (3)				Réaliser un piézomètre dans la nappe du Cailly	5 441 €
Maromme	Maromme usine	Station de production (2)				Déplacer les pompes basse pression et les canalisations de refoulement (désaffectation du bâtiment) dans le cadre du rachat des installations Lyonnaise des Eaux - Travaux réalisés par Eaux de Normandie sous notre supervision.	-
Maromme	Maromme usine	Acquisition de terrain (#)				Acquisition des terrains de la station de production d'eau potable de Maromme.	1 800 000 €
Mont-Saint-Aignan	Titelouze (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	78	2	2	Renouveler la canalisation et les branchements	18 138 €
Moulineaux	Moulineaux (Station)	Etude de BAC et DUP (3)				Traçages complémentaires de la ressource dans le cadre de l'étude de bassin d'alimentation de captage (avenant)	37 700 €
Oissel	Le Catelier (Forage)	Protections réglementaires (1)				Abattage d'arbres avant pose de clôture pour la sécurisation du périmètre de protection du forage du Catelier.	1 040 €
Oissel	Rouen (petite rue de)	Sécurisation distribution (6)	80	0	0	Mailler et renouveler la conduite avant les travaux de voirie et suite à la construction de logements collectifs	49 000 €
Petit Couronne	Jean Jaurès (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	150	15	0	Renouveler la conduite en coordination avec les travaux de voirie.	112 106 €
Petit-Quevilly	Ampère (rue)	Défense incendie (10)	130	6	0	Renforcer le réseau afin d'assurer la défense contre l'incendie du pôle TIC Tallandier (dans le cadre des travaux du pôle TIC)	177 801 €
Petit-Quevilly	Caserne Tallandier	Extension du réseau (7)		2	0	Créer l'antenne permettant d'alimenter les deux branchements de la Caserne Tallandier	12 690 €
Petit-Quevilly	Divers sites	Sécurisation de la production (2)	0	0	0	Créer 5 accès (trou d'homme) pour permettre les visites de contrôle et raccordement du Petit Quevilly sur la conduite de refoulement de la station de Moulineaux (suite incident rupture du refoulement en 2010 et optimisation des coûts de pompage) - travaux terminés en 2012	130 000 €
Petit-Quevilly	République (rue)	Renforcement du réseau (8)	240	20	8	Renforcer la canalisation en lien avec l'augmentation de l'habitat dans la rue (+150 log.) et la création du pôle TIC	
Petit-Quevilly	Semard (impasses de la rue)	Renouvellement de canalisation (4)	436	34	10	Renouveler les canalisations des impasses privées dans la poursuite du renouvellement de la rue	86 483 €
Petit-Quevilly	Semard (rue)	Défense incendie (10)	480	70	15	Renforcer le réseau pour la défense contre l'incendie et rationaliser le réseau avant les travaux de voirie	192 470 €
Pont Saint Pierre SIAEP 276	Grange aux Loups	Rationalisation du réseau (4)	0	0	0	Mise en place d'un compteur général sur une longue antenne sous gestion du SIAEP 276 - rationaliser le réseau.	6 677 €
Radepont	Douville Radepont	Sécurisation de la production (2)	0	0	0	Sécuriser les refoulements de la vallée de l'Andelle en maillant les deux conduites (maillage Ø 300mm).	39 724 €
Radepont	Radepont (Forage)	Protections réglementaires (1)				Borner le périmètre de protection immédiat du forage avant achat.	762 €
Roncherolles	D91 (via Queveville le Milon)	Sécurisation de la production (2)	0	0	0	Réaliser une interconnexion de secours du réseau de Roncherolles à partir du réseau de St Jacques sur Damétal - travaux terminés en 2012	310 000 €
Roncherolles	Murets (rue des)	Renouvellement d'équipement (4)		0	0	Installer une ventouse automatique avec méplat en Ø 40mm sur une conduite fonte Ø 150mm pour résoudre les problèmes d'arrivée d'air soulevés par un abonné.	3 853 €

Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée (en ml)	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
Rouen	Amiens (rue d')	Renouvellement de canalisation (4)	83	6	6	Renouveler la canalisation en acier et les branchements en plomb en coordination avec les aménagements de la Voirie entre Rue de la république et place du lieutenant Aubert. Amiens F250 L 80ml Boucheries F200 L 50ml Aubert F100 L 25ml	49 084 €
Rouen	Anglais (rue aux)	Déplacement de canalisation (4)	125	0	0	Renouveler la canalisation en fonte ductile avant de très importants travaux de voirie entre la rue Sablée et le boulevard de l'Europe	33 145 €
Rouen	Armand Carrel (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	200	7	7	Renouveler la canalisation et les branchements en coordination avec les aménagements de la Voirie carrefour avec la rue Eau de Robec	65 141 €
Rouen	Clos des Marqueurs (impasse)	Renouvellement de canalisation (4)	75	6	4	Renouveler la conduite et les branchements	19 876 €
Rouen	Constantine	Renouvellement de canalisation (4)	270	10	4	Renouveler la conduite et les branchements en plomb entre le Mont Riboudet et Mogador	98 820 €
Rouen	Germont et Lamauve (rues)	Sécurisation distribution (6)	189	10	3	Renforcement du réseau dans le cadre de la sécurisation du CHU	77 841 €
Rouen	Germont et Lamauve (rues)	Renouvellement de canalisation (4)	66	6	2	Renouveler les branchements incendie de l'Hôpital et chaufferie dans le cadre de l'amélioration de la sécurisation du CHU	12 384 €
Rouen	Gustave Flaubert (avenue)	Renouvellement de canalisation (4)	520	42	22	Renouveler la canalisation en acier et les branchements vétustes entre la rue Buffon et le Bld des Belges	274 675 €
Rouen	Gustave Flaubert (avenue)	Renouvellement de canalisation (4)	240	22	12	Renouveler la canalisation en acier et les branchements vétustes entre la rue Buffon et le Bld des Belges	84 000 €
Rouen	Léonard Bordes (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	256	27	27	Renouveler la canalisation et les branchements en plomb en coordination avec les travaux de voirie	74 294 €
Rouen	Manchon Frères (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	230	14	8	Renouveler la conduite et les branchements	89 800 €
Rouen	Mogador	Renouvellement de canalisation (4)	170	9	7	Renouveler la conduite et les branchements en plomb entre le Mont Riboudet et la rue de Tunis	58 979 €
Rouen	Ours (rue aux)	Renouvellement de canalisation (4)	198	21	21	Renouveler la canalisation en acier et les branchements vétustes entre les rues Jeanne d'Arc et de La Champmeslé	135 511 €
Rouen	Moulinet (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	100	10	5	Renouveler la conduite et les branchements	53 250 €
Rouen	Saint Hilaire (Réservoir)	Gros entretien d'ouvrages GC (4)				Diagnostic Amiante sur le revêtement carbolac et les canalisations dans le cadre de la Réhabilitation de l'intérieur des réservoirs 2 x 1500 m3	267 €
Rouen	Sainte Marie (Réservoir)	Gros entretien d'ouvrages GC (4)				Réhabiliter l'étanchéité interne du réservoir - poursuite des travaux 2005 - travaux mis en attente pour réaliser des investigations préliminaires sur les fondations - réalisation étanchéité 2012	119 175 €
Rouen	Sainte Marie (Réservoir)	Gros entretien d'ouvrages GC (4)				Diagnostic détaillé du génie civil de la cuve Est	3 300 €
Rouen	Sainte Marie (Réservoir)	Gros entretien d'ouvrages GC (4)				Réhabilitation Cuve Est du Réservoir Ste Marie - CSPS	1 620 €
Rouen	Sainte Marie (Réservoir)	Gros entretien d'ouvrages GC (4)				Test de cohésion superficielle du support - Cuve Est	1 427 €
Rouen	Sainte Marie (Réservoir)	Gros entretien d'ouvrages GC (4)				Recherche de vide sous radier par radar géophysique - Cuve Est	3 950 €
Rouen (Secteur de)		Branchements plomb seul (9)				Renouveler les branchements en plomb	1 612 065 €
Saint Aubin Celloville	Mairie (rue de la)	Rationalisation du réseau (4)		35	3	Supprimer 650 mètres de conduite Ø 80mm en doublon et renouveler 35 branchements	57 479 €
Saint Aubin Epinay	Longues Raies	Gros entretien d'ouvrages GC (4)				Déconstruction de la couverture des bassins	6 900 €
Saint Jacques sur Darnétal	Nouveau Monde (rue du)	Renforcement du réseau (8)	75	3	0	Interconnecter la canalisation Ø 125mm. et le PVC Ø 110mm. suite aux travaux du lotissement rue du Nouveau Monde	26 592 €
Saint Léger du Bourg Denis	Le Vieux Château (Forage)	Protections réglementaires (1)				Abattage d'arbres avant pose de clôture pour la sécurisation du périmètre de protection du forage du Vieux Château.	3 655 €
Sotteville lès Rouen	Béranger (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	170	27	10	Renouveler la canalisation	93 949 €
Sotteville lès Rouen	Chenier (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	110	14	2	Renouveler la canalisation en coordination avec les travaux de voirie.	44 871 €
Sotteville lès Rouen	Corneille (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	400	33	12	Renouveler la canalisation	161 022 €
Sotteville lès Rouen	Defosse (passage)	Renouvellement de canalisation (4)	50	14	0	Renouveler le réseau suite aux nombreuses fuites	40 005 €
Sotteville lès Rouen	Eluard (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	80	0	0	Renouveler la conduite et les branchements	24 148 €
Sotteville lès Rouen	Hugo	Rationalisation du réseau (4)		10	0	Supprimer 220 m. de canalisation afin de rationaliser le réseau avant les travaux de voirie	33 022 €
Sotteville lès Rouen	Quatorze Juillet (avenue du)	Renouvellement de canalisation (4)	130	4	1	Renouveler la conduite pour terminer le renforcement de l'armature Ø 200mm vers St Etienne	48 304 €
Sotteville lès Rouen	Quatre Mares (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	110	14	5	Renouveler la canalisation	54 032 €
Sotteville lès Rouen	St Yon (rue)	Rationalisation du réseau (4)		20	0	Supprimer 400 m. de canalisation afin de rationaliser le réseau avant les travaux de voirie	87 786 €

Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée (en ml)	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
Saint Etienne du Rouvray	Chapelle (Station de production)	Renouvellement d'équipement (4)				Remplacer et moderniser les équipements de sectionnement et de transformation de l'alimentation électrique haute tension des stations de La Chapelle, Léon Salva et Radepont Le Château - travaux réalisés 2011-2012	233 349 €
Saint Etienne du Rouvray	France (rue A)	Renforcement du réseau (8)		3	0	Réaliser un maillage de réseaux pour renforcer sa capacité en cas d'arrosage du Parc Barbusse	51 910 €
Saint Etienne du Rouvray	Guynemer (rue)	Rationalisation du réseau (4)	110	12	3	Rationaliser le réseau en supprimant 120 m. et renouveler 110 m. de canalisation suite aux fuites	85 468 €
Saint Etienne du Rouvray	Vaillant (rue E)	Renforcement du réseau (8)		1	0	Renouvellement d'un branchement (comptabilisé financièrement avec la rue A. France)	-
Saint Paër	Hameau de Gauville	Sécurisation distribution (6)	470			Raccordement du Hameau de Gauville (Saint Wandrille Rançon) initialement alimenté depuis le réseau de Saint Paër, au réseau du Trait.	91 431 €
Val de la Haye	Messe (rue)	Rationalisation du réseau (4)		0	0	Rationaliser le réseau en supprimant 317 m. de conduite	2 143 €
Yainville	Arsonval (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	209	14	NR	Renouveler la canalisation dn 80mm - 209 ml	111 000 €
Yainville	Ampère (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	209			Renouveler la canalisation dn 100mm - 209 ml	

## D - Indicateurs financiers de la CREA en 2011

Les factures type 120m<sup>3</sup> sont présentées dans la note liminaire.

### 1 - Structure budgétaire

Le budget de l'Eau regroupe les deux types de fonctions de la Régie Autonome de l'Eau de la CREA :

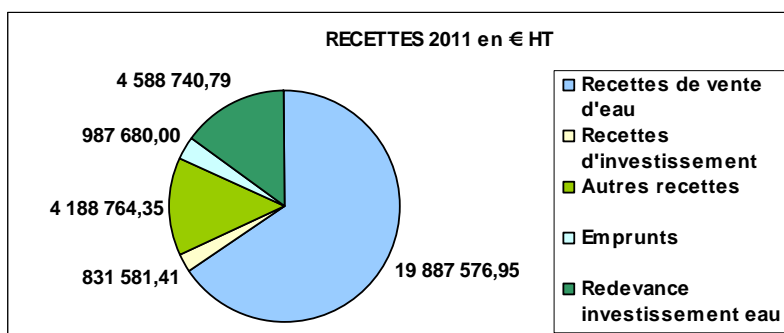
- La fonction d'exploitant dans laquelle on trouve ce qui concerne la production et la distribution de l'eau, la facturation et la gestion clientèle, l'entretien courant des ouvrages et équipements (les charges et les recettes s'y rapportant figurent dans la section de fonctionnement du budget) et enfin le renouvellement des équipements électromécaniques, des compteurs et des branchements à l'instar des délégataires de services d'eau (les charges correspondantes sont portées en section d'investissement) ;
- La fonction de maître d'ouvrage, dont l'objet essentiel est le maintien et le développement du patrimoine de l'ensemble des services, qu'ils soient exploités en régie directe ou contrôlée ou en délégation de service public (exception faite de la part concédée pour le service « Maromme »).

Les graphiques ci-après distinguent, par grandes masses, les dépenses et les recettes de l'exercice 2011 et leur répartition par fonction. Les redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (préservation de la ressource et pollution) et qui lui sont reversées, ont été extraites des comptes tant en recettes qu'en dépenses.

### 2 - Recettes et charges du service

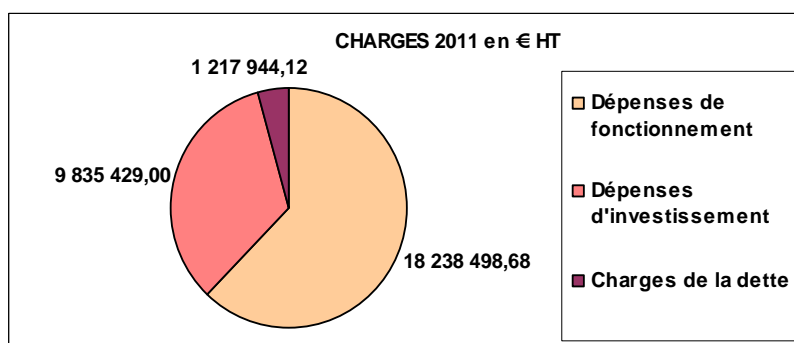
#### Recettes

Recettes (Montant en € HT) Eau de la CREA	2011
Recettes de vente d'eau	19 887 576,95 €
Recettes d'investissement	831 581,41 €
Autres recettes	4 188 764,35 €
Emprunts	987 680,00 €
Redevance investissement eau	4 588 740,79 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 484 343,50 €</b>



#### Charges

Charges (Montant en € HT) Eau de la CREA	2011
Dépenses de fonctionnement	18 238 498,68 €
Dépenses d'investissement	9 835 429,00 €
Charges de la dette	1 217 944,12 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 291 871,80 €</b>





## 4 - Autres indicateurs financiers

### • Montant des abandons de créances :

La CREA a signé une convention avec le Conseil Général de Seine-Maritime pour la gestion du Fonds de Solidarité Logement. Dans ce cadre, les montants versés pour 2011 s'élèvent à 90 000 €. Ce fonds est directement géré par le Conseil Général.

- **Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (Indicateur P109.0) : 0,0049 €/m<sup>3</sup>**

### • Dettes de la collectivité :

- **Durée d'extinction de la dette (P 153.2) : 1,95 années**
- **En cours de la dette au 31/12/2011 : 21 145 910,58 €**
- **Montant de l'annuité :**
  - Capital : 1 069 787,96 €
  - Intérêts : 148 156,16 €

### • Montant des amortissements 2011 : 4 085 491,00 € HT

### • Montant global de subventions perçu : 591 323,45 € HT

- Agence de l'Eau Seine Normandie : 516 506,00 € HT
- Conseil Général de Seine-Maritime : 74 817,45 € HT

## E - Synthèse technique des services AEP de la CREA en 2011

Ci-dessous les chiffres clés de l'eau de la CREA.

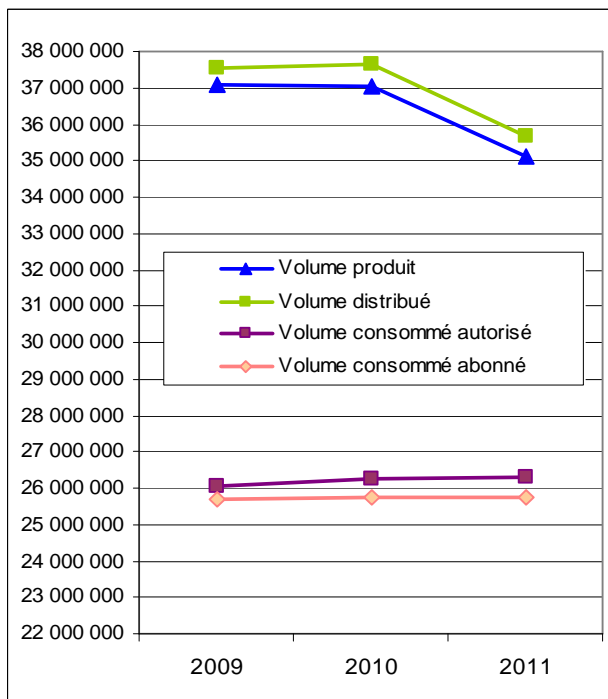
### Qualité de l'eau :

**Taux de conformité bactériologique : 100 %**

**(1 198 prélèvements et aucune non-conformité)**

**Taux de conformité physicochimique : 99,6 %**  
(contre-analyses)

**(1 316 prélèvements et 5 non-conformités, levées suite aux**



**Capacité de production : 235 620 m³/jour**

**Volumes produits en 2011 :**

**35 107 074 m³, soit 96 184 m³/jour**

**Volumes distribués :**

**35 660 986 m³/an**

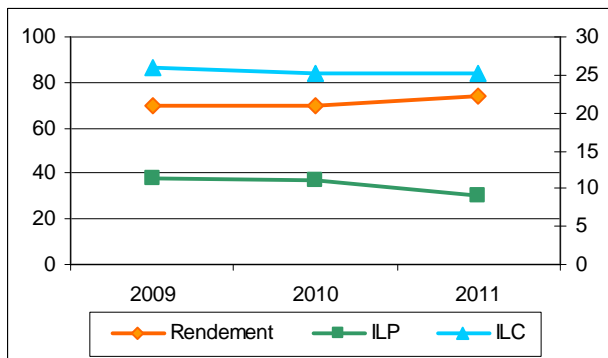
**Volumes consommés autorisés :**

**26 287 103 m³/an, soit 72 019 m³/jour**

**Volumes consommés abonnés :**

**25 728 969 m³/an, soit 70 490 m³/jour**

**Volumes facturés abonnés : 24 908 811 m³**



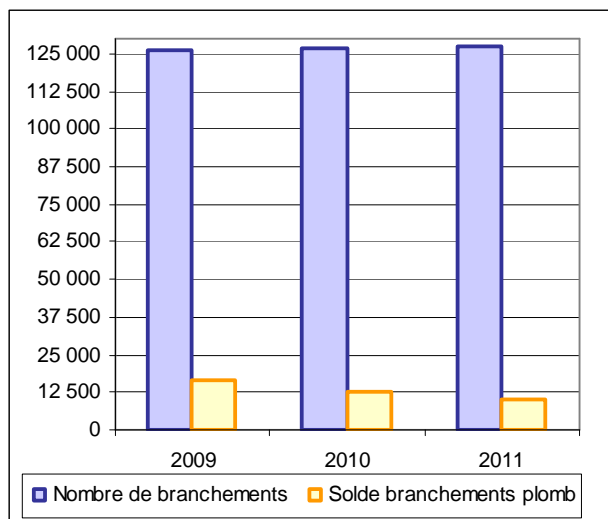
**Linéaire réseau (hors branchement) : 2 859,4 km**

**Nombre d'abonnés : 182 412**

**Rendement : 74,20 %**

**ILP : 9,4 m³/km/jour**

**ILC : 25,8 m³/km/jour**



**Nombre de compteurs : 195 460**

**dont 13 948 renouvelés en 2011**

**soit un taux de renouvellement de 7,1%**

**Nombre de branchements : 127 200**

**dont 10 094 en plomb soit 7,94%**

# PARTIE II

## Les services exploités en Régie

### A - Le service exploité en Régie Directe de Rouen

#### 1 - Présentation du service

##### 1.1 - Présentation

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la régie directe de Rouen regroupe les services de production, distribution et gestion clientèle des 29 communes suivantes :

- Amfreville la Mivoie
- Belbeuf
- Bonsecours
- Boos
- Darnétal
- Fontaine sous Préaux
- Franqueville St Pierre
- Gouy
- Grand Couronne
- Grand-Quevilly
- La Bouille
- La Neuville Chant d'Oisel
- Le Mesnil Esnard
- Les Authieux sur le Port St Ouen
- Montmain
- Moulineaux
- Petit Couronne
- Petit Quevilly
- Quèvreville la Poterie
- Roncherolles sur le Vivier
- Rouen
- Sotteville lès Rouen
- St Aubin Celloville
- St Aubin Epinay
- St Etienne du Rouvray
- St Jacques sur Darnétal
- St Martin du Vivier
- Ymare
- Yainville (partie clientèle)

**Ce service distribue environ 62,4% des volumes consommés de la CREA, il alimente 288 092 habitants** (selon recensement INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2009 publié au 1<sup>er</sup> janvier 2012) soit 56.1% des abonnés.

Afin de tenir compte de l'évolution du service au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (reprise en régie de 23 communes), les données 2009 ont été consolidées pour permettre une lecture à périmètre constant.

## 1.2 - Organisation de la Régie Directe de Rouen

La Direction de l'Eau de Rouen est composée de 172 agents, répartis dans les services suivants :

La direction adjointe chargée de l'Exploitation et du Contrôle technique des prestataires est composée de 91 personnes avec à sa tête un ingénieur.

La direction est composée :

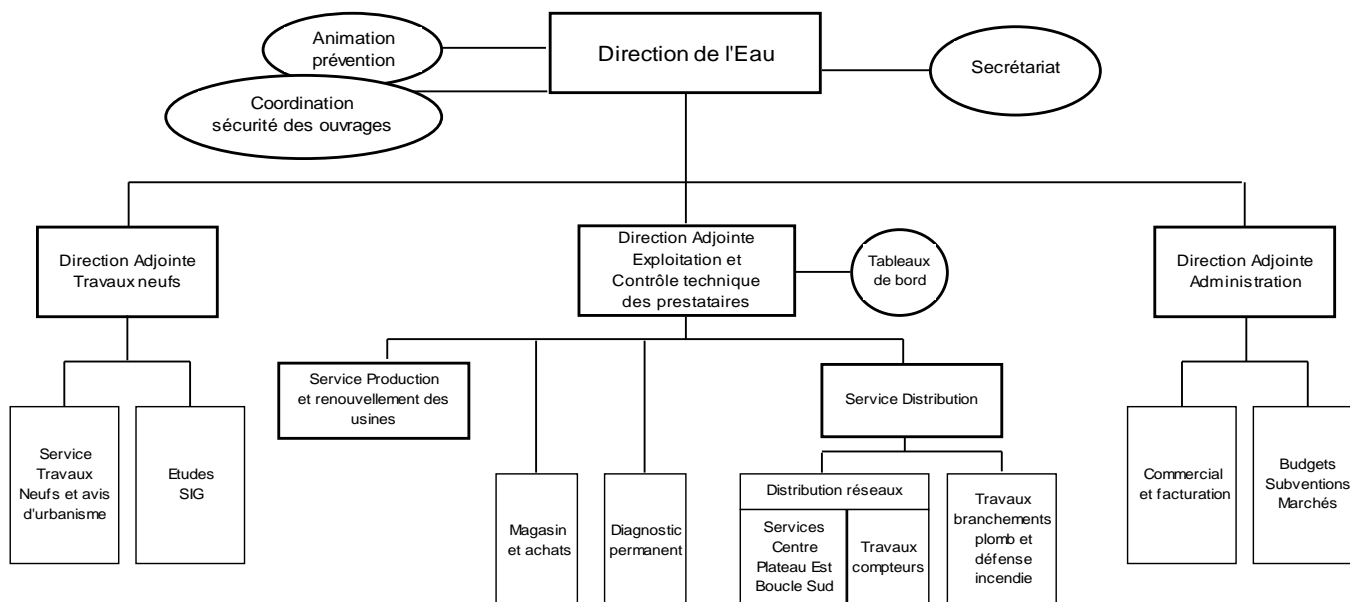
- d'un service production qui assure le captage, le traitement de potabilisation de l'eau et son acheminement jusqu'aux réservoirs de stockage, les qualifications professionnelles relèvent de l'électrotechnique, de la mécanique et des métiers du bâtiment.
- d'un service distribution qui assure la desserte des clients. Les agents qui œuvrent pour assurer ces tâches sont principalement des agents techniques dont la plupart possèdent une qualification dans le domaine de la plomberie ou du terrassement.
- d'un technicien de réseau chargé du suivi des hydrants et des renouvellements de branchements en plomb.
- du magasin en charge de la gestion et des achats de pièces.

La direction adjointe chargée des Travaux Neufs est composée de 21 personnes avec à sa tête un ingénieur. La direction est composée d'un service Etudes dirigé par un ingénieur qui gère l'ensemble des documents graphiques et réalise la mise au point des projets pour le Pôle de l'Eau.

La direction adjointe chargée de l'Administration est composée d'un service administration et d'un service commercial dirigés par un Attaché Principal. L'effectif global de ces services est de 56 personnes. Elle assure notamment la gestion commerciale des abonnés depuis l'abonnement au service jusqu'à la facturation, le recouvrement des factures étant à la charge du comptable public.

En outre, un ingénieur en charge de la sécurité est missionné pour animer et assurer la politique de prévention des risques en relation avec le directeur.

### ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DE L'EAU DE LA REGIE DIRECTE DE ROUEN



## **ACCUEIL DU PUBLIC**

- Pour toute question relative à leur facture (consommation, relevés d'index, tarif.....), les usagers sont accueillis dans les locaux de la Direction de l'Eau, aux adresses suivantes :

### **➤ Usagers de la rive nord**

**110, rue François COUPERIN  
76000 ROUEN**

**Du lundi au jeudi : 8h30 à 12h00 / 13h00 à 17h00**

**Le vendredi : 8h30 à 12h00 / 13h00 à 16h30**

### **➤ Usagers de la rive sud**

**71, boulevard Charles De Gaulle  
76140 PETIT-QUEVILLY**

**Du lundi au jeudi : 8h30 à 12h00 / 13h00 à 17h00**

**Le vendredi : 8h30 à 12h00 / 13h00 à 16h30**

- **Ils peuvent également appeler ALLO COMMUNAUTE 24h/24 et 7jours/7 au 0800 021 021.**

- Tous les courriers doivent impérativement être envoyés à l'adresse suivante :

**La Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe  
Norwich House  
14 bis avenue Pasteur BP 589  
76006 ROUEN CEDEX 1**

- Pour toute question relative au règlement de la facture, les abonnés peuvent s'informer auprès de la Trésorerie Principale Municipale, à l'adresse suivante :

**110-112, avenue du Mont Riboudet  
76037 ROUEN Cedex  
☎ : 02 35 07 94 18**

## **2 - Provenance de l'eau**

La totalité de l'eau distribuée est d'origine souterraine, elle provient de sources issues de la nappe de craie.

### **2.1 - Caractéristiques des ressources**

**Plusieurs captages concourent à la production de l'eau sur l'ensemble de la zone de distribution.**

**Le périmètre de la régie directe est globalement constitué de 3 zones de distribution :**

- ROUEN - secteur NORD
- Le Plateau EST
- La Boucle SUD de Rouen

### **Ressources de ROUEN - secteur NORD**

#### **- Fontaine sous Préaux / Sources du Robec -**

*(Sources du Robec à 9 km de ROUEN)*

De **12 à 20 000 m<sup>3</sup>/jour** peuvent être acheminés à l'usine de LA JATTE, avenue Georges Métayer, par un aqueduc gravitaire en maçonnerie, de 6 000 m de longueur, construit en 1875.

Depuis 2001, le traitement de l'eau est réalisé par la technique de l'ultrafiltration sur le site de l'usine de la Jatte à l'extrémité de l'aqueduc. Une chloration est effectuée avant distribution.

A partir de cette usine, l'eau est, soit utilisée directement dans les réseaux de distribution des niveaux inférieurs, soit refoulée vers les quartiers hauts de la ville.

De même, cette ressource alimente la commune de Fontaine sous Préaux, après traitement par ultrafiltration et désinfection au chlore.

### - Darnétal / Carville -

(Sources au pied de la colline du Roule à 5 km de ROUEN)

Deux captages de sources peuvent fournir ensemble de 6 à 8 000 m<sup>3</sup>/jour dont la destination est :

- soit le réseau bas de ROUEN, centre ville
- soit la desserte de la station de surpression de la GRAND MARE

Une installation de filtration directe sur filtres bicouches, sable de quartz et anthracite, d'une capacité de 400 m<sup>3</sup>/heure, assure en permanence le traitement de la turbidité.

En cas d'eau brute particulièrement chargée nécessitant l'adjonction de réactifs chimiques, un dosage automatique de sulfate d'alumine et d'aqualgine, permet de conserver à l'eau traitée une parfaite limpidité.

Une chloration est effectuée avant refoulement.

### - Darnétal (ville) -

Ce captage, d'une capacité de 2 000 m<sup>3</sup>/jour, situé route de Préaux alimente la totalité de la ville de Darnétal après désinfection au chlore gazeux.

## Ressources du Plateau Est

### - Douville / Grande Aulnaie -

Ce captage d'une capacité de 2 000 m<sup>3</sup>/jour alimente le plateau Est via le réservoir RN14 à Franqueville St Pierre.

### - Radepont / Château -

Ce captage d'une capacité de 2 400 m<sup>3</sup>/jour alimente le plateau Est via le réservoir de la Neuville Chant d'Oisel.

### - Radepont / Petite Aulnaie -

Ce captage d'une capacité de 2 800 m<sup>3</sup>/jour alimente le plateau Est via le réservoir RN14 à Franqueville St Pierre.

### - St Aubin Epinay / Longues Raies -

Le forage d'une capacité de 4 500 m<sup>3</sup>/jour alimente une usine de production constituée de filtration sur sable, ozonation, collage au sulfate d'aluminium. Deux pompes de reprise de 300m<sup>3</sup>/heure fournissent les réservoirs RN14 et La Lorie de Franqueville St Pierre qui desservent le plateau Est.

### - St Aubin Epinay / Puits Service Bas et Forage service haut -

Ce captage d'une capacité de 1 400 m<sup>3</sup>/jour est constitué de 2 forages.

- Le premier alimente le service bas via le réservoir de St Aubin Epinay.
- Le second alimente le haut service via le réservoir de St Jacques sur Darnétal.

## Ressources de la Boucle Sud de Rouen

### - Moulineaux -

(Sources de Moulineaux à 20 km de ROUEN)

La capacité de production de ce captage a été portée à 44 000 m<sup>3</sup>/jour en 1982.

L'usine de pompage est dotée de 4 groupes électro-pompes qui peuvent fournir, suivant le nombre d'unités en service, de 1 000 à 2 000 m<sup>3</sup>/heure.

Cette adduction fournit notamment :

- **GRAND QUEVILLY** : la ville est desservie en totalité par l'usine de Moulineaux. Une station de surpression permet de maintenir un niveau piézométrique constant sur l'ensemble du réseau de desserte. Une alimentation de secours via une canalisation de 1,2 km de DN 400 est possible depuis le réservoir Maryse Bastié, situé à St-Etienne-du-Rouvray.
- Le réseau bas de la Ville de **ROUEN** (rive sud et centre ville, rive nord).
- **GRAND COURONNE** (depuis le dernier trimestre 2010) et **MOULINEAUX**.

Depuis fin décembre 2008, le traitement est réalisé au travers d'une unité d'ultrafiltration membranaire d'une capacité de 28 500 m<sup>3</sup>/jour ou 1 500 m<sup>3</sup>/heure, suivi d'un affinage sur charbon actif avant stérilisation au chlore et mise en distribution.

### - St Etienne du Rouvray / La Chapelle -

L'eau potable distribuée sur **Petit-Couronne**, **Petit-Quevilly**, **Notteville-lès-Rouen** et **Saint-Etienne-du-Rouvray** provient de l'usine de La Chapelle, d'une capacité de production de **50 000m<sup>3</sup>/jour**, où elle subit un traitement élaboré (préozonation, filtration bi-couche charbon actif / sable et une post ozonation). Les trois forages sont situés en bord de Seine à Saint-Etienne-du-Rouvray.

## 2.2 - Volumes exportés

**Ces ressources essentiellement destinées aux communes desservies par la Régie Directe de Rouen, permettent également d'alimenter d'autres communes de La CREA :**

- En secours : St Léger du Bourg Denis et Oissel
- En permanent : Tourville-la Rivière, Notteville-sous-le-Val, Freneuse et la partie Nord-Ouest de la commune de Cléon (Communes du Pôle de proximité d'Elbeuf)
- En permanent : Les communes du SIAEPAP (ex-SIAEP 276)

## 2.3 - Volumes importés

### ➤ **Achat auprès de LDEF :**

Import permanent en provenance de la Vallée du Cailly pour alimenter le **Nord de Rouen** et **St Martin du Vivier**.

### ➤ **Achat au Syndicat de Préaux :**

Import permanent en provenance de Blainville-Crevon pour alimenter la commune de **Roncherolles sur le Vivier**.

### ➤ **Achat au SERPN :**

Import permanent en provenance du Val Galopin, des Varras et de la Neuville du Bosc pour alimenter **La Bouille** et le **Hameau de la Maison Brulée en partie sur la commune de Moulineaux**.

### - Les ressources de la Vallée du Cailly -

**L'Agglomération importe de l'eau produite par la Lyonnaise des Eaux depuis les ressources du Cailly.**

En effet, la ville de ROUEN disposait, depuis 1982, d'un appoint de ressource fourni à partir des captages du HAUT CAILLY, situés dans la vallée entre Cailly et Fontaine-le-Bourg, exploités par la Lyonnaise des Eaux, dans le cadre du contrat conclu avec l'ex-Syndicat de Maromme, maintenant caduc. Cette fourniture se poursuit actuellement dans le cadre de l'Agglomération sur la base d'un tarif moyen de 0,1757 € HT/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Ce complément, reçu sur le plateau des Sapins au **Nord de ROUEN** et **St Martin du Vivier**, où il trouve son utilisation principale, peut aller jusqu'à 8 750 m<sup>3</sup>/jour.

### - Syndicat de Préaux / Ressource de Blainville-Crevon -

L'eau potable distribuée aux abonnés de **Roncherolles sur le Vivier** provient des installations de production du Syndicat de Préaux, situées sur le territoire de la commune de Blainville-Crevon, dont le traitement consiste en une désinfection.

### - SERPN / Ressource de Caumont / Le Val Galopin -

L'eau potable distribuée sur la commune de **La Bouille** et le **Hameau de la Maison Brulée en partie sur la commune de Moulineaux**, provient des ressources du SERPN (ex-SERSAEP) et principalement de la source du Val Galopin située sur la commune de Caumont.

## 2.4 - Bilan des capacités de production et de stockage

Régie Directe de Rouen Ouvrage / Commune	Capacité technique de production en m³/j (base 20h)	DUP			Volume journalier m³/jour			Volume annuel 2011 en m³
		Date	Q m³/j	Q m³/h	Moyen	Mini	Maxi	
Ressource Moulineaux	28 500	23/09/87	44 000	1 650	14 461	1 171	22 429	<b>5 278 200</b>
Ressource Fontaine (Jatte)	24 000	27/11/81	20 000		17 396	9 697	18 743	<b>6 349 400</b>
Ressource Fontaine (Village)					97	71	129	<b>35 500</b>
Ressource Carville	8 000	15/11/04	8 000	300	2 665	786	4 357	<b>972 900</b>
Ressource Darnétal	2 000	DUP en cours			1 256	1 000	1 600	<b>458 600</b>
Ressource du Cailly - Apport permanent Convention fourniture d'eau avec LDEF	23 400	12/03/81	20 000		1 970	1 186	5 929	<b>719 099</b>
Douville - Grande Aulnaie	4000	15/09/94	2 000	200	1 614	943	2 100	<b>589 006</b>
Radepont - Château	4800	15/09/94	4 200	210	1 605	1 243	1 867	<b>585 985</b>
Radepont - Petite Aulnaie	4000	31/03/05	2 800	200	2 121	1 200	2 771	<b>774 155</b>
St Aubin Ep. - Longues Raies	7000	27/03/95	4 500		651	0	2 343	<b>237 651</b>
St Aubin Ep. - (Puits) Serv. Bas	560	03/08/93	1 400	70	175	57	214	<b>64 008</b>
St Jacques - (Forage) Serv. Haut	600				414	314	500	<b>151 274</b>
Roncherolles sur le Vivier	Import	Absence de production : Achat d'eau au Syndicat de Préaux						
St Etienne du R. - La Chapelle	50 000	15/11/85	75 000		21 039	9 229	39 890	<b>7 679 080</b>
La Bouille	Import	Absence de production : Import d'eau en provenance du SERPN						
<b>Total</b>	<b>156 860</b>		<b>181 900</b>		<b>65 465</b>	<b>52 825</b>	<b>69 611</b>	<b>23 894 858</b>

SERPN = Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg



Réservoirs de distribution (hors bâches usines)		Capacité de stockage en m <sup>3</sup>	Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Capacité de stockage en h								
			Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi						
ROUEN	Champ de Courses (St Etienne R)	13 000	9 044	5 967	10 900	66,3	55,0	100,6						
	Sainte Marie	6 000												
	Moïse	6 000												
	Jatte	6 000	10 418	8 603	11 472	13,8	12,6	16,7						
	Saint Hilaire	3 000	2 872	2 243	3 614	41,8	33,2	53,5						
	Ernemont	2 000												
	Bel Air (Mont St Aignan)	1 500	321	250	457	112,1	78,8	144,0						
	Mont Gargan	1 000	650	571	800	36,9	30,0	42,0						
	Canadiens (Bihorel)	1 500	1 348	1 160	1 514	26,7	23,8	31,0						
	Châtelet	4 500	1 929	1 629	3 014	56,0	35,8	66,3						
DARNETAL	Mont aux Asniers	1 140	1 256	1 000	1 600	49,9	39,2	62,6						
	Branly Bas	570												
	Branly Haut	300												
	Table de Pierre - 'Cimetière'	300												
	Bois du Roule	300												
Fontaine ss Préaux - Ruelle aux Cailloux	400	97	71	129	99,0	74,4	135,2							
St Martin du Vivier - Mesnil Grémichon	150	Non significatif												
Plateau EST	Amfreville la Mivoie - Serv. Bas Buissonnets	300	5 991	3 386	9 081	17,2	11,4	30,5						
	Amfreville la Mivoie - Serv. Haut	300												
	Belbeuf - Serv. Bas - Becquet	100												
	Bonsecours - Serv. Bas	<i>Hors service</i>												
	Franqueville St Pierre - La Lorie	800												
	Franqueville St Pierre - RN14	600												
	Gouy - Les Fries	500												
	La Neuville Chant d'Oisel	600												
	Quèvreuille la Poterie	500												
	St Aubin Epinay - Bois des Chartreux	300												
	St Jacques sur Darnétal	300												
Réservoir de Roncherolles	300	163	Non significatif		44,2	Non significatif								
Boucle SUD de Rouen	Sotteville - Madrillet Serv. Bas	10 400	19 265	9 229	39 890	30,5	14,7	63,7						
	Sotteville - Madrillet Serv. Moyen	7 400												
	St Etienne du R. - Maryse Bastié	3 500												
	Grand Couronne - Serv. Bas	1 000												
	Grand Couronne - Serv. Moyen	850												
	Grand Couronne - Les Bouttières	500												
	Grand Couronne - Serv. Haut - Les Essarts	500												
	Moulineaux	350												
	Petit Couronne SB	<i>Hors service</i>							<i>Hors service</i>					
	Petit Couronne SM	<i>Hors service</i>							<i>Hors service</i>					
La Bouille	Absence de réservoirs - stockages et adductions assurés par le SERPN													
<b>TOTAL</b>	<b>76 760</b>	<b>65 465</b>	<b>52 825</b>	<b>69 611</b>	<b>28,1</b>	<b>26,5</b>	<b>34,9</b>							

Bâches usines	Capacité de stockage en m <sup>3</sup>
Rouen - Grand Mare	2 250
Rouen - Moulineaux	560
Rouen - Carville	400
Grand-Quevilly	3 000
St Aubin Epinay - Longues Raies	200
SER - La Chapelle (2 x 1250)	2 500
<b>Global</b>	<b>8 910</b>

### 3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2011, les principaux indicateurs techniques figurent dans ce tableau :

Service de la Régie Directe de Rouen		2009	2010	2011	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Moulineaux	5 007 600	5 695 700	5 278 200	-7,3%
	Fontaine sous Préaux - Jatte	6 267 070	6 245 362	6 349 400	1,7%
	Fontaine sous Préaux (Village)	31 820	39 400	35 500	-9,9%
	Darnétal - Carville	1 081 600	1 024 000	972 900	-5,0%
	Darnétal (Village)	680 050	555 560	458 600	-17,5%
	Douville - Grande Aulnaie	564 465	580 588	589 006	1,4%
	Radepont - Château	568 049	585 383	585 985	0,1%
	Radepont - Petite Aulnaie	777 281	765 144	774 155	1,2%
	St Aubin Epinay - Longues Raies	374 283	362 510	237 651	-34,4%
	St Aubin Epinay - Puits Bas Service	61 627	66 419	64 008	-3,6%
	St Jacques sur D. - Forage Haut Service	164 812	159 250	151 274	-5,0%
	St Etienne du Rouvray - La Chapelle	8 711 267	8 198 938	7 679 080	-6,3%
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>24 289 924</b>	<b>24 278 254</b>	<b>23 175 759</b>	<b>-4,5%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Moulineaux	115 000	264 400	215 600	-18,5%
	Fontaine sous Préaux - Jatte		464 558	660 700	42,2%
	Ressource Fontaine sous Préaux (Village)		4 516	3 940	-12,8%
	Darnétal - Carville		16 600	13 000	-21,7%
	St Aubin Epinay - Longues Raies	NR	4 700	4 700	0,0%
	St Etienne du Rouvray - La Chapelle	702 703	286 614	329 285	14,9%
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>817 703</b>	<b>1 041 388</b>	<b>1 227 225</b>	<b>17,8%</b>
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>23 472 221</b>	<b>23 236 866</b>	<b>21 948 534</b>	<b>-5,5%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance des ressources du Cailly LDEF	734 242	741 860	719 099	
	Achat au Syndicat de Préaux (► Roncherolles)	59 762	59 632	59 534	
	Achat d'eau au SERPN (► La Bouille)	56 735	56 735	75 384	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>850 739</b>	<b>858 227</b>	<b>854 017</b>	<b>-0,5%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Convention échange Régie Directe de Rouen / St Léger du Bourg Denis - Oissel	729	4 424	4 162	
	Vers SIAEPAP (ex-SIAEP 276)	175 123	229 614	255 152	
	Vers CAEBS - Régie Pôle de Proximité d'Elbeuf	290 399	298 198	318 140	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>466 251</b>	<b>532 236</b>	<b>577 454</b>	<b>8,5%</b>
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>23 856 709</b>	<b>23 562 857</b>	<b>22 225 097</b>	<b>-5,7%</b>
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)*	26 024	43 528	57 000	31,0%
	Process Jatte (eau du réseau)		33 350	19 770	-40,7%
	Process Moulineaux (eau du réseau)		6 463	5 537	-14,3%
	Analyseurs en ligne réseau			5 060	
	Rinçage des conduites (4)	560	1 255	1 166	-7,1%
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>26 584</b>	<b>84 596</b>	<b>83 473</b>	<b>-1,3%</b>
<b>Volumes comptabilisés : V8</b>		<b>15 959 641</b>	<b>15 968 805</b>	<b>15 952 898</b>	<b>-0,1%</b>
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	4 950	4 950	5 990	
	Volume utilisé par le SDIS 76 (8)			23 806	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	2 826	1 376	1 909	
	Volumes utilisés par les bouches de lavage & fontaines de la ville de ROUEN	322 500	322 500	322 500	
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>330 276</b>	<b>328 826</b>	<b>354 205</b>	<b>7,7%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>16 316 501</b>	<b>16 382 227</b>	<b>16 390 576</b>	<b>0,1%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>69,00%</b>	<b>70,20%</b>	<b>74,41%</b>	<b>6,00%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>1 450,766</b>	<b>1 482,244</b>	<b>1 482,718</b>	<b>0,0%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>14,91</b>	<b>14,04</b>	<b>11,59</b>	<b>-17,4%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>14,24</b>	<b>13,27</b>	<b>10,78</b>	<b>-18,8%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = (V10+V5) / L / 365</b>		<b>31,69</b>	<b>31,26</b>	<b>31,35</b>	<b>0,3%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>100 956</b>	<b>100 905</b>	<b>102 276</b>	<b>1,4%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>69,59</b>	<b>68,08</b>	<b>68,98</b>	<b>1,3%</b>

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé
- 8 Volume utilisé par le SDIS 76 - estimé sur la base de l'activité opérationnelle famille incendie

\* Depuis 2010 : Modification des estimations du volume de lavage des réservoirs suite aux enregistrements terrain (conformément aux recommandations de l'ASTEE). Le volume réel mesuré est de 43 % du volume stocké, ce dernier est ramené forfaitairement à 40% (le même pourcentage est appliqué à l'ensemble des services).

Remarque : les volumes comptabilisés (V8) 2010 ont été corrigés suite à une erreur informatique lors de la précédente extraction.

Le volume comptabilisé publié dans le RPQS 2010 était 15 972 427 m<sup>3</sup> au lieu de 15 968 805 m<sup>3</sup> reporté ci-dessus.

### 3.1 - Réseau

Régie Directe de Rouen	Longueur du réseau (en km)					
	2009		2010		2011	
	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
Amfreville la Mivoie	18,673	24,828	18,934	25,114	19,413	25,593
Belbeuf	20,985	24,555	21,166	24,811	21,449	25,094
Bonsecours	36,424	45,549	36,911	46,071	35,924	45,084
Boos	41,445	47,310	41,731	47,701	42,137	48,107
Darnétal	39,000	56,900	42,863	60,768	40,264	58,169
Fontaine sous Préaux	8,590	9,705	8,590	9,730	8,590	9,730
Franqueville St Pierre	51,022	59,937	51,396	60,411	51,175	60,190
Gouy	11,989	13,204	12,037	13,267	11,359	12,589
Grand Couronne	67,086	80,221	73,192	86,457	67,998	81,263
Grand-Quevilly	134,000	152,510	142,187	160,612	140,307	158,732
La Bouille	8,317	10,117	8,548	10,353	8,548	10,353
La Neuville Chant d'Oisel	38,495	41,740	38,624	41,944	38,375	41,695
Le Mesnil Esnard	44,675	55,895	45,277	56,582	45,650	56,955
Les Authieux Port St O.	13,676	15,731	13,853	15,933	14,232	16,312
Montmain	12,304	14,434	12,386	14,556	12,386	14,556
Moulineaux	9,208	10,058	10,391	11,246	9,188	10,043
Petit Couronne	48,132	58,757	55,612	66,257	54,149	64,794
Petit Quevilly	75,893	98,213	78,717	101,252	77,548	100,083
Pont Saint Pierre	5,837	5,837	5,837	5,837	5,837	5,837
Quèvreville la Poterie	11,827	13,302	11,884	13,384	12,022	13,522
Radepont	2,115	2,115	2,115	2,115	2,115	2,115
Roncherolles sur le V.	14,725	16,985	14,050	16,325	14,033	16,308
ROUEN	367,500	464,440	363,391	460,251	372,898	469,758
Sotteville lès Rouen	126,604	166,264	128,358	168,223	129,444	169,309
St Aubin Celloville	13,434	15,179	13,509	15,284	13,519	15,294
St Aubin Epinay	15,819	17,339	15,904	17,454	15,904	17,454
St Etienne du Rouvray	152,862	187,722	154,168	189,468	156,375	191,675
St Jacques sur Darnétal	34,440	39,390	34,894	39,909	36,169	41,184
St Martin du Vivier	17,290	21,010	17,290	21,020	17,290	21,020
Ymare	8,379	10,224	8,429	10,299	8,422	10,292
<b>TOTAL</b>	<b>1 450,746</b>	<b>1 779,471</b>	<b>1 482,244</b>	<b>1 812,634</b>	<b>1 482,718</b>	<b>1 813,108</b>

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Entre 2009 et 2010, on observe une **évolution du linéaire de réseau** : cette augmentation est principalement due, aux transferts à la CREA des données SIG des services arrivés au terme contractuel, et d'un mode de prise en compte de certains tronçons différents. Ainsi la base a été revue de façon uniforme, et tient dorénavant compte de l'ensemble des linéaires de canalisation situé à l'aval des compteurs de production.

### 3.2 - Branchements

Régie Directe de Rouen	2009		2010		Nombre de branchements en 2011							
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL	Renouvelés	dt plomb renouvelés	dt plomb supprimés	Solde plomb	% de brcht plomb
Amfreville la Mivoie	1 231	61	1 233	42	4	1	1 236	2	2	0	40	3,2%
Belbeuf	714	34	722	34	7	0	729	1	1	0	33	4,5%
Bonsecours	1 825	109	1 826	91	7	1	1 832	31	25	0	66	3,6%
Boos	1 173	9	1 179	0	15	0	1 194	0	0	0	0	0,0%
Darnétal	3 580	815	3 580	771	8	7	3 581	50	50	6	715	20,0%
Fontaine sous Préaux	223	0	226	0	2	0	228	1	0	0	0	0,0%
Franqueville St Pierre	1 783	40	1 799	40	8	4	1 803	39	2	0	38	2,1%
Gouy	243	0	244	0	3	1	246	7	0	0	0	0,0%
Grand Couronne	2 627	107	2 640	106	18	5	2 653	18	18	0	88	3,3%
Grand-Quevilly	3 702	151	3 692	136	4	11	3 685	34	2	0	134	3,6%
La Bouille	360	68	361	68	0	0	361	1	1	0	67	18,6%
La Neuville Chant d'Oisel	649	0	659	0	5	0	664	12	0	0	0	0,0%
Le Mesnil Esnard	2 244	199	2 250	191	15	4	2 261	14	14	1	176	7,8%
Les Authieux Port St O.	411	0	411	0	5	0	416	0	0	0	0	0,0%
Montmain	426	2	432	0	2	0	434	0	0	0	0	0,0%
Moulineaux	170	0	170	0	1	0	171	0	0	0	0	0,0%
Petit Couronne	2 125	143	2 128	142	2	1	2 129	16	1	0	141	6,6%
Petit Quevilly	4 464	382	4 487	357	24	4	4 507	135	36	1	320	7,1%
Quèvreuille la Poterie	295	4	298	1	2	0	300	0	0	0	1	0,3%
Roncherolles sur le V.	452	0	453	0	2	0	455	1	0	0	0	0,0%
ROUEN	19 388	4 472	19 368	3 246	80	76	19 372	1 282	1 216	28	2 002	10,3%
Sotteville lès Rouen	7 932	222	7 945	176	32	4	7 973	202	95	0	81	1,0%
St Aubin Celloville	349	0	351	0	4	0	355	35	3	0	0	0,0%
St Aubin Epinay	304	0	308	0	2	0	310	0	0	0	0	0,0%
St Etienne du Rouvray	6 972	123	6 991	116	72	3	7 060	32	10	0	106	1,5%
St Jacques sur Darnétal	990	0	995	0	8	0	1 003	3	0	0	0	0,0%
St Martin du Vivier	744	0	745	0	1	0	746	1	0	0	0	0,0%
Ymare	369	7	373	3	1	0	374	0	0	0	3	0,8%
<b>TOTAL</b>	<b>65 745</b>	<b>6 948</b>	<b>65 866</b>	<b>5 520</b>	<b>334</b>	<b>122</b>	<b>66 078</b>	<b>1 917</b>	<b>1 476</b>	<b>36</b>	<b>4 011</b>	<b>6,1%</b>

La Régie a engagé depuis plusieurs années une démarche volontariste de renouvellement des branchements en plomb. Ainsi, en 2011, **1 512 branchements en plomb ont été éradiqués.**

### 3.3 - Compteurs

Régie Directe de Rouen	Nombre TOTAL de compteurs			dont compteurs équipés de radio relève	Nouveaux points de desserte en 2011	Nombre de compteurs renouvelés *			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2009	2010	2011			2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Amfreville la Mivoie	1 292	1 388	<b>1 400</b>		4	72	26	<b>13</b>	5,57%	1,87%	<b>0,93%</b>	10,00	11,55	<b>12,37</b>
Belbeuf	806	854	<b>871</b>		7	104	5	<b>9</b>	12,90%	0,59%	<b>1,03%</b>	8,40	10,28	<b>11,00</b>
Bonsecours	2 440	2 537	<b>2 593</b>		7	190	58	<b>66</b>	7,79%	2,29%	<b>2,55%</b>	8,80	10,51	<b>10,92</b>
Boos	1 295	1 373	<b>1 405</b>		15	35	29	<b>11</b>	2,70%	2,11%	<b>0,78%</b>	8,00	9,55	<b>10,32</b>
Darnétal	3 904	4 031	<b>4 094</b>		8	436	211	<b>327</b>	11,17%	5,23%	<b>7,99%</b>	11,08	10,46	<b>9,78</b>
Fontaine sous Préaux	205	217	<b>221</b>		2	*	*	<b>19</b>	*	*	<b>8,60%</b>	11,11	12,42	<b>11,53</b>
Franqueville St Pierre	2 304	2 406	<b>2 508</b>		8	164	49	<b>39</b>	7,12%	2,04%	<b>1,56%</b>	7,50	9,28	<b>9,75</b>
Gouy	300	313	<b>317</b>		3	10	1	<b>3</b>	3,33%	0,32%	<b>0,95%</b>	7,50	9,42	<b>10,20</b>
Grand Couronne	4 118	4 338	<b>4 366</b>		18	57	55	<b>119</b>	1,38%	1,27%	<b>2,73%</b>	10,40	12,20	<b>12,64</b>
Grand-Quevilly	12 670	12 650	<b>12 679</b>	<b>2 706</b>	4	668	874	<b>2 317</b>	5,27%	6,91%	<b>18,27%</b>	12,28	11,82	<b>10,99</b>
La Bouille	353	325	<b>343</b>		0	81	3	<b>2</b>	22,95%	0,92%	<b>0,58%</b>	8,23	10,47	<b>10,99</b>
La Neuville Chant d'Oisel	808	850	<b>862</b>		5	6	6	<b>12</b>	0,74%	0,71%	<b>1,39%</b>	9,00	10,64	<b>11,34</b>
Le Mesnil Esnard	2 848	3 014	<b>3 224</b>		15	87	44	<b>58</b>	3,05%	1,46%	<b>1,80%</b>	8,40	10,15	<b>10,32</b>
Les Authieux Port St O.	482	488	<b>499</b>		5	44	2	<b>6</b>	9,13%	0,41%	<b>1,20%</b>	7,90	9,85	<b>10,53</b>
Montmain	508	522	<b>533</b>		2	13	11	<b>4</b>	2,56%	2,11%	<b>0,75%</b>	8,30	9,81	<b>10,51</b>
Moulineaux	385	399	<b>420</b>		1	3	24	<b>5</b>	0,78%	6,02%	<b>1,19%</b>	10,30	10,38	<b>10,76</b>
Petit Couronne	3 829	4 020	<b>4 061</b>		2	109	53	<b>202</b>	2,85%	1,32%	<b>4,97%</b>	9,80	11,45	<b>11,35</b>
Petit Quevilly	6 991	7 521	<b>7 683</b>		24	132	188	<b>273</b>	1,89%	2,50%	<b>3,55%</b>	10,20	11,64	<b>11,68</b>
Quèvreuille la Poterie	375	386	<b>388</b>		2	17	7	<b>3</b>	4,53%	1,81%	<b>0,77%</b>	8,40	10,14	<b>10,97</b>
Roncherolles s/ le Vivier	450	454	<b>456</b>		2	12	15	<b>47</b>	2,67%	3,30%	<b>10,31%</b>	13,60	14,89	<b>13,46</b>
ROUEN	35 224	36 924	<b>37 846</b>	<b>5 511</b>	80	2 429	4 008	<b>2 106</b>	6,90%	10,85%	<b>5,56%</b>	10,09	10,04	<b>9,80</b>
Sotteville lès Rouen	11 166	11 598	<b>11 795</b>		32	179	587	<b>788</b>	1,60%	5,06%	<b>6,68%</b>	10,80	11,67	<b>11,04</b>
St Aubin Celloville	354	369	<b>378</b>		4	13	7	<b>21</b>	3,67%	1,90%	<b>5,56%</b>	8,30	9,88	<b>9,83</b>
St Aubin Epinay	402	427	<b>436</b>		2	43	4	<b>8</b>	10,70%	0,94%	<b>1,83%</b>	8,10	9,92	<b>10,55</b>
St Etienne du Rouvray	10 978	11 760	<b>11 881</b>		72	134	602	<b>567</b>	1,22%	5,12%	<b>4,77%</b>	10,40	11,28	<b>11,28</b>
St Jacques sur Darnétal	1 080	1 129	<b>1 157</b>		8	55	17	<b>28</b>	5,09%	1,51%	<b>2,42%</b>	9,70	11,33	<b>11,62</b>
St Martin du Vivier	685	686	<b>688</b>		1	*	*	<b>114</b>	*	*	<b>16,57%</b>	12,36	13,62	<b>11,10</b>
Ymare	399	439	<b>454</b>		1	18	7	<b>9</b>	4,51%	1,59%	<b>1,98%</b>	9,40	10,62	<b>11,16</b>
<b>TOTAL</b>	<b>106 651</b>	<b>111 418</b>	<b>113 558</b>	<b>8 217</b>	<b>334</b>	<b>5 111</b>	<b>6 893</b>	<b>7 176</b>	<b>4,79%</b>	<b>6,19%</b>	<b>6,32%</b>	<b>10,27</b>	<b>10,79</b>	<b>10,68</b>

Nota : Un compteur sur la commune de Quincampoix (rue du Val Normand) est rattaché à St Martin du Vivier.

Nota : Les compteurs renouvelés en 2009 et 2010, sur Fontaine sous Préaux et Saint Martin du Vivier sont comptabilisés avec ceux de Darnétal (code postal identique).

### 3.4 - Fuites

Régie Directe de Rouen	Nbre de fuites réparées sur canalisation			Nbre de fuites réparées sur branchement			Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage			Nombre TOTAL de fuites réparées		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Amfreville la Mivoie	2	4	1	9	4	1	12	16	15	23	24	17
Belbeuf	1	7	5	4	6	2	15	13	10	20	26	17
Bonsecours	9	10	4	22	18	9	22	26	26	53	54	39
Boos	5	3	0	9	5	1	7	17	6	21	25	7
Darnétal	6	10	5	5	6	6	102	27	30	113	43	41
Fontaine sous Préaux	0	0	2	0	0	0		4	2	0	4	4
Franqueville St Pierre	3	2	3	6	6	7	34	24	35	43	32	45
Gouy	1	2	0	1	1	1	7	0	3	9	3	4
Grand Couronne	9	11	7	5	13	13	54	99	77	68	123	97
Grand-Quevilly	4	9	10	29	31	44	131	84	60	164	124	114
La Bouille	1	1	1	1	5	0	3	12	4	5	18	5
La Neuville Chant d'Oisel	0	3	1	0	1	0	11	11	12	11	15	13
Le Mesnil Esnard	4	5	6	3	7	5	20	28	41	27	40	52
Les Authieux Port St O.	1	1	1	8	0	0	8	1	4	17	2	5
Montmain	1	0	0	1	0	0	3	5	2	5	5	2
Moulineaux	0	2	1	2	2	3	1	9	7	3	13	11
Petit Couronne	6	1	2	5	5	1	40	57	52	51	63	55
Petit Quevilly	9	6	8	20	9	14	116	191	123	145	206	145
Pont Saint Pierre	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Quèvreuille la Poterie	0	0	0	1	0	1	3	4	3	4	4	4
Radepont	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Roncherolles sur le V.	1	2	1	11	2	3	4	10	14	16	14	18
ROUEN	62	106	67	82	102	93	577	402	270	721	610	430
Sotheville lès Rouen	17	13	9	44	29	51	214	249	244	275	291	304
St Aubin Celloville	3	0	1	1	0	0	4	6	5	8	6	6
St Aubin Epinay	0	0	0	1	3	1	7	9	10	8	12	11
St Etienne du Rouvray	10	17	11	35	14	37	216	280	208	261	311	256
St Jacques sur Darnétal	2	5	2	0	8	4	17	18	9	19	31	15
St Martin du Vivier	3	0	0	5	1	3		13	14	8	14	17
Ymare	1	1	1	1		0	3	7	2	5	8	3
<b>TOTAL</b>	<b>161</b>	<b>222</b>	<b>149</b>	<b>311</b>	<b>278</b>	<b>300</b>	<b>1 631</b>	<b>1 622</b>	<b>1 288</b>	<b>2 103</b>	<b>2 122</b>	<b>1 739</b>

#### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Régie Directe de Rouen	Nbre de fuites réparées sur canalisation			Linéaire de canalisation en km			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
<b>TOTAL</b>	<b>161</b>	<b>222</b>	<b>149</b>	<b>1 450,75</b>	<b>1 482,24</b>	<b>1 482,72</b>	<b>0,11</b>	<b>0,15</b>	<b>0,10</b>

Nota : Le tableau détaillé des indices linéaires de réparation décliné par commune, figure en annexe

#### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Régie Directe de Rouen	Nbre de fuites réparées sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
<b>TOTAL</b>	<b>311</b>	<b>278</b>	<b>300</b>	<b>65 745</b>	<b>65 866</b>	<b>66 078</b>	<b>0,47</b>	<b>0,42</b>	<b>0,45</b>

Nota : Le tableau détaillé des indices de réparation de branchement décliné par commune, figure en annexe.

## 4 - Données clientèle - abonnés

### 4.1 - Abonnés

Régie Directe de Rouen	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2011
Amfreville la Mivoie	1 293	1 296	1 268	9	19	0	1 296
Belbeuf	806	812	811	0	10	3	824
Bonsecours	2 440	2 448	2 445	3	25	0	2 473
Boos	1 293	1 323	1 315	0	14	22	1 351
Darnétal	3 883	3 839	3 860	1	1	0	3 862
Fontaine sous Préaux	206	203	206	0	1	0	207
Franqueville St Pierre	2 304	2 370	2 412	2	22	12	2 448
Gouy	299	299	296	0	4	6	306
Grand Couronne	4 118	4 162	4 113	24	61	0	4 198
Grand-Quevilly	12 182	11 897	11 927	0	0	0	11 927
La Bouille	323	323	336	0	0	0	336
La Neuville Chant d'Oise	807	827	813	0	2	27	842
Le Mesnil Esnard	2 850	2 917	3 075	0	21	5	3 101
Les Authieux Port St O.	481	477	474	0	7	4	485
Montmain	509	512	509	0	3	12	524
Moulineaux	385	400	395	3	9	0	407
Petit Couronne	3 855	3 899	3 895	12	41	0	3 948
Petit Quevilly	7 002	7 039	7 176	15	68	0	7 259
Quévreville la Poterie	373	376	363	0	5	11	379
Roncherolles sur le V.	443	442	433	1	4	11	449
ROUEN	30 021	29 845	30 151	7	0	0	30 158
Sotteville lès Rouen	11 190	11 229	11 234	36	76	0	11 346
St Aubin Celloville	354	357	336	0	6	18	360
St Aubin Epinay	402	412	405	0	5	5	415
St Etienne du Rouvray	10 995	11 019	10 998	37	124	0	11 159
St Jacques sur Darnétal	1 077	1 101	1 066	2	12	34	1 114
St Martin du Vivier	665	654	650	1	11	0	662
Ymare	400	427	431	2	4	3	440
<b>TOTAL</b>	<b>100 956</b>	<b>100 905</b>	<b>101 393</b>	<b>155</b>	<b>555</b>	<b>173</b>	<b>102 276</b>

Les tableaux détaillés de répartition des abonnés et des volumes facturés aux abonnés domestiques et non domestiques pour l'année 2011, figurent en annexe.

## 4.2 - Répartition des volumes consommés et facturés

Régie Directe de Rouen	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2011
Amfreville la Mivoie	124 108	117 523	113 642	2 132	3 730	0	119 504
Belbeuf	87 868	87 098	80 181	0	927	364	81 472
Bonsecours	263 865	272 099	272 370	3 016	8 780	0	284 166
Boos	110 702	111 877	117 896	0	1 943	3 431	123 270
Darnétal	388 825	405 149	337 426	58 228	26 432	0	422 086
Fontaine sous Préaux	26 074	21 357	19 956	0	266	0	20 222
Franqueville St Pierre	243 201	250 563	252 101	1	4 305	1 603	258 010
Gouy	28 832	32 414	26 418	0	637	1 364	28 419
Grand Couronne	569 283	612 553	466 601	71 051	38 714	0	576 366
Grand-Quevilly	1 491 452	1 383 186	913 315	409 120	69 833	0	1 392 268
La Bouille	43 140	32 409	44 334	0	0	0	44 334
La Neuville Chant d'Oisel	83 383	87 170	81 763	0	1 613	9 186	92 562
Le Mesnil Esnard	303 465	320 999	313 428	0	8 388	1 994	323 810
Les Authieux Port St O.	42 919	48 288	48 315	0	1 042	252	49 609
Montmain	53 452	48 591	45 953	0	818	3 182	49 953
Moulineaux	36 699	46 841	31 672	6 442	1 102	0	39 216
Petit Couronne	548 763	464 499	347 710	79 587	47 120	0	474 417
Petit Quevilly	1 118 214	1 078 203	959 453	68 416	40 079	0	1 067 948
Quévreville la Poterie	33 444	33 666	31 628	0	591	3 349	35 568
Roncherolles sur le V.	38 671	39 122	37 370	285	377	641	38 673
ROUEN	6 489 797	6 994 275	5 096 356	1 476 070	358 899	17 855	6 949 180
Sotteville lès Rouen	1 853 604	1 730 779	1 256 331	332 915	92 022	0	1 681 268
St Aubin Celloville	42 179	35 615	29 873	0	546	4 314	34 733
St Aubin Epinay	32 530	40 084	40 137	0	1 307	2 249	43 693
St Etienne du Rouvray	1 633 064	1 421 383	1 230 435	105 926	114 127	0	1 450 488
St Jacques sur Darnétal	134 083	117 412	100 482	12 577	2 687	12 463	128 209
St Martin du Vivier	85 723	82 099	84 689	373	1 271	0	86 333
Ymare	52 301	53 551	52 858	2 073	1 061	1 129	57 121
<b>TOTAL</b>	<b>15 959 641</b>	<b>15 968 805</b>	<b>12 432 693</b>	<b>2 628 212</b>	<b>828 617</b>	<b>63 376</b>	<b>15 952 898</b>

*Erratum : Les volumes consommés et facturés en 2010 ont été corrigés suite à une erreur informatique lors de la précédente extraction.*

*Ainsi, le volume comptabilisé publié dans le RPQS 2010 était 15 972 427 m<sup>3</sup> au lieu de 15 968 805 m<sup>3</sup>.*

*De même le volume facturé publié dans le RPQS 2010 était 13 422 629 m<sup>3</sup> au lieu de 15 877 992 m<sup>3</sup>.*



Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )							
Régie Directe de Rouen	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2011
Amfreville la Mivoie	124 216	118 452	113 948	1 957	3 351	0	119 256
Belbeuf	86 096	72 740	91 350	0	961	496	92 807
Bonsecours	256 009	251 775	271 072	2 983	8 480	0	282 535
Boos	111 714	119 240	118 131	0	1 807	3 148	123 086
Darnétal	403 825	417 885	335 438	50 667	17 910	0	404 015
Fontaine sous Préaux	22 669	24 927	23 527	0	156	0	23 683
Franqueville St Pierre	242 881	221 785	266 723	1	2 006	2 372	271 102
Gouy	27 979	27 804	32 845	0	702	1 489	35 036
Grand Couronne	562 983	596 174	449 006	50 654	62 051	0	561 711
Grand-Quevilly	1 441 374	1 597 444	907 941	393 232	66 960	0	1 368 133
La Bouille	43 140	26 494	43 535	0	0	0	43 535
La Neuville Chant d'Oise	82 586	79 228	90 932	0	1 666	9 694	102 292
Le Mesnil Esnard	303 347	267 843	311 017	0	8 000	2 367	321 384
Les Authieux Port St O.	42 893	41 252	55 391	0	1 075	256	56 722
Montmain	51 481	44 570	57 384	0	855	3 341	61 580
Moulineaux	35 729	35 791	33 234	6 177	1 058	0	40 469
Petit Couronne	500 966	447 730	385 427	77 444	48 273	0	511 144
Petit Quevilly	1 078 559	980 939	935 806	67 043	41 019	0	1 043 868
Quévreville la Poterie	32 816	30 894	39 163	0	564	3 445	43 172
Roncherolles sur le V.	37 890	36 754	43 596	298	390	669	44 953
ROUEN	6 889 799	7 056 978	4 874 791	1 277 945	317 562	17 855	6 488 153
Sotteville lès Rouen	1 819 079	1 676 823	1 273 595	321 746	88 171	0	1 683 512
St Aubin Celloville	40 988	32 266	35 159	0	550	3 801	39 510
St Aubin Epinay	32 520	36 613	47 407	0	1 345	2 327	51 079
St Etienne du Rouvray	1 607 165	1 376 179	1 302 283	120 543	112 250	0	1 535 076
St Jacques sur Darnétal	131 212	118 760	104 496	12 060	2 576	11 566	130 698
St Martin du Vivier	90 696	92 115	85 347	366	104	0	85 817
Ymare	52 167	48 537	56 653	2 039	1 043	1 133	60 868
<b>TOTAL</b>	<b>16 152 779</b>	<b>15 877 992</b>	<b>12 385 197</b>	<b>2 385 155</b>	<b>790 885</b>	<b>63 959</b>	<b>15 625 196</b>

**Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service**

Régie Directe de Rouen	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Amfreville la Mivoie		1	0	0,00 €	0	0,00 €	117	112,87 €
Belbeuf		7	13 706	11 950,26 €	18 211	4 374,28 €	10 959	10 572,15 €
Bonsecours	1	7	7 596	6 622,95 €	10 168	2 442,35 €	10 933	10 547,07 €
Boos		3	57	49,70 €	80	19,58 €	359	346,33 €
Darnétal	2	6	7 709	6 721,48 €	10 337	1 975,40 €	11 028	10 638,71 €
Fontaine sous Préaux			0	0,00 €		0,00 €	0	0,00 €
Franqueville St Pierre		8	3 034	2 645,34 €	3 851	925,01 €	4 619	4 455,95 €
Gouy		1	2	1,74 €	23	5,63 €	86	82,96 €
Grand Couronne	2	7	1 185	1 033,20 €	1 612	301,44 €	9 293	8 964,96 €
Grand-Quevilly	4	16	12 355	10 772,32 €	17 275	3 301,25 €	22 437	21 644,97 €
La Bouille		2	611	532,73 €	829	196,39 €	765	738,00 €
La Neuville Chant d'Oisel		8	1 439	1 254,66 €	1 773	434,03 €	2 018	1 946,76 €
Le Mesnil Esnard	1	15	8 634	7 527,98 €	9 833	2 361,89 €	10 414	10 046,39 €
Les Authieux Port St O.		1	1 429	1 245,95 €	1 908	467,08 €	1 918	1 850,29 €
Montmain		3	221	192,69 €	321	78,58 €	400	385,88 €
Moulineaux	1	1	0	0,00 €	0	0,00 €	530	511,29 €
Petit Couronne	2	12	2 748	2 395,98 €	3 678	687,79 €	7 396	7 134,92 €
Petit Quevilly		15	3 726	3 248,70 €	4 583	857,02 €	7 540	7 274,05 €
Quèvreuille la Poterie			0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €
Roncherolles sur le V.		3	0	0,00 €	0	0,00 €	247	238,28 €
ROUEN	15	58	19 680	17 158,99 €	26 253	5 016,95 €	74 229	71 608,43 €
Sotteville lès Rouen	3	20	3 521	3 069,96 €	4 401	822,99 €	14 970	14 441,56 €
St Aubin Celloville		1	0	0,00 €	0	0,00 €	145	139,88 €
St Aubin Epinay		4	90	78,47 €	140	32,76 €	826	796,84 €
St Etienne du Rouvray	6	33	7 197	6 275,06 €	8 515	1 592,31 €	19 967	19 262,16 €
St Jacques sur Darnétal		2	0	0,00 €	0	0,00 €	855	824,82 €
St Martin du Vivier		3	3 142	2 739,51 €	3 225	693,05 €	3 467	3 344,61 €
Ymare			0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>237</b>	<b>98 082</b>	<b>85 517,67 €</b>	<b>127 016</b>	<b>26 585,78 €</b>	<b>215 518</b>	<b>207910,13 €</b>

## 5 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Année 2011	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Régie Directe de Rouen	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités
ROUEN - Bas de ville	75		100%	75		100%
ROUEN - Châtelet Grand Mare	20		100%	20		100%
ROUEN - Jatte	95		100%	95		100%
Fontaine sous Préaux Station	2		100%	24	2	91,67%
Moulineaux Station	12		100%	12		100%
Darnétal Carville Station	7		100%	7		100%
La Jatte Station	37		100%	34		100%
Grand-Quevilly	54		100%	54		100%
Darnétal	24		100%	24		100%
Fontaine sous Préaux	5		100%	5		100%
Mél. Radepont Douville St Aubin	10		100%	12		100%
Plateau Est Franqueville	51		100%	51		100%
Plateau Est La Neuville	15		100%	15		100%
Radepont	2		100%	2		100%
St Aubin Epinay Serv. Bas	9		100%	12		100%
St Jacques sur D. Serv. Haut	11		100%	14		100%
Roncherolles sur le Vivier	8		100%	8		100%
Gd Couronne Moulineaux	21		100%	22		100%
Banlieue Sud Rouen	144		100%	155		100%
St Etienne Usine La Chapelle	12		100%	29	2	93,10%
La Bouille	7		100%	7		100%
<b>TOTAL</b>	<b>621</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>677</b>	<b>4</b>	<b>99,41%</b>

*Nota : Les non-conformités ont été levées suite aux contres analyses*

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), **l'eau est de très bonne qualité bactériologique sur l'ensemble des zones de distribution.**

Concernant la qualité chimique des zones de distribution de **ROUEN La Jatte et Bas de ville**, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant un mois de la norme de 0,1 µg/l pour le chlortoluron et l'isoproturon (pesticides). Néanmoins l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Une dérogation a été accordée par le Préfet le 16/01/2012 pour le chlortoluron pour une durée de 3 ans.

Concernant la qualité chimique des zones de distribution de **Fontaine sous Préaux**, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant un mois de la norme de 0,1 µg/l pour le chlortoluron et l'isoproturon (pesticides). Néanmoins l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément aux avis de l'AFSSA du 08/06/2007 et du 07/02/2008. Une dérogation a été accordée par le Préfet le 16/01/2012 pour le chlortoluron pour une durée de 3 ans.

Concernant la qualité chimique des zones de distribution des **Plateaux EST Franqueville et Neuville**, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant un mois de la norme de 0,1 µg/l pour le mézazachlore et le diméthachlore (pesticides) et de la norme de 0,5 µg/l pour la somme des pesticides. Néanmoins l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément aux avis de l'AFSSA du 08/06/2007 et du 07/02/2008. Un suivi renforcé de ces paramètres a été mis en place. Des travaux de sécurisation doivent être entrepris.

Concernant la qualité chimique de la zone de distribution de **Roncherolles sur le Vivier**, le contrôle sanitaire a révélé des dépassements pendant cinq mois de la norme de 0,1 µg/l pour la déséthyl atrazine (pesticide). Néanmoins l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément aux avis de l'AFSSA du 08/06/2007 et du 07/02/2008. Une dérogation a été accordée par le Préfet en juin 2009 pour les triazines (pesticides) pour une durée de 3 ans et une prolongation de cette dérogation est envisagée à compter de juin 2012 pour permettre la réalisation des travaux.

Concernant la qualité chimique de la zone de distribution du **secteur Sud de Rouen**, on note un dépassement ponctuel de la référence de qualité pour les bromates, le fer et la turbidité sur la Banlieue Sud de Rouen. De plus, des dépassements de la référence de qualité pour l'ammonium ont été mesurés du 11 au 26 avril 2011 en raison du dysfonctionnement partiel du traitement. Des suivis renforcés ont été mis en place pour ces paramètres.

Concernant les autres zones de distribution (**ROUEN Grand Mare Châtelet, Darnétal, Grand-Quevilly, Moulineaux, La Bouille et Saint Aubin Epinay SB et HS**) **l'eau est de très bonne qualité chimique.**

*Voir les synthèses de l'Agence Régionale de Santé jointes en annexe.*

## 6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service de la Régie Directe de Rouen		Code indicateur	2009	2010	2011
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	99,84%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	99,84%	99,69%	99,41%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Moulineaux	P 108.3	60%	60%	60%
	Fontaine		60%	60%	60%
	Carville		60%	60%	60%
	Darnétal		40%	40%	50%
	Vallée du Cailly		60%	60%	60%
	Douville - Grande Aulnaie		60%	60%	60%
	Radepont - Château		60%	60%	60%
	Radepont - Petite Aulnaie		60%	80%	80%
	St Aubin Ep. - Longues Raies		60%	60%	60%
	St Aubin Ep. - Puits Serv. Bas		60%	60%	60%
	St Jacques - Forage Serv. Haut		60%	60%	60%
	St Etienne du R. - La Chapelle		60%	60%	60%
	Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indices consolidés / UGE		UGE 114 Sect. Sud	60%	60%
UGE 145 Sect. St Jacques		60%	60%	60%	
UGE 167 ROUEN		60%	60%	60%	
UGE 169 Darnétal		40%	40%	50%	
UGE 337 Sect. Plateau Est		60%	65%	66,7%	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	P 103.2	64,00%	68,02%	69,97%	
Rendement du réseau de distribution (en %)	P 104.3	69,00%	70,20%	74,41%	
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)	P 105.3	14,91	14,04	11,59	
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)	P 106.3	14,24	13,27	10,78	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)	P 107.2	0,35%	0,38%	0,43%	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)	P 151.1	1,59	2,20	1,46	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	P 152.1	99,97%	100,00%	100,00%	
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)	P 155.1	5,75	16,08	20,44	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)	P 154.0	5,23%	3,54%	3,16%	

Remarque : Le taux d'impayés intègre la Régie de Yainville.

## 7 - Facturation

**Les abonnés reçoivent 2 factures par an :**

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

L'étendue de la régie directe sur 28 communes dont plusieurs sont divisées en secteurs entraîne une facturation et la relève d'index tout au long de l'année sur ce périmètre.

### Prix de l'eau

**Le prix de l'eau 2011 a été adopté par délibération du Conseil Communautaire du 20 décembre 2010.**

Ce prix comporte :

- Une part fixe
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

Les factures type 120 m<sup>3</sup> sont présentées dans la note liminaire.

## B - Le service exploité en Régie Directe d'Elbeuf

### 1 - Présentation du service

#### 1.1 - Présentation

La Régie d'Elbeuf regroupe les services de production et de distribution d'eau des 10 communes suivantes :

- Caudebec-lès-Elbeuf
- Cléon
- Elbeuf-sur-Seine
- Freneuse
- La Londe
- Orival
- Saint-Aubin-lès-Elbeuf
- Saint-Pierre-lès-Elbeuf
- Sotteville-sous-le-Val
- Tourville-la-Rivière

**Ce service distribue environ 10,5% des volumes consommés de la CREA, il alimente 56 454 habitants (selon recensement INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2009 publié au 1<sup>er</sup> janvier 2012) soit 11,8% des abonnés de la CREA.**

#### 1.2 - Organisation de la Régie Directe d'Elbeuf

La Régie Directe d'Elbeuf, avec à sa tête un ingénieur, est composée de 37 agents répartis dans les services suivants :

- Un service administration regroupant les missions de facturation, petites interventions, remplacement compteurs, relevés compteurs, impayés et accueil-encaissement.
- Un service distribution qui garantit la desserte des clients et assure les opérations d'interventions réseaux et fontainerie.
- Un service production qui assure le captage, le traitement de potabilisation de l'eau.
- En outre, la Régie Directe d'Elbeuf s'appuie dans ses missions sur :
  - un chef de projet : Bassin Versant.
  - un responsable : Travaux neufs, marchés publics.
  - un dessinateur : SIG.

#### ACCUEIL DU PUBLIC

Pour toute question relative à leur facture (consommation, relevés d'index, tarif.....), les usagers sont accueillis dans les locaux de la CREA - pôle de proximité d'Elbeuf, à l'adresse suivante :

**8, rue Aristide Briand  
76504 Elbeuf sur Seine**

**Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00  
☎ : 02 35 37 50 62**

- **Ils peuvent également appeler ALLO COMMUNAUTE 24h/24 et 7jours/7 au 0800 021 021.**

Tous les courriers doivent impérativement être envoyés à l'adresse suivante :

**CREA - pôle de proximité d'Elbeuf  
8, rue Aristide Briand  
76504 Elbeuf sur Seine**

Pour toute question relative au règlement de la facture, les abonnés peuvent s'informer auprès de la Trésorerie Principale Municipale d'Elbeuf.

## 2 - Provenance de l'eau

La totalité de l'eau distribuée est d'origine souterraine, elle provient de sources issues de la nappe de craie.

### 2.1 - Caractéristiques des ressources

Plusieurs captages concourent à la production de l'eau :

- Orival / Le Nouveau Monde -

- Elbeuf / Les Ecameaux -

- St Aubin-lès-Elbeuf -

- St Pierre-lès-Elbeuf -

### 2.2 - Volumes importés

- SERPN / ressources Les Varras et Neuville du Bosc

L'Agglomération importe de l'eau produite par le SERPN depuis les ressources Les Varras situées sur la commune de Mauny et celle de la Neuville du bosc, qui alimentent la totalité de la commune de La Londe et la partie Nord de la commune d'Elbeuf.

- St Etienne du Rouvray / La Chapelle -

L'eau potable distribuée sur la partie Est de la commune de Cléon et sur les communes de Freneuse, Sotteville-sous-le-val et Tourville-la-Rivière est d'origine souterraine et provient de l'usine de La Chapelle, exploitée par la Régie Directe de Rouen, à Saint Etienne du Rouvray.

### 2.3 - Bilan des capacités de production et de stockage

Ouvrage / Commune	Capacité technique de production en m <sup>3</sup> /j (base 20 h)	DUP			Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Volume annuel 2011 en m <sup>3</sup>
		Année	Q m <sup>3</sup> /j	Q m <sup>3</sup> /h	Moyen	Mini	Maxi	
Forage des Ecameaux - Station du Mont Duve / Elbeuf	6 000	1994	12 000	600	1 699	1 500	4 000	<b>620 104</b>
Forage du Nouveau Monde F1 / Orival	3 000	1991	3 600	150	963	900	1 800	<b>351 323</b>
Forage du Nouveau Monde F2 / Orival	5 000	1991	6 000	250	2 580	2 000	3 000	<b>941 537</b>
Forage F1 (1925) / St Aubin lès Elbeuf	2 800	1984	2 000	100	639	250	1 400	<b>233 170</b>
Forage F2 (1949) / St Aubin lès Elbeuf	2 800	1984	2 000	100	558	250	1 400	<b>203 590</b>
Forage de l'Oison ('Saint Cyr') / St Pierre lès Elbeuf	2 200	1986	2 200	110	979	800	1 600	<b>357 219</b>
Forage du Vallon de La Fieffe / St Pierre lès Elbeuf	1 000	1987	2 000	100	368	400	1 200	<b>134 494</b>
<b>Total</b>	<b>22 800</b>		<b>29 800</b>	<b>1 410</b>	<b>7 785</b>	<b>6 100</b>	<b>14 400</b>	<b>2 841 437</b>

Ouvrage / Commune		Capacité de stockage en m <sup>3</sup>	Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Capacité de stockage en heure		
			Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Caudébec lès Elbeuf	Réservoir Service Bas	3 000	1 400	1 250	2 200	51,0	58,0	33,0
	Réservoir Service Haut	500	300	250	1 000	40,0	48,0	12,0
Elbeuf sur Seine	Réservoir de Bourgtheroulde	3 000	1 750	1 550	2 800	41,0	46,0	26,0
	Réservoir du Neubourg	1 000	1 000	850	2 400	24,0	28,0	10,0
	Réservoir des Mesliers	500	100	80	800	120,0	150,0	15,0
	Réservoir de Saint-Cyr	300	250	220	1 000	29,0	33,0	7,0
	Réservoir du Chêne à la Vierge	200	60	50	800	80,0	96,0	6,0
	Réservoir des Roches à Orival	150	160	130	900	23,0	28,0	4,0
	Réservoir de La Londe	350	80	70	800	105,0	120,0	11,0
St Aubin lès Elbeuf	Réservoir Service Bas	2 000	2 350	2 100	3 100	20,0	23,0	15,0
	Réservoir Service Haut	1 200	1 200	1 000	2 000	24,0	29,0	14,0
St Pierre lès Elbeuf	Réservoir Service Bas	1 500	660	600	1 000	55,0	60,0	36,0
	Réservoir Service Bas	1 200	660	600	1 000	44,0	48,0	29,0
	Réservoir du Bosc-Tard	350	100	70	800	84,0	120,0	11,0
	Réservoir de Sotteville ss le Val	500	150	120	850	80,0	100,0	14,0
	Réservoir de Tourville la Rivière	2 000	1 000	800	1 700	48,0	60,0	28,0
<b>Total</b>		<b>17 750</b>	<b>11 220</b>	<b>9 740</b>	<b>23 150</b>	<b>38,0</b>	<b>43,7</b>	<b>18,4</b>

### 3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2011, les principaux indicateurs techniques figurent dans ce tableau :

Service de la Régie Directe d'Elbeuf (CAEBS)		2009	2010	2011	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Elbeuf - Station du Mont-Duve 'Les Ecameaux'	687 657	649 492	620 104	-4,5%
	Orival - 2 Forages du Nouveau Monde	1 325 450	1 341 591	1 292 860	-3,6%
	St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages	422 910	448 180	436 760	-2,5%
	St Pierre lès Elbeuf - Forage de l'Oison ('St Cyr')	339 555	340 900	357 219	4,8%
	St Pierre lès Elbeuf - Forage Vallon de La Fieffe	134 353	141 791	134 494	-5,1%
<b>TOTAL : V1</b>		<b>2 909 925</b>	<b>2 921 954</b>	<b>2 841 437</b>	<b>-2,8%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Usines de la CAEBS	0	0	0	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>2 909 925</b>	<b>2 921 954</b>	<b>2 841 437</b>	<b>-2,8%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance de SER usine de 'La Chapelle' pour le secteur Nord-Est de la CAEBS	331 069	335 581	318 140	
	En provenance de Mauny 'Les Varras' (SERPN) pour La Londe et le Nord-Ouest d'Elbeuf	145 428	152 688	146 232	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>476 497</b>	<b>488 269</b>	<b>464 372</b>	<b>-4,9%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Aucun export d'eau	0	0	0	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>3 386 422</b>	<b>3 410 223</b>	<b>3 305 809</b>	<b>-3,1%</b>
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	6 000	9 500	9 500	
	Rinçage des conduites (4)	105	105	105	
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>6 105</b>	<b>9 605</b>	<b>9 605</b>	<b>0,0%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	2 792 619	2 726 159	2 732 235	
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	365	365	365	
	<b>Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>	<b>2 792 619</b>	<b>2 726 159</b>	<b>2 732 235</b>	<b>0,2%</b>
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	4 000	4 000	4 000	
	Volume utilisé par le SDIS 76 (8)			5 186	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	2 000	2 000	2 000	
	Consommation Mairies (arrosage et balayage)	1 000	1 000	1 000	
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>7 000</b>	<b>7 000</b>	<b>12 186</b>	<b>74,1%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>2 805 724</b>	<b>2 742 764</b>	<b>2 754 026</b>	<b>0,4%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>82,85%</b>	<b>80,43%</b>	<b>83,31%</b>	<b>3,6%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>346,000</b>	<b>351,501</b>	<b>351,501</b>	<b>0,0%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>4,70</b>	<b>5,33</b>	<b>4,47</b>	<b>-16,2%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>4,60</b>	<b>5,20</b>	<b>4,30</b>	<b>-17,3%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>22,22</b>	<b>21,38</b>	<b>21,47</b>	<b>0,4%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>19 045</b>	<b>21 035</b>	<b>21 541</b>	<b>2,4%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>55,04</b>	<b>59,84</b>	<b>61,28</b>	<b>2,4%</b>

Nota : CAEBS secteur Nord-Est = Cléon (partie Est), Freneuse, Sotteville-sous-le-Val et Tourville-la-Rivière  
SERPN = Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé
- 8 Volume utilisé par le SDIS 76 - estimé sur la base de l'activité opérationnelle famille incendie



### 3.1 - Réseau

Régie Directe d'Elbeuf (CAEBS)	Longueur du réseau (en km)					
	2009		2010		2011	
	hors branchements	y compris branchements*	hors branchements	y compris branchements*	hors branchements	y compris branchements*
Caudebec lès Elbeuf	44,320	61,545	44,600	61,825	44,600	61,870
Cléon	29,880	38,520	32,468	41,108	32,468	41,128
Elbeuf sur Seine	68,320	88,560	70,303	90,543	70,303	90,598
Freneuse	11,040	13,195	11,137	13,292	11,137	13,302
La Londe	31,120	36,455	31,117	36,452	31,117	36,477
Orival	14,250	16,235	14,305	16,290	14,305	16,305
St Aubin lès Elbeuf	54,980	70,740	54,917	70,677	54,917	70,697
St Pierre lès Elbeuf	54,650	69,450	54,885	69,685	54,885	69,700
Sotteville sous le Val	8,460	9,905	8,702	10,147	8,702	10,152
Tourville la Rivière	29,190	34,025	29,067	33,902	29,067	33,957
<b>TOTAL</b>	<b>346,210</b>	<b>438,630</b>	<b>351,501</b>	<b>443,921</b>	<b>351,501</b>	<b>444,186</b>

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

### 3.2 - Branchements

Régie Directe d'Elbeuf (CAEBS)	2009		2010		Nombre de branchements en 2011							
	TOTAL	dont plomb connu	TOTAL	dont plomb connu	Neufs	Supprimés	TOTAL	Renouvelés	dt plomb renouvelés	dt plomb supprimés	Solde plomb ESTIME*	% de brcht plomb connu
Caudebec lès Elbeuf	3 445	773	3 445	697	11	2	3 454	118	46		651	18,8%
Cléon	1 728	174	1 728	174	10	6	1 732	2	0		174	10,0%
Elbeuf sur Seine	4 048	1 547	4 048	1 455	13	2	4 059	244	205		1 250	30,8%
Freneuse	431	39	431	39	2	0	433	2	0		39	9,0%
La Londe	1 067	244	1 067	207	6	1	1 072	12	4		203	18,9%
Orival	397	25	397	25	3	0	400	1	0		25	6,3%
St Aubin lès Elbeuf	3 152	394	3 152	364	5	1	3 156	6	1		363	11,5%
St Pierre lès Elbeuf	2 960	353	2 960	296	3	0	2 963	53	14		282	9,5%
Sotteville sous le Val	289	8	289	8	1	0	290	2	0		8	2,8%
Tourville la Rivière	967	65	967	65	11	0	978	1	0		65	6,6%
<b>TOTAL</b>	<b>18 484</b>	<b>3 622</b>	<b>18 484</b>	<b>3 330</b>	<b>65</b>	<b>12</b>	<b>18 537</b>	<b>441</b>	<b>270</b>	<b>0</b>	<b>3 060</b>	<b>16,5%</b>

Solde plomb estimé : mise à jour de l'inventaire de la base branchements en 2011.

### 3.3 - Compteurs

Régie Directe d'Elbeuf (CAEBS)	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2009	2010	2011	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Caudebec lès Elbeuf	3 714	3 971	3 944	11	255	257	354	6,87%	6,47%	8,98%	NR	NR	NR
Cléon	1 728	2 084	2 149	10	154	356	279	8,91%	17,08%	12,98%	NR	NR	NR
Elbeuf sur Seine	5 807	6 293	6 391	13	1069	486	707	18,41%	7,72%	11,06%	NR	NR	NR
Freneuse	388	411	439	2	28	23	41	7,22%	5,60%	9,34%	NR	NR	NR
La Londe	938	1 014	1 052	6	64	76	83	6,82%	7,50%	7,89%	NR	NR	NR
Orival	368	364	378	3	123	29	12	33,42%	7,97%	3,17%	NR	NR	NR
St Aubin lès Elbeuf	2 821	3 198	3 498	5	277	377	489	9,82%	11,79%	13,98%	NR	NR	NR
St Pierre lès Elbeuf	3 441	3 769	3 679	3	297	328	258	8,63%	8,70%	7,01%	NR	NR	NR
Sotteville sous le Val	248	278	277	1	23	30	63	9,27%	10,79%	22,74%	NR	NR	NR
Tourville la Rivière	933	1 048	1 050	11	169	115	65	18,11%	10,97%	6,19%	NR	NR	NR
<b>TOTAL</b>	<b>20 386</b>	<b>22 430</b>	<b>22 857</b>	<b>65</b>	<b>2 459</b>	<b>2 077</b>	<b>2 351</b>	<b>12,06%</b>	<b>9,26%</b>	<b>10,29%</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>10,58</b>

### 3.4 - Fuites

Régie Directe d'Elbeuf (CAEBS)	Nbre de fuites réparées sur canalisation			Nbre de fuites réparées sur branchement			Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage			Nombre TOTAL de fuites réparées		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Caudebec lès Elbeuf	1	3	3	NR	NR	5	23	35	47	24	38	50
Cléon	5	3	1	NR	NR	2	15	17	29	20	20	30
Elbeuf sur Seine	5	11	5	NR	NR	6	38	36	69	43	47	74
Freneuse	1	1	2	NR	NR	0	6	3	4	7	4	6
La Londe	1	2	3	NR	NR	3	9	24	30	10	26	33
Orival	1	1	1	NR	NR	1	4	8	3	5	9	4
St Aubin lès Elbeuf	7	0	4	NR	NR	2	15	12	21	22	12	25
St Pierre lès Elbeuf	2	4	2	NR	NR	7	39	23	42	41	27	44
Sotteville sous le Val	0	0	2	NR	NR	2	2	5	7	2	5	9
Tourville la Rivière	1	1	2	NR	NR	2	7	15	18	8	16	20
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>26</b>	<b>25</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>30</b>	<b>158</b>	<b>178</b>	<b>270</b>	<b>182</b>	<b>204</b>	<b>295</b>

#### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Régie Directe d'Elbeuf (CAEBS)	Nbre de fuites réparées sur canalisation			Linéaire de canalisation en km			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Caudebec lès Elbeuf	1	3	3	44,320	44,600	44,600	0,02	0,07	0,07
Cléon	5	3	1	29,880	32,468	32,468	0,17	0,09	0,03
Elbeuf sur Seine	5	11	5	68,320	70,303	70,303	0,07	0,16	0,07
Freneuse	1	1	2	11,040	11,137	11,137	0,09	0,09	0,18
La Londe	1	2	3	31,120	31,117	31,117	0,03	0,06	0,10
Orival	1	1	1	14,250	14,305	14,305	0,07	0,07	0,07
St Aubin lès Elbeuf	7	0	4	54,980	54,917	54,917	0,13	0,00	0,07
St Pierre lès Elbeuf	2	4	2	54,650	54,885	54,885	0,04	0,07	0,04
Sotteville sous le Val	0	0	2	8,460	8,702	8,702	0,00	0,00	0,23
Tourville la Rivière	1	1	2	29,190	29,067	29,067	0,03	0,03	0,07
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>26</b>	<b>25</b>	<b>346,210</b>	<b>351,501</b>	<b>351,501</b>	<b>0,07</b>	<b>0,07</b>	<b>0,07</b>

#### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Régie Directe d'Elbeuf (CAEBS)	Nbre de fuites réparées sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Caudebec lès Elbeuf	NR	NR	5	3 445	3 445	3 454	NR	NR	0,14
Cléon	NR	NR	2	1 728	1 728	1 732	NR	NR	0,12
Elbeuf sur Seine	NR	NR	6	4 048	4 048	4 059	NR	NR	0,15
Freneuse	NR	NR	0	431	431	433	NR	NR	0,00
La Londe	NR	NR	3	1 067	1 067	1 072	NR	NR	0,28
Orival	NR	NR	1	397	397	400	NR	NR	0,25
St Aubin lès Elbeuf	NR	NR	2	3 152	3 152	3 156	NR	NR	0,06
St Pierre lès Elbeuf	NR	NR	7	2 960	2 960	2 963	NR	NR	0,24
Sotteville sous le Val	NR	NR	2	289	289	290	NR	NR	0,69
Tourville la Rivière	NR	NR	2	967	967	978	NR	NR	0,20
<b>TOTAL</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>30</b>	<b>18 484</b>	<b>18 484</b>	<b>18 537</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>0,16</b>

## 4 - Données clientèle - abonnés

### 4.1 - Abonnés

Régie Directe d'Elbeuf (CAEBS)	Nombre d'abonnés						TOTAL 2011
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Caudebec lès Elbeuf	3 343	3 686	3 691	8	101		3 800
Cléon	1 726	1 883	1 867	4	74		1 945
Elbeuf sur Seine	4 811	5 546	5 540	7	166		5 713
Freneuse	400	412	412	0	10		422
La Londe	914	965	979	0	0		979
Orival	334	365	370	0	10		380
St Aubin lès Elbeuf	2 990	3 305	3 237	58	0		3 295
St Pierre lès Elbeuf	3 340	3 604	3 582	24	89		3 695
Sotteville sous le Val	259	271	274	0	10		284
Tourville la Rivière	928	998	999	5	24		1 028
<b>TOTAL</b>	<b>19 045</b>	<b>21 035</b>	<b>20 951</b>	<b>106</b>	<b>484</b>	<b>0</b>	<b>21 541</b>

### 4.2 - Répartition des volumes consommés et facturés

Régie Directe d'Elbeuf (CAEBS)	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						TOTAL 2011
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Caudebec lès Elbeuf	422 640	409 964	382 021	20 385			402 406
Cléon	325 540	257 668	223 629	32 142			255 771
Elbeuf sur Seine	789 463	836 792	802 079	24 773			826 852
Freneuse	33 495	37 438	35 206	0			35 206
La Londe	106 117	97 199	98 322	0			98 322
Orival	29 406	36 379	35 437	0			35 437
St Aubin lès Elbeuf	465 695	440 324	343 065	143 357			486 422
St Pierre lès Elbeuf	371 434	380 188	330 824	25 199			356 023
Sotteville sous le Val	29 185	29 146	27 506	0			27 506
Tourville la Rivière	172 164	172 861	146 830	28 065			174 895
<b>TOTAL</b>	<b>2 745 139</b>	<b>2 697 959</b>	<b>2 424 919</b>	<b>273 921</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 698 840</b>

Régie Directe d'Elbeuf (CAEBS)	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						TOTAL 2011
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Caudebec lès Elbeuf	422 640	409 964	382 021	20 385			402 406
Cléon	325 540	257 668	223 629	32 142			255 771
Elbeuf sur Seine	789 463	836 792	802 079	24 773			826 852
Freneuse	33 495	37 438	35 206	0			35 206
La Londe	106 117	97 199	98 322	0			98 322
Orival	29 406	36 379	35 437	0			35 437
St Aubin lès Elbeuf	465 695	440 324	343 065	143 357			486 422
St Pierre lès Elbeuf	371 434	380 188	330 824	25 199			356 023
Sotteville sous le Val	29 185	29 146	27 506	0			27 506
Tourville la Rivière	172 164	172 861	146 830	28 065			174 895
<b>TOTAL</b>	<b>2 745 139</b>	<b>2 697 959</b>	<b>2 424 919</b>	<b>273 921</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 698 840</b>

## 5 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Année 2011	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Régie Directe d'Elbeuf (CAEBS)	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Bilan sur les 10 communes		171	0	100%	190	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

Voir les synthèses de l'Agence Régionale de Santé jointes en annexe.

## 6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service de la Régie Directe d'Elbeuf (CAEBS)		Code indicateur	2009	2010	2011
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Elbeuf - (Mont Duve) For. Les Ecameaux	P 108.3	60%	60%	60%
	Orival - 2 For. du Nouveau Monde		60%	60%	60%
	St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages		60%	60%	60%
	St Pierre lès Elbeuf - For. de l'Oison ('St Cyr')		60%	60%	60%
	St Pierre lès Elbeuf - For. Vallon de La Fieffe		60%	60%	60%
<b>P 108.3 Indice consolidé / UGE</b>	<b>UGE 236 CREA CAEBS</b>		60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	48,5%	48,5%	54,0%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	82,85%	80,43%	83,31%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	4,70	5,33	4,47
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	4,60	5,20	4,30
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	1,46%	1,17%	0,99%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	1,26	1,24	1,16
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	4,83	4,66	3,62
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	15,16%	10,13%	8,37%

Le taux des impayés ne tient pas compte des éventuels encaissements perçus directement par le TPM : il correspond uniquement à celui de la Régie de Recette d'Elbeuf.

## 7 - Facturation

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue.

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Caudebec lès Elbeuf	Octobre	Mars / Avril	Mai
Cléon	Septembre	Février / Mars	Avril
Elbeuf sur Seine	Janvier / Avril / Novembre / Décembre	Mai / Juin / Juillet / Août / Septembre	Juin / Juillet / Septembre / Octobre / Décembre
Freneuse	Septembre	Février / Mars	Avril
La Londe	Juin	Décembre	Janvier
Orival	Juillet	Février	Avril
St Aubin lès Elbeuf	Mai	Septembre / Octobre	Octobre
St Pierre lès Elbeuf	Mai	Octobre / Novembre	Décembre
Sotteville sous le Val	Septembre	Février / Mars	Avril
Tourville la Rivière	Septembre	Février / Mars	Avril

## Prix de l'eau

**Le prix de l'eau 2011 a été adopté par délibération du Conseil Communautaire du 20 décembre 2010.**

Ce prix comporte :

- Une part fixe
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

Les factures type 120 m<sup>3</sup> sont présentées dans la note liminaire.

## C - Le service exploité en Régie Directe de Yainville

### 1 - Présentation du service

Ce service alimente **1 123 habitants** (selon recensement INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2009 publié au 1<sup>er</sup> janvier 2012) soit 0,3 % des volumes consommés par 0,3% des abonnés de la CREA.

#### 1.1 - Présentation

La Régie de Yainville regroupe les services de production et de distribution d'eau de cette commune.

#### 1.2 - Organisation de la Régie Directe de Yainville

La Régie Directe de Yainville fait l'objet d'une prestation de service pour la production et les interventions techniques par Eaux de Normandie filiale Lyonnaise des Eaux. La gestion du service clientèle est assurée par la Direction de l'Eau sur le site de Couperin à Rouen depuis le second semestre 2010.

#### ACCUEIL DU PUBLIC

Pour toute question relative à leur facture (consommation, relevés d'index, tarif.....), les usagers sont accueillis dans les locaux de la Mairie de Yainville :

**Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00**

- **Ils peuvent également appeler ALLO COMMUNAUTE 24h/24 et 7jours/7 au 0800 021 021.**

Tous les courriers doivent impérativement être envoyés à l'adresse suivante :

**La Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe  
Norwich House  
14 bis avenue Pasteur BP 589  
76006 ROUEN CEDEX 1**

Pour toute question relative au règlement de la facture, les abonnés peuvent s'informer directement auprès du :

**Trésor Public de Duclair  
250, rue Jules Ferry  
76480 DUCLAIR  
☎ : 02 35 37 50 62**

## 2 - Provenance de l'eau

La totalité de l'eau distribuée est d'origine souterraine, elle est issue de la nappe de craie.

### 2.1 - Caractéristiques des ressources

#### - Forage de Yainville -

La station de pompage est implantée sur la commune de Yainville à l'angle des RD20 et RD982. L'eau subit une désinfection au chlore gazeux.

Le forage alimente directement les deux réservoirs.

### 2.2 - Volumes exportés et importés

Il existe des interconnexions entre la commune de Yainville et les services de Jumièges et du Trait.

L'interconnexion avec Le Trait permet de sécuriser l'alimentation.

L'interconnexion avec Jumièges est ponctuellement utilisée pour subvenir aux besoins en période estivale.

### 2.3 - Bilan des capacités de production et de stockage

Ouvrage / Commune	Capacité technique de production en m <sup>3</sup> /j (base 20 h)	DUP			Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Volume annuel 2011 en m <sup>3</sup>
		Date	Q m <sup>3</sup> /j	Q m <sup>3</sup> /h	Moyen	Mini	Maxi	
Forage de Yainville 1948		14/01/1985	1 200	NR	0			<b>0</b>
Forage de Yainville 2003	800	10/12/2003	1 200	NR	552	331	652	<b>201 639</b>
<b>Total</b>	<b>800</b>				<b>552</b>	<b>331</b>	<b>652</b>	<b>201 639</b>

Ouvrage / Commune	Capacité de stockage en m <sup>3</sup>	Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Capacité de stockage en heure		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Réservoir Tour 1950	300						
Réservoir semi-enterré 1976	500						
<b>Total</b>	<b>800</b>	<b>552</b>			<b>34,8</b>		

### 3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2011, les principaux indicateurs techniques figurent dans ce tableau :

Service de la Régie Directe de Yainville		2009	2010	2011	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Yainville 1948	0	0	0	
	Forage de Yainville 2003	156 065	163 507	201 369	
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>156 065</b>	<b>163 507</b>	<b>201 369</b>	<b>23,2%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Yainville 1948			0	
	Forage de Yainville 2003			998	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>998</b>	
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>156 065</b>	<b>163 507</b>	<b>200 371</b>	<b>22,5%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance du Trait			0	
	En provenance de Jumièges			0	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Volumes exportés en gros (2)	Vers Le Trait			0	
	Vers Jumièges	388	45	402	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>388</b>	<b>45</b>	<b>402</b>	<b>793,3%</b>
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>155 677</b>	<b>163 462</b>	<b>199 969</b>	<b>22,3%</b>
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	560	680	680	
	Rinçage des conduites (4)			13	
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>560</b>	<b>680</b>	<b>693</b>	<b>1,9%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	74 466	78 256	65 836	
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	365	365	365	
	<b>Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>	<b>74 466</b>	<b>78 256</b>	<b>65 836</b>	<b>-15,9%</b>
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	200	145	145	
	Volume utilisé par le SDIS 76 (8)			549	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	80	40	NR	
	Consommation Mairies (arrosage et balayage)	120	120	NR	
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>400</b>	<b>305</b>	<b>694</b>	<b>127,5%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>75 426</b>	<b>79 241</b>	<b>67 223</b>	<b>-15,2%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>48,58%</b>	<b>48,49%</b>	<b>33,75%</b>	<b>-30,4%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>12,565</b>	<b>12,560</b>	<b>15,295</b>	<b>21,8%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>17,71</b>	<b>18,59</b>	<b>24,03</b>	<b>29,3%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>17,50</b>	<b>18,37</b>	<b>23,78</b>	<b>29,4%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>16,53</b>	<b>17,29</b>	<b>12,11</b>	<b>-30,0%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>553</b>	<b>550</b>	<b>546</b>	<b>-0,7%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>44,01</b>	<b>43,79</b>	<b>35,70</b>	<b>-18,5%</b>

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé
- 8 Volume utilisé par le SDIS 76 - estimé sur la base de l'activité opérationnelle famille incendie

Au premier trimestre 2011, l'intégralité des compteurs ont été renouvelés ce qui a permis sur l'exercice mai 2011/mai 2012 d'enregistrer un volume consommé abonné de 98 735 m<sup>3</sup> soit une hausse de 50% (en référence à l'exercice mai 2010/mai 2011). Le rendement de réseau calculé sur cette même période (volume distribué 207 708 m<sup>3</sup>), est de 47,87 %. Suite au schéma directeur de Yainville, des travaux doivent être entrepris pour remédier à cette valeur anormalement basse.



### 3.1 - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2009		2010		2011	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements*
Yainville	12,565	14,080	12,560	14,080	15,295	17,950

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

### 3.2 - Branchements

	2009		2010		Nombre de branchements en 2011							
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	Suppri- més	TOTAL	Renou- velés	dt plomb renou- velés	dt plomb suppri- més	Solde plomb	% de brcht plomb
Yainville	530	4	531	2	0	0	531	14			2	0,4%

### 3.3 - Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2009	2010	2011	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Yainville	553	555	555	0	30	2	554	5,42%	0,36%	99,82%	NR	8,86	1,27

Début- 2011, le Parc compteurs de Yainville a fait l'objet d'un renouvellement global par des compteurs équipés de radio relève.

### 3.4 - Fuites

	Nbre de fuites réparées sur canalisation			Nbre de fuites réparées sur branchement			Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage			Nombre TOTAL de fuites réparées		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Yainville	14	0	1	3	5	5	7	8	10	24	13	16

#### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nbre de fuites réparées sur canalisation			Linéaire de canalisation en km			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Yainville	14	0	1	12,565	12,560	15,295	1,11	0,00	0,07

#### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nbre de fuites réparées sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Yainville	3	5	5	530	531	531	0,57	0,94	0,94

## 4 - Données clientèle - abonnés

### 4.1 - Abonnés

	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2011
Yainville	553	550	545		1	0	546

## 4.2 - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2011
Yainville	74 466	78 256	54 066	11 770	0	0	65 836

	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2011
Yainville	57 542	64 322	52 721	11 770	0	0	64 491

## 5 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectués par l'ARS.

Année 2011	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Régie Dir. de Yainville						
Yainville	11	0	100%	11	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

Voir la synthèse de l'Agence Régionale de Santé jointe en annexe.

## 6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service de la Régie Directe de Yainville		Code indicateur	2009	2010	2011
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage Yainville 1948	P 108.3	60%	60%	60%
	Forage Yainville 2003		60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE		UGE 189 Yainville	60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	42,5%	42,5%	42,5%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	48,58%	48,49%	33,75%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	17,71	18,59	24,03
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	17,50	18,37	23,78
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	3,08%	2,05%	1,95%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	25,32	0,00	1,83
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	NR	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	0,00	0,00	10,99
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	NR	3,54%	3,16%

Remarque : Le taux d'impayés est fusionné avec celui de la Régie de Rouen.

## **7 - Facturation**

**Les abonnés reçoivent 2 factures par an :**

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Yainville	NR	Juillet	NR

### **Prix de l'eau**

**Le prix de l'eau 2011 a été adopté par délibération du Conseil Communautaire du 20 décembre 2010.**

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement »
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau et destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution.

Les factures type 120 m<sup>3</sup> sont présentées dans la note liminaire.

# D - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service de la commune d'Isneauville

## 1 - Présentation du service

Le service d'Isneauville est exploité en régie avec prestation de service par la **Lyonnaise des Eaux Suez**.

Ce service qui dessert **2 477 habitants** sur la **commune d'Isneauville**, distribue environ 0,6% des volumes consommés auprès de 0,6% des abonnés de la CREA.

Il concerne la commune d'Isneauville, le **Hameau de la Muette en partie sur la commune de Quincampoix**, et le **Hameau du Mont Perreux sur la commune de Saint Martin du Vivier**.

## Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise et Lyonnaise des Eaux Suez, à compter du 01/01/2008 jusqu'au **31/12/2011** pour 4 années.

**L'Agence Lyonnaise des Eaux Suez de Maromme est située  
37, rue Raymond Duflo  
76150 Maromme**

Les horaires d'ouverture aux abonnés sont les suivants :  
**du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30**

Les abonnés peuvent également joindre le service client au : 0810 384 384 (prix d'un appel local)  
**du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 13h00**

Par ailleurs le numéro suivant permet de répondre à toutes les urgences 7j/7 et 24h/24 : 0 810 884 884

A noter également le lancement en 2005 de l'Agence clientèle en ligne :

**www.lyonnaise-des-eaux.fr**, permettant à l'utilisateur de s'informer sur son compte ou sa facture.

## Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un contrat de prestation de service. Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du prestataire.

**Le contrat de prestation inclus le renouvellement de 292 compteurs par le prestataire.**

## 2 - Provenance de l'eau

L'eau provient essentiellement de la ressource des Champs captants de la Vallée du Cailly, exploitée par la Lyonnaise des Eaux. Le traitement de l'eau consiste en une désinfection au chlore gazeux

**La distribution est sécurisée par les forages et captages de Maromme, exploités par Lyonnaise des Eaux.**

La qualité de l'eau distribuée et les taux de traitement sont contrôlés en permanence au moyen de turbidimètres et d'analyseurs de chlore résiduel en continu avec télétransmission 24h/24 au poste de contrôle centralisé des informations et des alarmes.

De par sa position et l'histoire de la construction du réseau d'alimentation en eau potable de ce secteur, le réseau d'Isneauville participe à des échanges-vente d'eau avec le syndicat voisin : le SIAEPA de Montville.

## Bilan des capacités de production et de stockage

Absence de production et de réservoir sur le périmètre du service d'Isneauville.

### 3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2011, les principaux indicateurs techniques figurent dans ce tableau :

Service d'Isneauville		2009	2010	2011	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Absence de production propre au service d'Isneauville				
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Absence de production propre au service d'Isneauville				
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Volumes importés en gros (1)	En provenance des Champs captants du Cailly	178 639	190 260	181 046	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>178 639</b>	<b>190 260</b>	<b>181 046</b>	<b>-4,8%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Aucun export d'eau				
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>178 639</b>	<b>190 260</b>	<b>181 046</b>	<b>-4,8%</b>
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	0	0	0	
	Rinçage des conduites (4)	42	65	0	
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>42</b>	<b>65</b>	<b>0</b>	<b>-100,0%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	133 939	142 013	147 876	
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	365	365	365	
	<b>Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = VR / D x 365</b>	<b>133 939</b>	<b>142 013</b>	<b>147 876</b>	<b>4,1%</b>
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	85	85	80	
	Volume utilisé par le SDIS 76 (8)			300	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	NR	NR	NR	
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>85</b>	<b>85</b>	<b>380</b>	<b>347,1%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>134 066</b>	<b>142 163</b>	<b>148 256</b>	<b>4,3%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>75,05%</b>	<b>74,72%</b>	<b>81,89%</b>	<b>9,6%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>32,330</b>	<b>35,344</b>	<b>35,840</b>	<b>1,4%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>3,79</b>	<b>3,74</b>	<b>2,54</b>	<b>-32,2%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>3,78</b>	<b>3,73</b>	<b>2,51</b>	<b>-32,8%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>11,36</b>	<b>11,02</b>	<b>11,33</b>	<b>2,8%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>1 060</b>	<b>1 138</b>	<b>1 156</b>	<b>1,6%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>32,79</b>	<b>32,20</b>	<b>32,25</b>	<b>0,2%</b>

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé
- 8 Volume utilisé par le SDIS 76 - estimé sur la base de l'activité opérationnelle famille incendie

## a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2009		2010		2011	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements*
Isneauville	32,330	NR	35,344	NR	35,840	41,755

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

## b - Branchements

	2009		2010		Nombre de branchements en 2011				
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	Suppri- més	TOTAL	Renou- velés	Solde plomb
Isneauville	1 100	0	1 177	0	7	1	1 183	3	0

## c - Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2009	2010	2011	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Isneauville	1 042	1 094	1 101	25	84	80	77	8,06%	7,31%	6,99%	5,67	6,05	6,20

## d - Fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Isneauville	5	4	4	12	14	15	21	27	19	38	45	38

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Isneauville	5	4	4	32,330	35,344	35,840	0,15	0,11	0,11

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Isneauville	12	14	15	1 100	1 177	1 183	1,09	1,19	1,27

## 4 - Données clientèle - abonnés

### a - Abonnés

Service d'Isneauville	Nombre d'abonnés						TOTAL 2011
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Isneauville	1 005	1 082	1 069	7	13	8	1 097
Quincampoix	34	34	34	0	0	1	35
Saint Martin du Vivier	21	22	22	0	0	2	24
<b>TOTAL</b>	<b>1 060</b>	<b>1 138</b>	<b>1 125</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>1 156</b>

### b - Répartition des volumes consommés et facturés

Service d'Isneauville	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						TOTAL 2011
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Isneauville	126 289	134 333	114 041	12 882	2 725	10 110	139 758
Quincampoix	3 371	3 278	2 668	0	0	1 974	4 642
Saint Martin du Vivier	4 278	4 402	3 366	0	0	110	3 476
<b>TOTAL</b>	<b>133 938</b>	<b>142 013</b>	<b>120 075</b>	<b>12 882</b>	<b>2 725</b>	<b>12 194</b>	<b>147 876</b>

Service d'Isneauville	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						TOTAL 2011
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Isneauville	126 636	137 684	113 836	13 931	2 763	10 250	140 780
Quincampoix	3 380	3 278	2 694	0	0	2 001	4 695
Saint Martin du Vivier	4 290	4 402	3 413	0	0	112	3 525
<b>TOTAL</b>	<b>134 306</b>	<b>145 364</b>	<b>119 943</b>	<b>13 931</b>	<b>2 763</b>	<b>12 363</b>	<b>149 000</b>

### c - Remises pour fuites

Année 2011	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Isneauville	0	11	sans objet	sans objet	6 601	1 179,21 €	8 216	8 190,38 €

## 5 - Qualité de l'eau

Bilan annuel 2011 du nombre de prélèvements et des conformités

Année 2011	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Isneauville		10	0	100%	10	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).

## 6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service d'Isneauville		Code indicateur	2009	2010	2011
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	<b>100%</b>
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	<b>100%</b>
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		P 108.3	Absence de production : Import depuis la Vallée du Cailly		
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	59,09%	60,06%	<b>59,91%</b>
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	75,05%	74,72%	<b>81,89%</b>
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	3,79	3,74	<b>2,54</b>
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	3,78	3,73	<b>2,51</b>
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	1,95%	1,81%	<b>0,78%</b>
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	4,72	3,51	<b>3,46</b>
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	<b>100%</b>
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	21,70	9,67	<b>28,55</b>
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,25%	0,15%	<b>0,01%</b>
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,0000	0,0000	<b>0,0000</b>

## 7 - Indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Isneauville	Juin	Décembre	Décembre

### a - Prix de l'eau

Ce prix comporte :

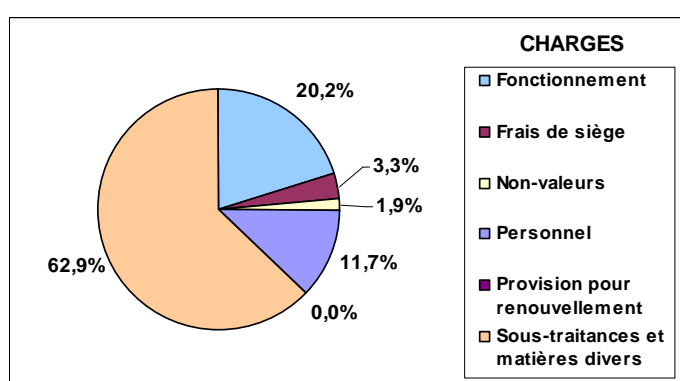
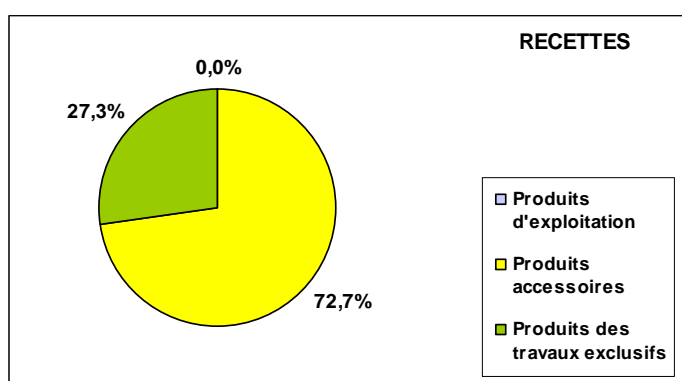
- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation » correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans la note liminaire.



## b - Recettes et charges du service

Service d'Isneauville		Montant en € HT
<b>Recettes</b>	Produits d'exploitation	0 €
	Produits accessoires	54 985 €
	Produits des travaux exclusifs	20 668 €
	<b>Total</b>	<b>75 653 €</b>
<b>Charges</b>	Fonctionnement	12 916 €
	Frais de siège	2 142 €
	Non-valeurs	-1 209 €
	Personnel	7 495 €
	Provision pour renouvellement	0 €
	Sous-traitances et matières divers	40 279 €
	<b>Total</b>	<b>61 623 €</b>
<b>Résultat Brut en 2011</b>		<b>14 030 €</b>



## c - Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

Le contrat de prestation inclus le renouvellement annuel moyen de 73 compteurs par le prestataire.

### Etat du renouvellement de compteurs

Communes - Années	2008	2009	2010	2011	Total
Isneauville	72	84	80	77	313
<b>Cumul réalisé</b>	<b>72</b>	<b>156</b>	<b>236</b>	<b>313</b>	<b>313</b>
<b>Programme contractuel</b>	<b>73</b>	<b>73</b>	<b>73</b>	<b>73</b>	<b>292</b>
Cumul Programme contractuel	73	146	219	292	
Ecart avec Programme Contractuel	-1	10	17	21	

# E - Contrat pour l'exploitation par gérance du service d'eau potable des communes d'Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine et Yville-sur-Seine

Le service du secteur de Bardouville est exploité en gérance par **Veolia Eau**.

## 1 - Présentation du service

Ce service qui dessert les **2 856 habitants** des communes d'**Anneville-Ambourville**, **Bardouville**, **Berville-sur-Seine** et **Yville-sur-Seine** correspond à une entité technique homogène.

Il distribue **0,4%** des volumes consommés auprès de **0,6%** des abonnés de La CREA.

## Historique du contrat

Le contrat de type gérance a été conclu par le SIAEPA de la région de Bardouville avec SADE Exploitation de Normandie, à compter du 01/01/2003 jusqu'au **31/12/2014** pour une durée initiale de 12 années.

## Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un contrat de type gérance, l'exploitant est rémunéré en fonction des volumes produits, distribués et de la gestion clientèle. Le prix de l'eau est fixé par la collectivité.

Les travaux d'entretien et de réparation sont à la charge du délégataire, ce dernier assurant une garantie de continuité du service.

## 2 - Provenance de l'eau

L'eau potable distribuée aux abonnés des communes d'**Anneville-Ambourville**, **Bardouville** et **Berville-sur-Seine** provient du forage de Bardouville d'une capacité journalière de **700m<sup>3</sup>/jour**.

L'eau est traitée sur une unité de dénitrification composée de **3 modules (dont deux en service)**. Elle est ensuite refoulée par deux pompes de **35 m<sup>3</sup>/heure** avec une chloration sur le refoulement.

Le secteur de Yville est alimenté par achat d'eau en gros au SERPN.

## Bilan des capacités de production et de stockage

Ouvrage / Commune	Capacité technique de production en m <sup>3</sup> /j (base 20 h)	DUP			Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Volume annuel 2011 en m <sup>3</sup>
		Date	Q m <sup>3</sup> /j	Q m <sup>3</sup> /h	Moyen	Mini	Maxi	
Forage de Bardouville	700	10/07/09	500	30	324,7	257,8	426,3	<b>118 501</b>
<b>Total</b>	<b>700</b>				<b>324,7</b>	<b>257,8</b>	<b>426,3</b>	<b>118 501</b>

Ouvrage / Commune	Capacité de stockage en m <sup>3</sup>	Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Capacité de stockage en heure		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Réservoir Bardouville	150	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Réservoir Ambourville	450	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Réservoir Yville sur Seine	300	NR	NR	NR	NR	NR	NR
<b>Total</b>	<b>900</b>	<b>324,7</b>	<b>257,8</b>	<b>426,3</b>	<b>66,5</b>	<b>50,7</b>	<b>83,8</b>

### 3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2011, les indicateurs techniques figurent dans le tableau ci-dessous :

Service du secteur de Bardouville		2009	2010	2011	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Bardouville	136 931	115 079	118 501	
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>136 931</b>	<b>115 079</b>	<b>118 501</b>	<b>3,0%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Bardouville	1 281	3 801	4 623	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>1 281</b>	<b>3 801</b>	<b>4 623</b>	<b>21,6%</b>
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>135 650</b>	<b>111 278</b>	<b>113 878</b>	<b>2,3%</b>
Volumes importés en gros (1)	Achat d'eau au SERPN (► Yville sur Seine)	NR	15 309	15 338	
	<b>TOTAL : V4</b>		<b>15 309</b>	<b>15 338</b>	<b>0,2%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Aucun export d'eau	0	0	0	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>135 650</b>	<b>126 587</b>	<b>129 216</b>	<b>2,1%</b>
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	NR	720	720	
	Rinçage des conduites (4)	NR	0	0	
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>0</b>	<b>720</b>	<b>720</b>	<b>0,0%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	111 552	117 028	99 557	
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	343	369	349	
	<b>Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>	<b>118 707</b>	<b>115 759</b>	<b>104 121</b>	<b>-10,1%</b>
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)			120	
	Volume utilisé par le SDIS 76 (8)			558	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement				
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>678</b>	
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>118 707</b>	<b>116 479</b>	<b>105 519</b>	<b>-9,4%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>87,51%</b>	<b>92,02%</b>	<b>81,66%</b>	<b>-11,3%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>49,000</b>	<b>49,100</b>	<b>49,100</b>	<b>0,0%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>0,95</b>	<b>0,60</b>	<b>1,40</b>	<b>131,8%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>0,95</b>	<b>0,56</b>	<b>1,32</b>	<b>134,4%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>6,64</b>	<b>6,50</b>	<b>5,89</b>	<b>-9,4%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>1 069</b>	<b>1 172</b>	<b>1 173</b>	<b>0,1%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>21,82</b>	<b>23,87</b>	<b>23,89</b>	<b>0,1%</b>

SERPN = Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé
- 8 Volume utilisé par le SDIS 76 - estimé sur la base de l'activité opérationnelle famille incendie

**Le rendement de réseau, en baisse de 11 points, reste bon en 2011.**

## a - Réseau

Secteur de Bardouville	2009		2010		2011	
	hors branchements	y compris branchements*	hors branchements	y compris branchements*	hors branchements	y compris branchements *
Anneville-Ambourville	NR	NR	23,600	NR	23,600	NR
Bardouville	NR	NR	11,000	NR	11,000	NR
Berville-sur-Seine	NR	NR	9,600	NR	9,600	NR
Yville-sur-Seine	NR	NR	4,900	NR	4,900	NR
<b>TOTAL</b>	<b>49,000</b>	<b>55,600</b>	<b>49,100</b>	<b>55,600</b>	<b>49,100</b>	<b>55,190</b>

## b - Branchements

Secteur de Bardouville	2009		2010		Nombre de branchements en 2011				
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL	Renouvelés	Solde plomb
Anneville-Ambourville	NR	0	NR	0	NR	0	NR	0	0
Bardouville	NR	0	NR	0	NR	0	NR	0	0
Berville-sur-Seine	NR	0	NR	0	NR	0	NR	0	0
Yville-sur-Seine	NR	0	NR	0	NR	0	NR	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 205</b>	<b>0</b>	<b>1 210</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>1 218</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

A noter qu'il n'y a pas de branchements en plomb recensés sur ces communes.

## c - Compteurs

Secteur de Bardouville	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2009	2010	2011	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Anneville-Ambourville	NR	508	512	0	NR	3	NR	NR	0,59%	NR	NR	11,98	NR
Bardouville	NR	278	281	0	NR	2	NR	NR	0,72%	NR	NR	12,00	NR
Berville-sur-Seine	NR	234	232	0	NR	5	NR	NR	2,14%	NR	NR	13,39	NR
Yville-sur-Seine	NR	198	197	0	NR	1	NR	NR	0,51%	NR	NR	13,59	NR
<b>TOTAL</b>	<b>1 110</b>	<b>1 218</b>	<b>1 222</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>11</b>	<b>73</b>	<b>1,80%</b>	<b>0,90%</b>	<b>5,97%</b>	<b>NR</b>	<b>12,31</b>	<b>11,80</b>

## d - Fuites

Secteur de Bardouville	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Anneville-Ambourville	NR	2	0	NR	0	0	NR	1	0	NR	3	0
Bardouville	NR	0	3	NR	1	2	NR	0	16	NR	1	21
Berville-sur-Seine	NR	0	0	NR	0	0	NR	0	0	NR	0	0
Yville-sur-Seine	NR	0	0	NR	1	0	NR	0	0	NR	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>21</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuite canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de Bardouville	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Anneville-Ambourville	NR	2	0	NR	23,600	23,600	NR	0,085	0,000
Bardouville	NR	0	3	NR	11,000	11,000	NR	0,000	0,273
Berville-sur-Seine	NR	0	0	NR	9,600	9,600	NR	0,000	0,000
Yville-sur-Seine	NR	0	0	NR	4,900	4,900	NR	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>49,000</b>	<b>49,100</b>	<b>49,100</b>	<b>0,041</b>	<b>0,041</b>	<b>0,061</b>

### Indice de réparation de Branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de Bardouville	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Anneville-Ambourville	NR	0	0	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Bardouville	NR	1	2	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Berville-sur-Seine	NR	0	0	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Yville-sur-Seine	NR	1	0	NR	NR	NR	NR	NR	NR
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1 205</b>	<b>1 210</b>	<b>1 218</b>	<b>0,166</b>	<b>0,165</b>	<b>0,164</b>

## 4 - Données clientèle - abonnés

### a - Abonnés

Secteur de Bardouville	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2011
Anneville-Ambourville	484	486	469	8	12	0	489
Bardouville	268	268	254	6	9	0	269
Berville-sur-Seine	216	223	216	3	3	0	222
Yville-sur-Seine	101	195	186	3	4	0	193
<b>TOTAL</b>	<b>1 069</b>	<b>1 172</b>	<b>1 125</b>	<b>20</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>1 173</b>

### b - Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de Bardouville	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2011
Anneville-Ambourville	61 018	54 661	35 500	1 569	1 721	0	38 790
Bardouville	24 918	24 527	21 864	978	751	0	23 593
Berville-sur-Seine	14 394	16 907	16 388	173	520	0	17 081
Yville-sur-Seine	11 222	20 933	19 465	91	537	0	20 093
<b>TOTAL</b>	<b>111 552</b>	<b>117 028</b>	<b>93 217</b>	<b>2 811</b>	<b>3 529</b>	<b>0</b>	<b>99 557</b>

Secteur de Bardouville	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2011
Anneville-Ambourville	61 030	52 278	35 097	1 147	1 710	0	37 954
Bardouville	24 918	24 527	21 779	978	751	0	23 508
Berville-sur-Seine	14 446	16 855	16 153	173	520	0	16 846
Yville-sur-Seine	11 268	20 927	18 925	91	537	0	19 553
<b>TOTAL</b>	<b>111 662</b>	<b>114 587</b>	<b>91 954</b>	<b>2 389</b>	<b>3 518</b>	<b>0</b>	<b>97 861</b>

## 5 - Qualité de l'eau

Bilan annuel 2011 du nombre de prélèvements et des conformités

Année 2011	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités
Sect. Bardouville	12	0	100%	22	1	95%
Yville-sur-Seine	3	0	100%	3	0	100%
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>25</b>	<b>1</b>	<b>96%</b>

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique** (Synthèse ARS jointe en annexe).

Concernant la qualité chimique de la zone de distribution de **Bardouville**, le contrôle sanitaire a révélé des dépassements pendant un mois de la norme de 0,1 µg/l pour la déséthyl atrazine (pesticide). Néanmoins l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément aux avis de l'AFSSA du 08/06/2007 et du 07/02/2008. Une dérogation a été accordée par le Préfet le 8/10/2009 pour les triazines (pesticides) pour une durée de 3 ans et une prolongation de cette dérogation est envisagée en 2012 compte tenu de l'avancement du plan d'action des travaux de sécurisation de la distribution d'eau.

## 6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service du secteur de Bardouville		Code indicateur	2009	2010	2011
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	96,0%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Bardouville	P 108.3	60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 125 Bardouville		60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	20%	20%	20%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	87,51%	92,02%	81,66%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	0,95	0,60	1,40
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	0,95	0,56	1,32
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,00%	0,00%	0,00%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	1,87	1,71	0,00
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	2,81	1,71	0,00
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,10%	0,09%	0,00%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	NR	NR	0,000

## 7 - Indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Anneville-Ambourville	Juillet	Décembre	Janvier
Bardouville	Juillet	Décembre	Janvier
Berville-sur-Seine	Juillet	Décembre	Janvier
Yville-sur-Seine	Juillet	Décembre	Janvier

## a - Prix de l'eau

### Les diverses composantes de la facture :

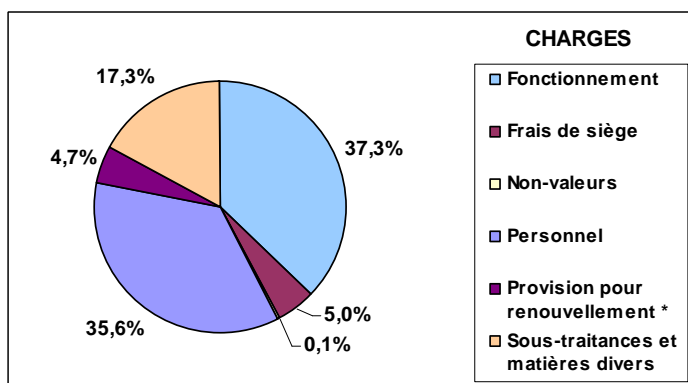
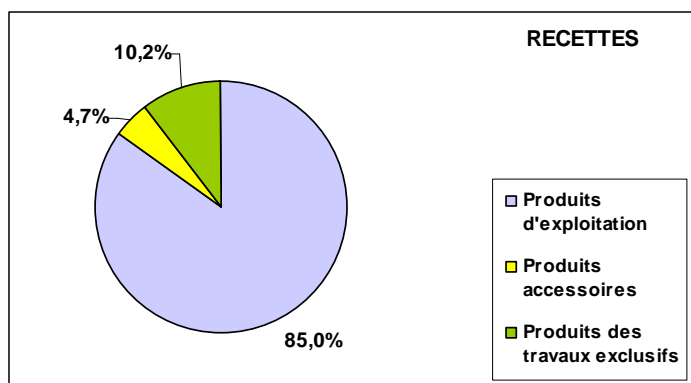
- Une part fixe « abonnement »
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau et destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution.

La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans la note liminaire.

## b - Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de Bardouville		Montant en € HT
<b>Recettes</b>	Produits d'exploitation	145 873 €
	Produits accessoires	8 131 €
	Produits des travaux exclusifs	17 587 €
	<b>Total</b>	<b>171 591 €</b>
<b>Charges</b>	Fonctionnement	66 996 €
	Frais de siège	9 041 €
	Non-valeurs	116 €
	Personnel	63 974 €
	Provision pour renouvellement *	8 425 €
	Sous-traitances et matières divers	31 080 €
<b>Total</b>	<b>179 632 €</b>	
<b>Résultat Brut en 2011</b>		<b>-8 041 €</b>

\* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



# PARTIE III

## Les services exploités par Délégation de Service Public

### A - Les services délégués par contrat à la Lyonnaise des Eaux

#### 1 - Présentation générale de la Lyonnaise des Eaux

##### 1.1 - Présentation des services exploités par la Lyonnaise des Eaux

Au titre des contrats de délégation de service public conclus par les collectivités d'origine et transférés à la CREA, Lyonnaise des Eaux Suez et sa filiale Eaux de Normandie dessert les 6 services suivants :

- Maromme, Bihorel, Bois-Guillaume, Canteleu, Mont-Saint-Aignan et Notre-Dame-de-Bondeville
- Déville-lès-Rouen
- Sahurs, Hautôt-sur-Seine, Saint-Pierre-de-Manneville et Val-de-la-Haye
- Saint-Paër, Epinay-sur-Duclair et Sainte-Marguerite-sur-Duclair
- Jumièges et le Mesnil-sous-Jumièges
- Le Trait

Ces services distribuent environ 19,7% des volumes consommés de la CREA, ils alimentent **98 380 habitants** soit 21,8% des abonnés du territoire (selon recensement INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2009 publié au 1<sup>er</sup> janvier 2012).

##### 1.2 - Organisation générale de la Lyonnaise des Eaux – Eaux de Normandie

L'Agence Lyonnaise des Eaux Suez de Maromme est située  
37, rue Raymond Duflo  
76150 Maromme

Les horaires d'ouverture aux abonnés sont les suivants :  
**du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30**

Les abonnés peuvent également joindre le service client au : 0810 384 384 (prix d'un appel local)  
**du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00**  
**Et le samedi de 8h00 à 13h00**

Par ailleurs le numéro suivant permet de répondre à toutes les urgences 7j/7 et 24h/24 : 0 810 884 884  
A noter également le lancement en 2005 de l'Agence clientèle en ligne :  
**[www.lyonnaise-des-eaux.fr](http://www.lyonnaise-des-eaux.fr)**, permettant à l'utilisateur de s'informer sur son compte ou sa facture.



## 2 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Bihorel, Bois-Guillaume, Canteleu, Maromme, Mont-Saint-Aignan et Notre-Dame-de-Bondeville

### 2.1 - Présentation du service

Ce service dessert **74 188 habitants**.

#### Historique du contrat

**Contrat d'exploitation du service public par affermage signé par la Lyonnaise des Eaux Suez pour ces communes du 01/01/1982 jusqu'au 31/12/2011.**

Ce contrat a été modifié par les avenants conclus avec la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, qui portent principalement sur les points suivants :

- Avenant 11 du 07/02/2005 Sortie de la commune de Montigny qui intègre le SIAEPA de Montville
- Avenant 12 du 26/05/2005 Transfert de la compétence eau potable à la Communauté de l'Agglomération Rouennaise. Nouvelles modalités de garantie en cas de surconsommations et nouveau règlement de service. Nouvelles conditions de facturation vente en gros pour la ville de Rouen. Mise à jour des indices de la formule de révision des prix.
- Avenant 13 du 06/01/2006 Réduction de la quantité annuelle de branchement plomb à renouveler par LDEF. Réduction de la garantie de renouvellement affectée à l'entretien des ouvrages et équipements électromécaniques. Transfert de propriété du réservoir "Galliéni" de Mont Saint Aignan vers la Communauté de l'Agglomération Rouennaise. Anticipation du rachat du parc compteurs.
- Avenant 14 du 25/09/2007 Plafonnement de la formule d'indexation du prix.
- Avenant 15 du 14/02/2008 Harmonisation des tarifs sur la base de branchement inférieur ou égal à 20mm et consommation 160m<sup>3</sup>. Cession anticipée de l'usine de traitement contre indemnité. Réaménagement du programme de renouvellement des installations en conséquence.
- Avenant 16 du 26/02/2010 Prise en compte du nouveau règlement de service.
- Avenant 17 du 21/04/2011 Prise en compte du nouveau règlement de service.
- Avenant 18 du 30/01/2012 Définition des modalités de fin du contrat d'affermage.

#### Caractéristiques du contrat

Il s'agit du seul contrat de l'Agglomération présentant une partie concessive, la Lyonnaise des Eaux étant chargée des travaux de renouvellement des ouvrages confiés au délégataire.

L'avenant n°13, modifié par l'avenant n°15, a imposé au délégataire l'obligation de réaliser un montant minimal annuel de travaux fixé à 159 541 € (valeur au 01/10/1981).

**Conformément à l'avenant n°13, soit sur la période 2006-2011, la Lyonnaise des Eaux est chargée du remplacement de 3 066 branchements en plomb, soit 511 unités en moyenne par an, jusqu'au 31 décembre 2011.**

### 2.2 - Provenance de l'eau

En application du contrat, Lyonnaise des Eaux exploite 2 ressources :

- Les forages des Champs captant du Haut Cailly
- Les captages et les forages de Maromme

Ces ressources desservent l'ensemble des usagers des 6 communes.

Le stockage est effectué dans 11 réservoirs répartis sur l'ensemble du territoire des communes citées.

Ces réservoirs, à leur tour, desservent l'ensemble des usagers sur deux niveaux de pression principaux :

- Réseau bas pour la vallée du Cailly
- Réseau haut pour les plateaux de Canteleu et de Mont Saint Aignan

Ces deux ressources sont interconnectées en un lieu appelé point « B » à Bois-Guillaume afin de pouvoir se secourir mutuellement.

## Caractéristiques des ressources

### - Forages du Cailly -

Le traitement de l'eau consiste en une désinfection au chlore gazeux

### - Forages et captages de Maromme -

En raison notamment de la turbidité de la ressource, en période pluvieuse (régime d'écoulement karstique), l'usine de traitement comprend un pré-traitement par coagulation (chlorure ferrique), un étage de filtration sur filtres bicouches (pierre ponce et sable), une stérilisation à l'ozone, une filtration sur charbon actif en grains et une désinfection finale au chlore gazeux. En période de forte turbidité, la filtration est précédée d'un prétraitement supplémentaire par floculation.

La qualité de l'eau distribuée et les taux de traitement sont contrôlés en permanence au moyen de turbidimètres et d'analyseurs de chlore résiduel en continu avec télétransmission 24h/24 au poste de contrôle centralisé des informations et des alarmes.

## Bilan des capacités de production et de stockage

Commune	Commune / Ouvrage	Capacité technique de production en m³/j (base 20 h)	DUP		Volume journalier m³/jour			Volume annuel 2011 en m³	
			Date	Q m³/j	Q m³/h	Moyen	Mini		Maxi
Fontaine le Bourg	Cailly F7	6 000	12/03/81	20 000	300	3 647	2 928	4 831	<b>1 331 020</b>
	Cailly F8	3 000			160	2 161	1 725	2 840	<b>788 826</b>
	Cailly F10	1 760			80	851	30	1 276	<b>310 439</b>
	Cailly F11	4 200			250	2 450	278	2 986	<b>894 290</b>
	Cailly F12	1 860			165	1 193	889	1 362	<b>435 491</b>
	Cailly F13	4 680			215	1 679	1 389	3 637	<b>612 915</b>
Maromme	Maromme 3 Captages	12 000	DUP en cours d'instruction			5 295	4 203	6 975	<b>1 932 845</b>
	Maromme Forage F1	4 000				1 338	1 791	2 828	<b>488 365</b>
	Maromme Forage F2	4 400				2 054	1 015	3 161	<b>749 838</b>
	Maromme Forage F3	3 000				864	549	1 623	<b>315 275</b>
<b>Total</b>		<b>44 900</b>				<b>21 532</b>	<b>14 797</b>	<b>31 519</b>	<b>7 859 304</b>

Commune	Ouvrage	Capacité de stockage en m³	Volume journalier m³/jour			Capacité de stockage en heure		
			Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Bois-Guillaume	Réservoir Bois-Guillaume Ste Venise	1 500	Les réservoirs ne sont pas équipés de comptage, de plus ils sont en refoulement distribution					
Canteleu	Réservoir Canteleu Sente aux Lapins	2 000						
Mont St Aignan	Réservoir MSA Boucicaut	2 000						
	Réservoir MSA Galliéni 1	300						
	Réservoir MSA Galliéni 2	200						
N.-Dame de Bondeville	Réservoir Notre Dame de Bondeville	300						
Maromme	Réservoir Maromme 1 (Service Haut)	2 500						
	Réservoir Maromme 2 (Service Bas)	2 500						
	Réservoir Maromme Garstedt	1 200						
Quincampoix	Réservoir Qx Ventelette 1	1 333						
	Réservoir Qx Ventelette 2	1 333						
	Réservoir Qx Ventelette 3	1 333						
<b>Total</b>		<b>16 499</b>	<b>21 532</b>	<b>14 797</b>	<b>31 519</b>	<b>18,4</b>	<b>12,6</b>	<b>26,8</b>

## 2.3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2011, les principaux indicateurs techniques figurent dans ce tableau :

Service du secteur de Maromme		2009	2010	2011	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forages des champs captants du Cailly	4 061 809	3 771 093	4 372 981	16,0%
	Sources de Maromme	4 130 412	4 572 872	3 486 323	-23,8%
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>8 192 221</b>	<b>8 343 965</b>	<b>7 859 304</b>	<b>-5,8%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forages des champs captants du Cailly	23 502	27 604	29 065	5,3%
	Sources de Maromme	225 146	269 875	239 686	-11,2%
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>248 648</b>	<b>297 479</b>	<b>268 751</b>	<b>-9,7%</b>
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>7 943 573</b>	<b>8 046 486</b>	<b>7 590 553</b>	<b>-5,7%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Hautôt, Val de la Haye	242	7	6	
	En provenance de Rouen (Fond du Val - MSA)	1 934	2 304	1 858	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>2 176</b>	<b>2 311</b>	<b>1 864</b>	<b>-19,3%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Vers Déville lès Rouen	598 006	612 192	632 650	
	Vers Isneauville	178 639	190 260	181 046	
	Vers Hautôt sur Seine, Val de la Haye	0	9	0	
	Vers Rouen	734 242	741 860	719 099	
	Vers SIAEPA de Montville pour Montigny	64 690	68 707	56 021	
	Vers SIAEPA de Montville - Sect. Quincampoix	378 260	321 143	341 218	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>1 953 837</b>	<b>1 934 171</b>	<b>1 930 034</b>	<b>-0,2%</b>
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>5 991 912</b>	<b>6 114 626</b>	<b>5 662 383</b>	<b>-7,4%</b>
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	4 740	8 040	8 040	
	Vidange du réservoir de Maromme (travaux d'étanchéité)	0	0	2 240	
	Rinçage des conduites (4)	139	0	54	
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>4 879</b>	<b>8 040</b>	<b>10 334</b>	<b>28,5%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	3 886 615	3 912 626	3 945 876	
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	365	365	365	
	<b>Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>	<b>3 886 615</b>	<b>3 912 626</b>	<b>3 945 876</b>	<b>0,8%</b>
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	1 095	1 095	1 315	
	Volume utilisé par le SDIS 76 (8)	NR	NR	5 064	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	NR	NR	NR	
	Consommation Mairies (arrosage et balayage)	5 500	5 500	5 500	
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>6 595</b>	<b>6 595</b>	<b>11 879</b>	<b>80,1%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>3 898 089</b>	<b>3 927 261</b>	<b>3 968 089</b>	<b>1,0%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>73,65%</b>	<b>72,82%</b>	<b>77,68%</b>	<b>6,7%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>378,704</b>	<b>381,263</b>	<b>382,415</b>	<b>0,3%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>15,23</b>	<b>15,82</b>	<b>12,30</b>	<b>-22,3%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>15,15</b>	<b>15,72</b>	<b>12,14</b>	<b>-22,8%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>42,34</b>	<b>42,12</b>	<b>42,26</b>	<b>0,3%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>27 908</b>	<b>28 638</b>	<b>28 856</b>	<b>0,8%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>73,69</b>	<b>75,11</b>	<b>75,46</b>	<b>0,5%</b>

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé
- 8 Volume utilisé par le SDIS 76 - estimé sur la base de l'activité opérationnelle famille incendie

## a - Réseau

Secteur de Maromme	Longueur du réseau (en km)					
	2009		2010		2011	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements*
Bihorel	40,390	NR	40,780	NR	39,545	50,285
Bois Guillaume	87,643	NR	88,351	NR	88,672	109,027
Canteleu	59,072	NR	58,920	NR	58,880	71,890
Déville par Maromme	6,198	NR	6,198	NR	7,118	
Fontaine le Bourg	4,807	NR	4,807	NR	5,657	
Isneauville	1,619	NR	3,145	NR	3,692	
Le Houlme	0,157	NR	0,157	NR	0,157	
Maromme	46,977	NR	46,977	NR	46,870	57,845
Mont Saint Aignan	88,500	NR	88,500	NR	88,500	108,475
N.-Dame de Bondeville	35,162	NR	36,234	NR	35,670	46,720
Quincampoix	4,456	NR	2,931	NR	2,930	
St Georges s/ Fontaine	2,981	NR	2,981	NR	2,720	
St Jean du Cardonnay	0,742	NR	1,283	NR	2,004	
<b>TOTAL</b>	<b>378,704</b>	<b>NR</b>	<b>381,263</b>	<b>NR</b>	<b>382,415</b>	<b>444,242</b>

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Remarque : suite à la mise à jour en 2011 des codes INSEE attribués aux conduites, les linéaires affectés aux communes d'Isneauville et Quincampoix ont été modifiés.

## b - Branchements

Secteur de Maromme	2009		2010		Nombre de branchements en 2011							
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL	Renouvelés	dt plomb renouvelés	dt plomb supprimés	Solde plomb	% de brcht plomb
Bihorel	2 135	718	2 142	421	7	1	2 148	208	208		213	9,9%
Bois Guillaume	4 042	1 082	4 067	912	6	2	4 071	153	153		759	18,6%
Canteleu	2 587	348	2 601	244	5	4	2 602	55	40		204	7,8%
Maromme	2 190	456	2 193	245	5	3	2 195	66	64		181	8,2%
Mont Saint Aignan	3 975	1 259	3 984	804	11	0	3 995	169	169		635	15,9%
N.-Dame de Bondeville	2 181	256	2 204	102	6	0	2 210	32	32		70	3,2%
<b>TOTAL</b>	<b>17 110</b>	<b>4 119</b>	<b>17 191</b>	<b>2 728</b>	<b>40</b>	<b>10</b>	<b>17 221</b>	<b>683</b>	<b>666</b>	<b>0</b>	<b>2 062</b>	<b>12,0%</b>

La base des branchements plomb a été remise à jour par l'exploitant en janvier 2011.

## c - Compteurs

Secteur de Maromme	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2009	2010	2011		2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Bihorel	3 496	3 503	3 505	10	337	122	81	9,64%	3,48%	2,31%	9,29	9,46	10,03
Bois Guillaume	4 994	5 078	5 108	41	145	179	86	2,90%	3,53%	1,68%	11,10	11,11	11,74
Canteleu	6 174	6 264	6 379	152	196	282	449	3,17%	4,50%	7,04%	11,51	11,04	10,15
Maromme	4 533	4 538	4 579	62	461	207	391	10,17%	4,56%	8,54%	11,39	11,21	9,97
Mont Saint Aignan	6 166	6 349	6 351	20	195	246	128	3,16%	3,87%	2,02%	11,90	11,57	12,11
N.-Dame de Bondeville	2 722	2 982	2 979	6	120	33	231	4,41%	1,11%	7,75%	11,14	11,00	9,99
<b>TOTAL</b>	<b>28 085</b>	<b>28 714</b>	<b>28 901</b>	<b>291</b>	<b>1 454</b>	<b>1 069</b>	<b>1 366</b>	<b>5,18%</b>	<b>3,72%</b>	<b>4,73%</b>	<b>11,19</b>	<b>11,00</b>	<b>10,80</b>

## d - Fuites

Secteur de Maromme	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Bihorel	8	4	5	11	10	5	31	26	25	50	40	35
Bois Guillaume	6	12	5	29	15	17	45	41	52	80	68	74
Canteleu	8	7	20	19	12	30	38	42	41	65	61	91
Maromme	6	9	6	15	15	12	36	46	31	57	70	49
Mont Saint Aignan	17	13	10	31	23	29	58	58	54	106	94	93
N.-Dame de Bondeville	1	1	1	17	11	17	15	38	23	33	50	41
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>47</b>	<b>122</b>	<b>86</b>	<b>110</b>	<b>223</b>	<b>251</b>	<b>226</b>	<b>391</b>	<b>383</b>	<b>383</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de Maromme	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Bihorel	8	4	5	40,39	40,78	39,55	0,20	0,10	0,13
Bois Guillaume	6	12	5	87,64	88,35	88,67	0,07	0,14	0,06
Canteleu	8	7	20	59,07	58,92	58,88	0,14	0,12	0,34
Maromme	6	9	6	46,98	46,98	46,87	0,13	0,19	0,13
Mont Saint Aignan	17	13	10	88,50	88,50	88,50	0,19	0,15	0,11
N.-Dame de Bondeville	1	1	1	35,16	36,23	35,67	0,03	0,03	0,03
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>47</b>	<b>357,74</b>	<b>359,76</b>	<b>358,14</b>	<b>0,13</b>	<b>0,13</b>	<b>0,13</b>

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de Maromme	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Bihorel	11	10	5	2 135	2 142	2 148	0,52	0,47	0,23
Bois Guillaume	29	15	17	4 042	4 067	4 071	0,72	0,37	0,42
Canteleu	19	12	30	2 587	2 601	2 602	0,73	0,46	1,15
Maromme	15	15	12	2 190	2 193	2 195	0,68	0,68	0,55
Mont Saint Aignan	31	23	29	3 975	3 984	3 995	0,78	0,58	0,73
N.-Dame de Bondeville	17	11	17	2 181	2 204	2 210	0,78	0,50	0,77
<b>TOTAL</b>	<b>122</b>	<b>86</b>	<b>110</b>	<b>17 110</b>	<b>17 191</b>	<b>17 221</b>	<b>0,71</b>	<b>0,50</b>	<b>0,64</b>

## 2.4 - Données clientèle - abonnés

### a - Abonnés

Secteur de Maromme	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2011
Bihorel	3 488	3 497	3 468	5	32	4	3 509
Bois Guillaume	4 987	5 068	5 009	25	58	25	5 117
Canteleu	6 108	6 289	6 097	16	56	183	6 352
Maromme	4 488	4 500	4 420	16	45	77	4 558
Mont Saint Aignan	6 149	6 334	6 208	40	58	54	6 360
N.-Dame de Bondeville	2 688	2 950	2 896	6	28	30	2 960
<b>TOTAL</b>	<b>27 908</b>	<b>28 638</b>	<b>28 098</b>	<b>108</b>	<b>277</b>	<b>373</b>	<b>28 856</b>

### b - Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de Maromme	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2011
Bihorel	417 999	418 107	345 265	65 651	10 292	2 897	424 105
Bois Guillaume	758 624	760 051	606 050	129 243	20 948	24 783	781 024
Canteleu	796 646	803 406	567 105	95 951	31 256	114 817	809 129
Maromme	532 854	531 564	422 541	80 438	23 359	8 961	535 299
Mont Saint Aignan	1 097 378	1 091 599	760 146	218 855	80 237	36 210	1 095 448
N.-Dame de Bondeville	283 114	307 899	257 256	22 824	9 786	11 005	300 871
<b>TOTAL</b>	<b>3 886 615</b>	<b>3 912 626</b>	<b>2 958 363</b>	<b>612 962</b>	<b>175 878</b>	<b>198 673</b>	<b>3 945 876</b>

Secteur de Maromme	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2011
Bihorel	378 421	371 635	314 514	50 641	10 493	973	376 621
Bois Guillaume	742 837	721 778	562 946	131 643	20 633	12 727	727 949
Canteleu	683 605	686 659	529 814	97 051	27 636	18 250	672 751
Maromme	479 423	479 255	367 611	81 161	21 145	9 739	479 656
Mont Saint Aignan	1 067 208	1 051 044	749 857	213 399	57 328	36 412	1 056 996
N.-Dame de Bondeville	288 570	274 783	255 399	12 208	10 159	9 794	287 560
<b>TOTAL</b>	<b>3 640 064</b>	<b>3 585 154</b>	<b>2 780 141</b>	<b>586 103</b>	<b>147 394</b>	<b>87 895</b>	<b>3 601 533</b>

### c - Remises pour fuites

Secteur de Maromme	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	Année 2011	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes
Bihorel	0	27	7 785	10 109,68 €	9 355	1 729,91 €	10 809	10 454,62 €
Bois Guillaume	0	39	29 812	37 292,79 €	35 393	6 446,40 €	41 203	41 392,59 €
Canteleu	4	27	26 362	33 095,82 €	29 898	5 541,93 €	29 798	29 270,18 €
Maromme	0	28	11 289	14 590,99 €	14 368	2 734,62 €	13 348	12 725,97 €
Mont Saint Aignan	1	44	18 090	22 907,24 €	23 619	4 323,81 €	23 972	22 870,13 €
N.-Dame de Bondeville	1	27	7 284	9 049,99 €	8 618	1 639,93 €	8 144	8 054,18 €
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>192</b>	<b>100 622</b>	<b>127 046,51 €</b>	<b>121 251</b>	<b>22 416,60 €</b>	<b>127 74</b>	<b>124 767,67 €</b>

Secteur de Maromme	Abandons de créances au titre du Fond Solidarité Logement								
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement		
	Année 2011	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Bihorel	2	10	0	143,31 €					
Bois Guillaume	2	2	0	52,51 €					
Canteleu	13	35	0	359,16 €					
Maromme	5	11	0	161,89 €					
Mont Saint Aignan	3	9	0	104,27 €					
N.-Dame de Bondeville	4	23	0	202,57 €					
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>90</b>	<b>0</b>	<b>1 023,71 €</b>	<b>0</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0</b>	<b>0,00 €</b>	

Remarque : l'abandon de créance ne concerne que la part financière et non pas la part volume.

## 2.5 - Qualité de l'eau

Bilan annuel 2011 du nombre de prélèvements et des conformités

Année 2011	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Secteur de Maromme	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités
Maromme Usine de traitement	70	0	100%	70	0	100%
Maromme Mélange	80	0	100%	80	0	100%
Maromme Usine	13	0	100%	13	0	100%
Vallée du Cailly Mélange	12	0	100%	12	0	100%
<b>TOTAL</b>	<b>175</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>175</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèses ARS jointes en annexe).

## 2.6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service du secteur de Maromme		Code indicateur	2009	2010	2011
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forages Vallée du Cailly	P 108.3	60%	60%	60%
	Sources de Maromme		20%	20%	20%
<b>P 108.3 Indice consolidé / UGE</b>	<b>UGE 334 Sect. Maromme</b>		40,6%	40,6%	39,1%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	84,7%	84,6%	84,6%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	73,65%	72,82%	77,68%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	15,23	15,82	12,30
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	15,15	15,72	12,14
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,42%	0,43%	0,37%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	1,65	1,61	1,63
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	78,11	78,25	5,23
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,61%	0,51%	0,40%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,0000	0,0000	0,0003

Remarques : l'indice consolidé P108.3 a été recalculé en fonction des volumes réactualisés.

En 2011, le mode de calcul de l'indicateur P155.1 utilisé est celui de l'arrêté alors que précédemment Lyonnaise des Eaux comptabilisait plus de thèmes de réclamations.

## 2.7 - Indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Bihorel	Octobre / Novembre	Avril / Mai / Juin	Avril / Mai / Juin
Bois Guillaume	Septembre / Octobre	Mars / Avril	Mars / Avril
Canteleu	Novembre / Décembre	Mai / Juin	Mai / Juin
Maromme	Avril	Octobre	Octobre
Mont Saint Aignan	Août / Septembre	Février / Mars	Février / Mars
Notre Dame de Bondeville	Mai	Novembre	Novembre

### a - Prix de l'eau

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur.
- Une part « consommation » correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau.
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution.

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur - payable par semestre à terme échu ;
- Un terme variable en fonction des volumes consommés.

La part « exploitant » du tarif est révisable par application de la formule contractuelle suivante :

$$\text{Formule de révision } K = [ 0,15 + 0,12 (\text{ELHT}/374 \times \text{ELMT } 88/163 \times \text{ELMT } 85/99,2 \times \text{ELMT } 90/104,3 \times \text{PVC}/91,6 \times \text{IPP}/100,5) + 0,55 (6,55957 \text{ OS3} \times 1,00893 \text{ CS1D}/1,7456) + 0,08 (1,20758 \text{ FEXSJ}/57,16) + 0,1 (\text{PSDA}/459 \times \text{PSDA}90/100 \times \text{FSD1}/100) ]$$

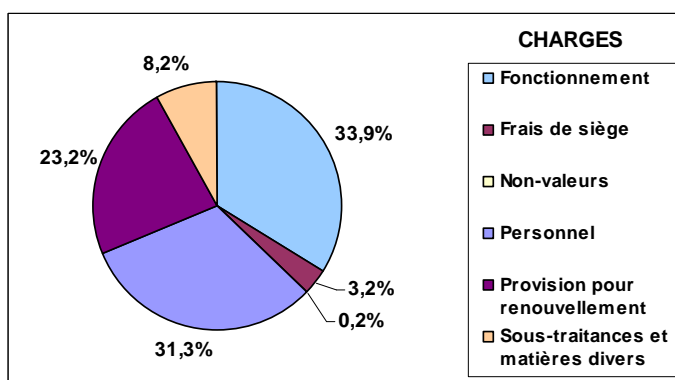
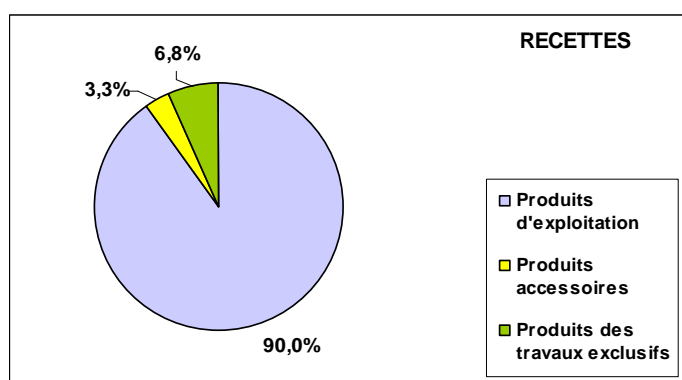
Coefficients d'actualisation de la formule de révision :

$$k \text{ au } 01/01/2011 = 2,65274$$

La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans la note liminaire.

## b - Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de Maromme		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	4 550 287 €
	Produits accessoires	165 255 €
	Produits des travaux exclusifs	342 312 €
	<b>Total</b>	<b>5 057 854 €</b>
Charges	Fonctionnement	1 745 724 €
	Frais de siège	164 901 €
	Non-valeurs	-10 004 €
	Personnel	1 611 144 €
	Provision pour renouvellement	1 191 250 €
	Sous-traitances et matières divers	419 615 €
	<b>Total</b>	<b>5 122 630 €</b>
<b>Résultat Brut en 2011</b>		<b>-64 776 €</b>



## c - Autres indicateurs financiers

### Recettes de vente d'eau en gros

Il s'agit de la part de recettes de vente d'eau revenant à la Lyonnaise des Eaux (hors redevance et TVA)

Secteur de Maromme	2008		2009		2010		2011	
	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Vers Déville lès Rouen	610 669	139 590 €	598 006	101 696 €	612 192	104 679 €	632 650	112 723 €
Vers Isneauville	188 738	43 163 €	177 398	46 808 €	190 260	32 521 €	181 046	32 263 €
Vers Ville de ROUEN	726 330	166 168 €	756 550	128 664 €	741 860	126 850 €	730 920	130 092 €
Vers SIAEPA de Montville (Montigny)	55 321	NR	64 690	NR	69 535	11 884 €	56 021	9 848 €
Vers SIAEPA de Montville (Fontaine le Bourg, St Georges sur Fontaine et Quincampoix)	305 683	77 559 €	378 260	99 094 €	321 413	54 938 €	341 288	60 855 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 886 741</b>	<b>426 480 €</b>	<b>1 974 904</b>	<b>376 263 €</b>	<b>1 935 260</b>	<b>30 873 €</b>	<b>1 941 855</b>	<b>345 782 €</b>

### Charges d'achat d'eau en gros

Secteur de Maromme	2008		2009		2010		2011	
	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Import d'eau depuis Rouen (Fond du Val - Mont St Aignan)	1 513	NR	1 934	NR	2 304	NR	1 858	NR
<b>TOTAL</b>	<b>1 513</b>	<b>0 €</b>	<b>1 934</b>	<b>0 €</b>	<b>2 304</b>	<b>0 €</b>	<b>1 858</b>	<b>0 €</b>



#### d - Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

Conformément à l'avenant n°13, soit sur la période 2006-2011, la Lyonnaise des Eaux est chargée du remplacement de 3 066 branchements en plomb, soit 511 unités en moyenne par an.

#### Etat du renouvellement de branchements en plomb

Communes - Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
BIHOREL	172	77	140	99	77	165	208	938
BOIS-GUILLAUME	141	107	48	115	113	80	79	683
CANTELEU	229	28	105	79	64	55	40	600
MAROMME	92	106	93	45	85	60	61	542
MONT SAINT AIGNAN	106	189	72	73	80	108	129	757
NOTRE DAME DE BONDEVILLE	125	86	66	99	74	52	32	534
<b>Sous Total Réalisé</b>	<b>865</b>	<b>593</b>	<b>524</b>	<b>510</b>	<b>493</b>	<b>520</b>	<b>549</b>	<b>4 054</b>
<b>Cumul réalisé</b>	<b>865</b>	<b>1 458</b>	<b>1 982</b>	<b>2 492</b>	<b>2 985</b>	<b>3 505</b>	<b>4 054</b>	
<b>Programme contractuel</b>	<b>987</b>	<b>511</b>	<b>511</b>	<b>511</b>	<b>511</b>	<b>511</b>	<b>511</b>	<b>4 053</b>
<b>Cumul Programme contractuel</b>	<b>987</b>	<b>1 498</b>	<b>2 009</b>	<b>2 520</b>	<b>3 031</b>	<b>3 542</b>	<b>4 053</b>	
<b>Ecart avec Programme Contractuel</b>	<b>-122</b>	<b>-40</b>	<b>-27</b>	<b>-28</b>	<b>-46</b>	<b>-37</b>	<b>1</b>	

#### Etat du renouvellement électromécanique (avenant 15)

Suivi électromécanique (Avenant 15)	2008	2009	2010	2011	Total
<b>Montant contractuel</b>	159 541 €	159 541 €	159 541 €	159 541 €	638 164 €
<b>Coefficient K</b>	2,47328	2,53564	2,61102	2,65274	
<b>Montant contractuel actualisé</b>	394 590 €	404 539 €	416 565 €	423 221 €	1 638 914 €
<b>Solde report N-1</b>	6 873 €	28 751 €	185 781 €	348 436 €	
<b>Montant à engager</b>	<b>401 463 €</b>	<b>433 289 €</b>	<b>602 346 €</b>	<b>771 657 €</b>	
<b>Total Réalisé</b>	<b>372 712 €</b>	<b>247 508 €</b>	<b>253 910 €</b>	<b>771 657 €</b>	<b>645 787 €</b>
<b>Ecart avec Programme Contractuel - report N+1</b>	<b>-28 751 €</b>	<b>-185 781 €</b>	<b>-348 436 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>Cumul réalisé</b>	<b>372 712 €</b>	<b>620 220 €</b>	<b>874 130 €</b>	<b>1 645 787 €</b>	

## 3 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Déville-lès-Rouen

### 3.1 - Présentation du service

Ce service qui dessert **10 018 habitants**, est techniquement rattaché au service de Maromme.

#### Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la commune de Déville-lès-Rouen avec la Lyonnaise des Eaux, à compter du 01/01/2003. La durée du contrat a été modifiée par avenant, son échéance devenant le 31/12/2011.

Ce contrat a été modifié par les avenants conclus avec la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, qui portent principalement sur les points suivants :

- Avenant 1 du 26/05/2005 Transfert de la compétence eau potable à la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, mise à jour de la formule de révision des tarifs, nouvelles modalités de garantie en cas de surconsommations et nouveau règlement de service.
- Avenant 2 du 11/01/2006 Prise en charge par le délégataire du renouvellement de 140 branchements plomb par an sur les années 2006 à 2011. Prolongation du contrat jusqu'au 31/12/2011 et dégressivité de la grille tarifaire en vigueur de 2006 à 2009.
- Avenant 3 du 25/09/2007 Plafonnement de la formule d'indexation du prix.
- Avenant 4 du 14/02/2008 Harmonisation tarif sur base branchement inférieur ou égal à 20mm et consommation 160m<sup>3</sup>
- Avenant 5 du 26/02/2010 Prise en compte du nouveau règlement de service.
- Avenant 6 du 21/04/2011 Prise en compte du nouveau règlement de service.
- Avenant 7 du 30/01/2012 Définition des modalités de fin du contrat d'affermage.

#### Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un contrat d'affermage conclu conformément au modèle proposé par l'Association des Maires de France.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

A noter un programme de **remplacement annuel moyen de 140 branchements en plomb**, à la charge de l'exploitant sur la durée du contrat.

### 3.2 - Provenance de l'eau

L'eau potable distribuée sur la commune de Déville-lès-Rouen est produite par l'usine, située à Maromme et exploitée par Lyonnaise des Eaux Suez, comprenant un étage de filtration sur filtre bicouche, une ozonation, une filtration sur charbon actif en grains et une chloration finale.

La partie basse de Déville-lès-Rouen, le long du Cailly, est alimentée gravitairement à partir des réservoirs de Fontenelle, en équilibre avec le réservoir de Garstedt à Maromme.

Les Hauts de Déville-lès-Rouen, au-dessus de la rue du Coteau, d'une part, et le quartier de la rue de Fontenelle d'autre part, sont alimentés par le réseau haut du Syndicat de Maromme.

Cette eau est achetée, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, au tarif de 0,1757 €HT/m<sup>3</sup>.

#### Bilan des capacités de production et de stockage

Absence de production sur le périmètre du service de Déville lès Rouen.

Ouvrage / Commune	Capacité de stockage en m <sup>3</sup>	Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Capacité de stockage en heure		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Réservoir Fontenelle 1 / Déville lès Rouen	1 200	Les réservoirs ne sont pas équipés de comptage, de plus ils sont en refoulement distribution					
Réservoir Fontenelle 2 / Déville lès Rouen	1 200						
<b>Total</b>	<b>2 400</b>	<b>0</b>					

### 3.3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2011, les indicateurs techniques figurent dans le tableau ci-dessous :

Service de Déville lès Rouen		2009	2010	2011	Evolution N/N-1
<b>Volumes prélevés</b>	Absence de production propre au service de Déville lès Rouen				
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes de service utilisés dans le processus de production</b>	Absence de production propre au service de Déville lès Rouen				
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes importés en gros (1)</b>	En provenance de Maromme	598 006	612 192	632 650	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>598 006</b>	<b>612 192</b>	<b>632 650</b>	<b>3,3%</b>
<b>Volumes exportés en gros (2)</b>	Aucun export d'eau	0	0	0	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>598 006</b>	<b>612 192</b>	<b>632 650</b>	<b>3,3%</b>
<b>Volumes de service du réseau</b>	Nettoyage des réservoirs (3)	720	1 200	1 200	
	Rinçage des conduites (4)	10	1	24	
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>730</b>	<b>1 201</b>	<b>1 224</b>	<b>1,9%</b>
<b>Volumes comptabilisés</b>	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	516 756	521 252	490 996	
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	365	365	365	
	<b>Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>	<b>516 756</b>	<b>521 252</b>	<b>490 996</b>	<b>-5,8%</b>
<b>Volumes autorisés non comptés</b>	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	150	150	165	
	Volume utilisé par le SDIS 76 (8)			502	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	NR	NR	NR	
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>667</b>	<b>344,7%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>517 636</b>	<b>522 603</b>	<b>492 887</b>	<b>-5,7%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>86,56%</b>	<b>85,37%</b>	<b>77,91%</b>	<b>-8,7%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>34,948</b>	<b>34,872</b>	<b>34,772</b>	<b>-0,3%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>6,37</b>	<b>7,14</b>	<b>11,16</b>	<b>56,2%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>6,30</b>	<b>7,04</b>	<b>11,01</b>	<b>56,5%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>40,58</b>	<b>41,06</b>	<b>38,84</b>	<b>-5,4%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>4 060</b>	<b>4 189</b>	<b>4 217</b>	<b>0,7%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>116,17</b>	<b>120,13</b>	<b>121,28</b>	<b>1,0%</b>

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé
- 8 Volume utilisé par le SDIS 76 - estimé sur la base de l'activité opérationnelle famille incendie

## a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2009		2010		2011	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
Déville lès Rouen	34,948	48,403	34,872	48,382	34,772	48,312

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

## b - Branchements

	2009		2010		Nombre de branchements en 2011							
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	Suppri- més	TOTAL	Renou- velés	dt plomb renou- velés	dt plomb suppri- més	Solde plomb	% de brcht plomb
Déville lès Rouen	2 691	863	2 702	659	9	3	2 708	169	165	0	494	18,2%

La base des branchements plomb a été remise à jour par l'exploitant en janvier 2011.

Ce tableau récapitule les travaux réalisés par LDEF et ceux réalisés par la Régie Directe sur ce service.

## c - Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2009	2010	2011	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Déville lès Rouen	4 091	4 218	4 228	21	118	164	1 147	2,88%	3,89%	27,13%	10,27	10,13	6,14

Au terme du contrat il reste 5 compteurs de 1980 inaccessibles pour lesquels les branchements sont fermés. Il reste également 173 compteurs de plus de 15 ans, qui malgré de multiples relances, n'ont pas été accessibles pour réaliser leur renouvellement.

## d - Fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Déville lès Rouen	10	12	10	24	19	24	46	51	73	80	82	107

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Déville lès Rouen	10	12	10	34,95	34,87	34,77	0,29	0,34	0,29

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Déville lès Rouen	24	19	24	2 691	2 702	2 708	0,89	0,70	0,89

### 3.4 - Données clientèle - abonnés

#### a - Abonnés

	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2011
Déville lès Rouen	4 060	4 189	4 120	15	45	37	4 217

#### b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2011
Déville lès Rouen	516 756	521 252	421 205	34 647	24 092	11 052	490 996

	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2011
Déville lès Rouen	494 050	458 521	392 481	34 252	22 084	6 492	455 309

#### c - Remises pour fuites

	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service								
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement		
	Année 2011	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Déville lès Rouen		1	30	13 972	16 559,42 €	16 379	3 029,60 €	16 876	16 016,99 €

	Abandons de créances au titre du Fond Solidarité Logement								
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement		
	Année 2011	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Déville lès Rouen		7	15	0	198,82 €				

### 3.5 - Qualité de l'eau

Bilan annuel 2011 du nombre de prélèvements et des conformités

Année 2011	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Déville lès Rouen		20	0	100%	20	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).

### 3.6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service de Déville lès Rouen		Code indicateur	2009	2010	2011
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	95,8%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		P 108.3	Absence de production : Import en provenance de Maromme		
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	75,0%	74,9%	84,9%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	86,56%	85,37%	77,91%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	6,37	7,14	11,16
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	6,30	7,04	11,01
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,62%	0,50%	0,85%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	2,46	2,86	2,37
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	93,60	110,53	4,74
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	1,35%	0,99%	1,01%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,0003	0,0004	0,0004

### 3.7 - Indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Déville lès Rouen	Juin	Décembre	Décembre

#### a - Prix de l'eau

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur - payable par semestre à terme échu
- Un terme variable en fonction des volumes consommés

La part « exploitant » du tarif est révisable par application de la formule contractuelle suivante :

$$\text{Formule de révision } K = [ 0,10 + 0,38 \text{ ICHTTS}/116 + 0,28 \text{ AE}/0,15 + 0,24 \text{ PSDC } 90/118,2 \times \text{FSD2}/100 ]$$

Coefficients d'actualisation de la formule de révision :

$$k \text{ au } 01/01/2011 = 1,20706$$

La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans la note liminaire.

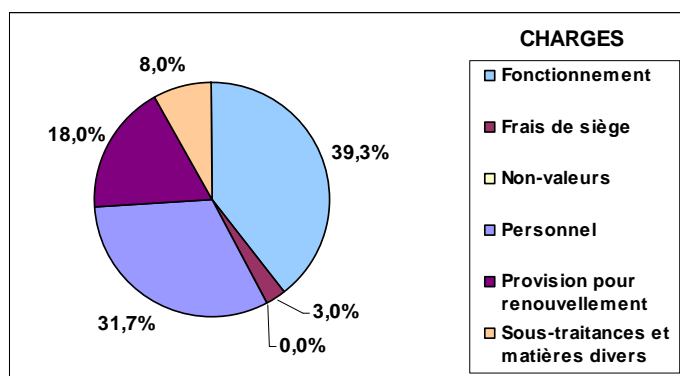
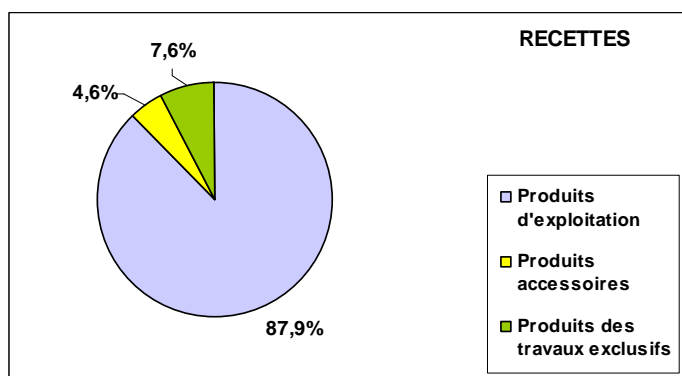
## b - Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

### Charges d'achat d'eau en gros

Il s'agit de la part des charges d'achat d'eau (hors redevance et TVA)

### Recettes et charges du service

Service de Déville lès Rouen		Montant en € HT
<b>Recettes</b>	Produits d'exploitation	448 530 €
	Produits accessoires	23 280 €
	Produits des travaux exclusifs	38 653 €
	<b>Total</b>	<b>510 463 €</b>
<b>Charges</b>	Fonctionnement	191 907 €
	Frais de siège	14 452 €
	Non-valeurs	-212 €
	Personnel	154 670 €
	Provision pour renouvellement	87 808 €
	Sous-traitances et matières divers	39 106 €
	<b>Total</b>	<b>487 731 €</b>
<b>Résultat Brut en 2011</b>		<b>22 732 €</b>



## c - Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

### Etat du renouvellement de branchements en plomb

Communes - Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Déville lès Rouen	0	143	136	166	113	239	68	865
<b>Cumul réalisé</b>	<b>0</b>	<b>143</b>	<b>279</b>	<b>445</b>	<b>558</b>	<b>797</b>	<b>865</b>	<b>865</b>
<b>Programme contractuel</b>	<b>25</b>	<b>140</b>	<b>140</b>	<b>140</b>	<b>140</b>	<b>140</b>	<b>140</b>	<b>865</b>
<b>Cumul Programme contractuel</b>	<b>25</b>	<b>165</b>	<b>305</b>	<b>445</b>	<b>585</b>	<b>725</b>	<b>865</b>	
<b>Ecart avec Programme Contractuel</b>	<b>-25</b>	<b>-22</b>	<b>-26</b>	<b>0</b>	<b>-27</b>	<b>72</b>	<b>0</b>	

Au terme du contrat il reste 5 compteurs de 1980 inaccessibles pour lesquels les branchements sont fermés. Il reste également 173 compteurs de plus de 15 ans, qui malgré de multiples relances, n'ont pas été accessibles pour réaliser leur renouvellement. Ce reliquat devra être traité dans le cadre de l'arrêt de compte du marché.

## 4 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes d'Hautôt-sur-Seine, Sahurs, Saint-Pierre-de-Manneville et Val-de-la-Haye

### 4.1 - Présentation du service

Ce service qui dessert **3 122 habitants**, correspond à une entité technique homogène.

#### Historique du contrat

Ce contrat a été conclu par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de Sahurs. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 1998, pour une durée initiale de 12 années.

La durée du contrat a été modifiée par avenant, son **échéance** devenant le **31/12/2011**.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2006, la commune de Saint Pierre de Manneville a intégré ce contrat.

Ce contrat a été modifié par les avenants conclus avec la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, qui portent principalement sur les points suivants :

Avenant 4 du 26/05/2005	Transfert de la compétence eau potable à la Communauté de l'Agglomération Rouennaise. Modification de l'indice PsdB90 par FSD2. Nouvelles modalités de garantie en cas de surconsommations et nouveau règlement de service.
Avenant 5 du 06/01/2006	Extension du périmètre du contrat à la distribution en eau potable sur la commune de St Pierre de Manneville depuis la ressource du Val de la Haye. Report de l'échéance du contrat au 31/12/2011.
Avenant 6 du 25/09/2007	Plafonnement du coefficient de révision des prix.
Avenant 7 du 14/02/2008	Révision des tarifs à la baisse : alignement sur prix régie.
Avenant 8 du 26/02/2010	Prise en compte du nouveau règlement de service.
Avenant 9 du 21/04/2011	Prise en compte du nouveau règlement de service.
Avenant 10 du 30/01/2012	Définition des modalités de fin du contrat d'affermage.

#### Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un contrat d'affermage conclu conformément au modèle proposé par l'Association des Maires de France.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

### 4.2 - Provenance de l'eau

L'eau distribuée par le réseau public d'eau potable provient d'un forage situé sur la commune de Val-de-la-Haye qui refoule l'eau vers un réservoir situé sur le coteau de la commune d'Hautôt-sur-Seine.

Le réservoir d'Hautôt-sur-Seine, d'une capacité de 350 m<sup>3</sup>, alimente gravitairement la quasi-totalité des 3 communes, à l'exception de la zone du Moulin à Hautôt-sur-Seine et de la zone de la Cavée du May au Val-de-la-Haye qui, en raison de leur altimétrie, sont chacune alimentées par un surpresseur.

#### Bilan des capacités de production et de stockage

Ouvrage / Commune	Capacité technique de production en m <sup>3</sup> /j (base 20 h)	DUP			Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Volume annuel 2011 en m <sup>3</sup>
		Date	Q m <sup>3</sup> /j	Q m <sup>3</sup> /h	Moyen	Mini	Maxi	
Forage de Val de la Haye	1 280	DUP en cours d'instruction			460	393	531	<b>168 058</b>
<b>Total</b>	<b>1 280</b>				<b>460</b>	<b>393</b>	<b>531</b>	<b>168 058</b>

Ouvrage / Commune	Capacité de stockage en m <sup>3</sup>	Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Capacité de stockage en heure		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Réservoir / Hautôt sur Seine	350	460	393	531	18,2	15,8	21,4
<b>Total</b>	<b>350</b>	<b>460</b>	<b>393</b>	<b>531</b>	<b>18,2</b>	<b>15,8</b>	<b>21,4</b>



### 4.3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2011, les indicateurs techniques figurent dans le tableau ci-dessous :

Service du secteur de Sahurs		2009	2010	2011	Evolution N/N-1
Volumés prélevés	Forage de Val de la Haye	177 351	162 500	168 058	
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>177 351</b>	<b>162 500</b>	<b>168 058</b>	<b>3,4%</b>
Volumés de service utilisés dans le processus de production	Forage de Val de la Haye	0	0	0	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumés produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>177 351</b>	<b>162 500</b>	<b>168 058</b>	<b>3,4%</b>
Volumés importés en gros (1)	En provenance de Maromme	0	9	0	
	En provenance de Quevillon	36	0	238	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>36</b>	<b>9</b>	<b>238</b>	<b>2544,4%</b>
Volumés exportés en gros (2)	Vers Maromme	242	7	6	
	Vers Quevillon	0	0	0	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>242</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>-14,3%</b>
<b>Volumés mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>177 145</b>	<b>162 502</b>	<b>168 290</b>	<b>3,6%</b>
Volumés de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	190	260	260	
	Rinçage des conduites (4)	55	0	0	
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>245</b>	<b>260</b>	<b>260</b>	<b>0,0%</b>
Volumés comptabilisés	Volumés relevés comptabilisés (5) : Vr	125 423	116 454	116 488	
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	365	365	365	
	<b>Volumés comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>	<b>125 423</b>	<b>116 454</b>	<b>116 488</b>	<b>0,0%</b>
Volumés autorisés non comptés	Volumés utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	125	125	120	
	Volume utilisé par le SDIS 76 (8)			522	
	Volumés utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	NR	NR	NR	
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>125</b>	<b>125</b>	<b>642</b>	<b>413,6%</b>
<b>Volumés consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>125 793</b>	<b>116 839</b>	<b>117 390</b>	<b>0,5%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>71,05%</b>	<b>71,90%</b>	<b>69,76%</b>	<b>-3,0%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>49,320</b>	<b>50,769</b>	<b>50,366</b>	<b>-0,8%</b>
<b>Indice Linéaire des volumés non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>2,87</b>	<b>2,48</b>	<b>2,82</b>	<b>13,4%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>2,85</b>	<b>2,46</b>	<b>2,77</b>	<b>12,4%</b>
<b>Indice Linéaire des volumés consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>7,00</b>	<b>6,31</b>	<b>6,39</b>	<b>1,3%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>1 323</b>	<b>1 339</b>	<b>1 346</b>	<b>0,5%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>26,82</b>	<b>26,37</b>	<b>26,72</b>	<b>1,3%</b>

- 1 Volumés importés en gros : Comprend les volumés achetés en gros ou volumés comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumés exportés en gros : Comprend les volumés vendus en gros ou volumés comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumés relevés comptabilisés : volumés relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumés utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé
- 8 Volume utilisé par le SDIS 76 - estimé sur la base de l'activité opérationnelle famille incendie

## a - Réseau

Secteur de Sahurs	Longueur du réseau (en km)					
	2009		2010		2011	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements*
Hautôt sur Seine	4,782	NR	6,446	NR	7,674	8,589
Sahurs	17,896	NR	18,329	NR	16,624	19,379
St Pierre de Manneville	12,011	NR	11,993	NR	12,105	13,735
Val de la Haye	14,631	NR	14,001	NR	13,963	15,658
<b>TOTAL</b>	<b>49,320</b>	<b>NR</b>	<b>50,769</b>	<b>NR</b>	<b>50,366</b>	<b>57,361</b>

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

## b - Branchements

Secteur de Sahurs	2009		2010		Nombre de branchements en 2011				
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL	Renouvelés	Solde plomb
Hautôt sur Seine	169	0	182	0	1	0	183	0	0
Sahurs	540	0	546	0	5	0	551	0	0
St Pierre de Manneville	320	0	327	0	1	2	326	0	0
Val de la Haye	332	0	339	0	0	0	339	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 361</b>	<b>0</b>	<b>1 394</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>1 399</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

A noter qu'il n'y a pas de branchement en plomb recensé dans ces 4 communes.

## c - Compteurs

Secteur de Sahurs	Nombre TOTAL de compteurs				dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2009	2010	2011	2011		2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Hautôt sur Seine	171	176	177	1	1	18	4	0,58%	10,23%	2,26%	11,45	9,49	9,80	
Sahurs	524	529	536	6	11	29	27	2,10%	5,48%	5,04%	13,52	13,03	12,68	
St Pierre de Manneville	315	320	317	0	4	20	22	1,27%	6,25%	6,94%	12,47	11,94	11,19	
Val de la Haye	324	325	325	0	29	12	50	8,95%	3,69%	15,38%	13,10	13,20	9,72	
<b>TOTAL</b>	<b>1 334</b>	<b>1 350</b>	<b>1 355</b>	<b>7</b>	<b>45</b>	<b>79</b>	<b>103</b>	<b>3,37%</b>	<b>5,85%</b>	<b>7,60%</b>	<b>12,90</b>	<b>12,35</b>	<b>11,25</b>	

## d - Fuites

Secteur de Sahurs	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Hautôt sur Seine	1	2	0	1	1	4	1	3	5	3	6	9
Sahurs	0	1	2	5	3	5	19	11	9	24	15	16
St Pierre de Manneville	1	1	2	4	1	2	5	5	5	10	7	9
Val de la Haye	1	2	3	3	1	0	7	9	7	11	12	10
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>32</b>	<b>28</b>	<b>26</b>	<b>48</b>	<b>40</b>	<b>44</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de Sahurs	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Hautôt sur Seine	1	2	0	4,782	6,446	7,674	0,21	0,31	0,00
Sahurs	0	1	2	17,896	18,329	16,624	0,00	0,05	0,12
St Pierre de Manneville	1	1	2	12,011	11,993	12,105	0,08	0,08	0,17
Val de la Haye	1	2	3	14,631	14,001	13,963	0,07	0,14	0,21
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>49,320</b>	<b>50,769</b>	<b>50,366</b>	<b>0,06</b>	<b>0,12</b>	<b>0,14</b>

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de Sahurs	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Hautôt sur Seine	1	1	4	169	182	183	0,59	0,55	2,19
Sahurs	5	3	5	540	546	551	0,93	0,55	0,91
St Pierre de Manneville	4	1	2	320	327	326	1,25	0,31	0,61
Val de la Haye	3	1	0	332	339	339	0,90	0,29	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>1 361</b>	<b>1 394</b>	<b>1 399</b>	<b>0,96</b>	<b>0,43</b>	<b>0,79</b>

## 4.4 - Données clientèle - abonnés

### a - Abonnés

Secteur de Sahurs	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2011
Hautôt sur Seine	165	171	163	0	7	2	172
Sahurs	519	524	505	0	11	17	533
St Pierre de Manneville	318	322	310	0	3	6	319
Val de la Haye	321	322	307	1	8	6	322
<b>TOTAL</b>	<b>1 323</b>	<b>1 339</b>	<b>1 285</b>	<b>1</b>	<b>29</b>	<b>31</b>	<b>1 346</b>

### b - Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de Sahurs	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2011
Hautôt sur Seine	12 203	12 700	14 963	0	904	483	16 350
Sahurs	53 088	47 496	39 326	0	5 305	2 405	47 036
St Pierre de Manneville	27 124	26 280	23 863	0	403	412	24 678
Val de la Haye	33 008	29 978	24 436	2 168	1 594	226	28 424
<b>TOTAL</b>	<b>125 423</b>	<b>116 454</b>	<b>102 588</b>	<b>2 168</b>	<b>8 206</b>	<b>3 526</b>	<b>116 488</b>

Secteur de Sahurs	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2011
Hautôt sur Seine	12 484	12 588	15 168	0	904	255	16 327
Sahurs	49 002	45 913	40 583	0	4 693	2 405	47 681
St Pierre de Manneville	23 819	26 146	23 768	0	403	412	24 583
Val de la Haye	31 888	30 901	25 230	2 168	1 594	226	29 218
<b>TOTAL</b>	<b>117 193</b>	<b>115 548</b>	<b>104 749</b>	<b>2 168</b>	<b>7 594</b>	<b>3 298</b>	<b>117 809</b>

### c - Remises pour fuites

Secteur de Sahurs	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service								
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement		
	Année 2011	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Hautôt sur Seine	0		3	2 763	2 666,10 €	3 633	1 381,36 €	324	359,90 €
Sahurs									
St Pierre de Manneville	0		3	632	645,65 €	842	228,94 €	862	80,62 €
Val de la Haye									
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>		<b>6</b>	<b>3 395</b>	<b>3 311,75 €</b>	<b>4 475</b>	<b>1 610,30 €</b>	<b>1 186</b>	<b>1 250,52 €</b>

## 4.5 - Qualité de l'eau

Bilan annuel 2011 du nombre de prélèvements et des conformités

Année 2011	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Sect. de Sahurs	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités
Sahurs	16	0	100%	16	0	100%
Val de la Haye	2	0	100%	2	0	100%
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).

## 4.6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service du secteur de Sahurs		Code indicateur	2009	2010	2011
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Val de la Haye	P 108.3	50%	50%	50%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 077 Sect. Sahurs		50%	50%	50%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	68,7%	68,8%	68,8%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	71,05%	71,90%	69,76%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	2,87	2,48	2,82
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	2,85	2,46	2,77
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,66%	0,64%	0,29%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	2,27	4,48	5,20
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	166,29	118,75	2,97
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,37%	0,43%	0,23%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,0000	0,0000	0,0000

Remarque : En 2011, le mode de calcul de l'indicateur P155.1 utilisé est celui de l'arrêté alors que précédemment Lyonnaise des eaux comptabilisait plus de thèmes de réclamations.

## 4.7 - Indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Hautôt sur Seine	Mars	Septembre	Septembre
Sahurs	Mars	Septembre	Septembre
Saint Pierre de Manneville	Mars	Septembre	Septembre
Val de la Haye	Mars	Septembre	Septembre

## a - Prix de l'eau

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur - payable par semestre à terme échu
- Un terme variable en fonction des volumes consommés

La part « exploitant » du tarif est révisable par application de la formule contractuelle suivante :

$$\text{Formule de révision K} = [ 0,125 + 0,5 \text{ ICHTTS}/101,1 + 0,075 \text{ ELMT90}/97,4 \times \text{PVIC}/91,6 \times \text{IPP}/100,5 + 0,3 \text{ PSDB}/90 \times \text{FSD2}/100 ]$$

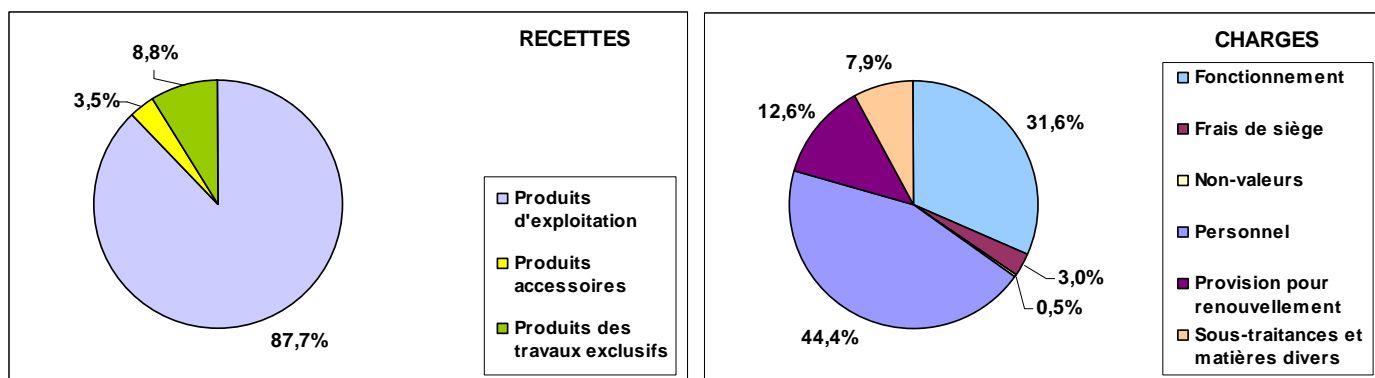
Coefficients d'actualisation de la formule de révision :

$$k \text{ au } 01/01/2011 = 1,33501$$

La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans la note liminaire.

## b - Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de Sahurs		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	122 633 €
	Produits accessoires	4 924 €
	Produits des travaux exclusifs	12 245 €
	<b>Total</b>	<b>139 802 €</b>
Charges	Fonctionnement	47 048 €
	Frais de siège	4 434 €
	Non-valeurs	-717 €
	Personnel	66 082 €
	Provision pour renouvellement	18 696 €
	Sous-traitances et matières divers	11 719 €
	<b>Total</b>	<b>147 262 €</b>
<b>Résultat Brut en 2011</b>		<b>-7 460 €</b>



## 5 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable du secteur de St Paër : communes d'Epina-sur-Duclair, Sainte-Marguerite-sur-Duclair et Saint-Paër

### 5.1 - Présentation du service

Ce service dessert **3 339 habitants** sur les communes d'**Epina sur Duclair, Sainte Marguerite sur Duclair, Saint Paër** et une partie des communes de **Duclair et Saint Pierre de Varengville**.

#### Historique du contrat

Le contrat d'affermage a été conclu entre le SIAEPA de la région de Saint Paër et La Lyonnaise des Eaux, à compter du 01/07/2006 jusqu'au **30/06/2018**, pour une durée initiale de 12 ans.

#### Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un contrat d'affermage conclu conformément au modèle proposé par l'Association des Maires de France.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients. Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques. A cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

Par ailleurs un compte de renouvellement est abondé à hauteur de **7500 €/an** (hors actualisation).

### 5.2 - Provenance de l'eau

L'eau distribuée par le réseau public d'eau potable provient d'un forage situé rue des Fontaines à Duclair. Il alimente le réservoir de St-Paër.

L'eau distribuée subit avant distribution, une chloration au chlore gazeux.

Particularité, ce forage est commun avec le service d'eau de la commune de Duclair, il existe donc deux systèmes distincts de pompage (refoulement).

#### Bilan des capacités de production et de stockage

Ouvrage / Commune	Capacité technique de production en m³/j (base 20h)	DUP			Volume journalier m³/jour			Volume annuel 2011 en m³
		Date	Q m³/j	Q m³/h	Moyen	Mini	Maxi	
Forage de Duclair	1 280	En cours d'instruction			590	404	740	215 216
<b>Total</b>	<b>1 280</b>				<b>590</b>	<b>404</b>	<b>740</b>	<b>215 216</b>

Ouvrage / Commune	Capacité de stockage en m³	Volume journalier m³/jour			Capacité de stockage en heure		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Réservoir de Saint-Paër	350	590	404	740	14,2	11,4	20,8
<b>Total</b>	<b>350</b>	<b>590</b>	<b>404</b>	<b>740</b>	<b>14,2</b>	<b>11,4</b>	<b>20,8</b>

### 5.3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2011, les principaux indicateurs techniques figurent dans ce tableau :

Service du secteur de Saint Paër		2009	2010	2011	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Duclair	211 861	207 329	215 216	
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>211 861</b>	<b>207 329</b>	<b>215 216</b>	<b>3,8%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Duclair	365	360	360	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>365</b>	<b>360</b>	<b>360</b>	<b>0,0%</b>
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>211 496</b>	<b>206 969</b>	<b>214 856</b>	<b>3,8%</b>
Volumes importés en gros (1)	Achat d'eau au SIAEPA de Montville (► St Pierre de Varengueville)	0	0	6 300	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 300</b>	
Volumes exportés en gros (2)	Vers Hameau de Gauville (#) St Wandrille Rançon	18 232	20 113	20 057	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>18 232</b>	<b>20 113</b>	<b>20 057</b>	<b>-0,3%</b>
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>193 264</b>	<b>186 857</b>	<b>201 099</b>	<b>7,6%</b>
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	120	260	260	
	Rinçage des conduites (4)				
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>120</b>	<b>260</b>	<b>260</b>	<b>0,0%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	140 038	147 539	158 349	
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	365	365	365	
	<b>Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>	<b>140 038</b>	<b>147 539</b>	<b>158 349</b>	<b>7,3%</b>
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	115	115	115	
	Volume utilisé par le SDIS 76 (8)	NR	NR	90	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	NR	NR	NR	
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>115</b>	<b>115</b>	<b>205</b>	<b>78,3%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>140 273</b>	<b>147 914</b>	<b>158 814</b>	<b>7,4%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>74,94%</b>	<b>81,18%</b>	<b>80,88%</b>	<b>-0,4%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>71,931</b>	<b>73,217</b>	<b>74,639</b>	<b>1,9%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>2,03</b>	<b>1,47</b>	<b>1,57</b>	<b>6,7%</b>
<b>Indice Linéaire de perte : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>2,02</b>	<b>1,46</b>	<b>1,55</b>	<b>6,5%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>6,04</b>	<b>6,29</b>	<b>6,57</b>	<b>4,4%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>1 479</b>	<b>1 535</b>	<b>1 590</b>	<b>3,6%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>20,56</b>	<b>20,97</b>	<b>21,30</b>	<b>1,6%</b>

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé
- 8 Volume utilisé par le SDIS 76 - estimé sur la base de l'activité opérationnelle famille incendie
- # Volume exporté estimé sur la base du volume consommé corrigé du rendement du syndicat

\* Remarque : La commune de St Wandrille Rançon est non adhérente à la CREA, aussi les données de base (syndicat de Saint Paër) ont été revues afin de tenir compte de cette scission, y compris sur 2008 et 2009 afin de pouvoir suivre les évolutions à périmètre constant.

## a - Réseau

Secteur de Saint Paër	Longueur du réseau (en km)					
	2009		2010		2011	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements*	hors branchements	y compris branchements*
Duclair (partie)	4,517	NR	4,517	NR	4,517	4,567
Epinay sur Duclair	13,435	NR	13,375	NR	15,347	16,412
Saint Paër	31,783	NR	33,130	NR	32,580	35,275
St Pierre de Var. (partie)	0,836	NR	0,835	NR	0,835	0,845
Ste Marguerite s/ Duclair	21,360	NR	21,360	NR	21,360	25,275
<b>TOTAL</b>	<b>71,931</b>	<b>NR</b>	<b>73,217</b>	<b>NR</b>	<b>74,639</b>	<b>82,374</b>

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

## b - Branchements

Secteur de Saint Paër	2009		2010		Nombre de branchements en 2011				
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL	Renouvelés	Solde plomb
Duclair (partie)	10	0	10	0	0	0	10	0	0
Epinay sur Duclair	212	0	213	0	0	0	213	0	0
Saint Paër	498	0	536	0	3	0	539	0	0
St Pierre de Var. (partie)	2	0	2	0	0	0	2	0	0
Ste Marguerite s/ Duclair	763	0	775	0	8	0	783	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 662</b>	<b>0</b>	<b>1 536</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>1 547</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## c - Compteurs

Secteur de Saint Paër	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2009	2010	2011		2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Duclair (partie)	9	9	8	0	0	0	1	0,00%	0,00%	12,50%	14,10	15,11	14,13
Epinay sur Duclair	206	207	202	0	7	7	16	3,40%	3,38%	7,92%	10,76	12,96	10,09
Saint Paër	495	531	600	5	37	6	32	7,47%	1,13%	5,33%	12,27	11,95	10,80
St Pierre de Var. (partie)	2	2	2	0	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	7,50	8,50	9,50
Ste Marguerite s/ Duclair	763	780	779	6	69	29	37	9,04%	3,72%	4,75%	10,98	11,01	10,71
<b>TOTAL</b>	<b>1 475</b>	<b>1 529</b>	<b>1 591</b>	<b>11</b>	<b>113</b>	<b>42</b>	<b>86</b>	<b>7,66%</b>	<b>2,75%</b>	<b>5,41%</b>	<b>11,60</b>	<b>11,37</b>	<b>10,68</b>

## d - Fuites

Secteur de Saint Paër	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Duclair (partie)	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0
Epinay sur Duclair	0	0	1	1	2	1	1	1	5	2	3	7
Saint Paër	5	6	1	2	6	6	17	6	5	24	18	12
St Pierre de Var. (partie)	0	1	0	0	1	0	0	5	0	0	7	0
Ste Marguerite s/ Duclair	5	4	3	3	5	3	18	12	4	26	21	10
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>37</b>	<b>24</b>	<b>14</b>	<b>53</b>	<b>49</b>	<b>29</b>



### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuite canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de Saint Paër	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Duclair (partie)	0	0	0	4,517	4,517	4,517	0,00	0,00	0,00
Epinay sur Duclair	0	0	1	13,435	13,375	15,347	0,00	0,00	0,07
Saint Paër	5	6	1	31,783	33,130	32,580	0,16	0,18	0,03
St Pierre de Var. (partie)	0	1	0	0,836	0,835	0,835	0,00	1,20	0,00
Ste Marguerite s/ Duclair	5	4	3	21,360	21,360	21,360	0,23	0,19	0,14
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>71,931</b>	<b>73,217</b>	<b>74,639</b>	<b>0,14</b>	<b>0,15</b>	<b>0,07</b>

### Indice de réparation de Branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de Saint Paër	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Duclair (partie)	0	0	0	10	10	10	0,00	0,00	0,00
Epinay sur Duclair	1	2	1	212	213	213	0,47	0,94	0,47
Saint Paër	2	6	6	498	536	539	0,40	1,12	1,11
St Pierre de Var. (partie)	0	1	0	2	2	2	0,00	50,00	0,00
Ste Marguerite s/ Duclair	3	5	3	763	775	783	0,39	0,65	0,38
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>1 662</b>	<b>1 536</b>	<b>1 547</b>	<b>0,36</b>	<b>0,91</b>	<b>0,65</b>

## 5.4 - Données clientèle - abonnés

### a - Abonnés

Secteur de Saint Paër	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2011
Duclair (partie)	9	9	8	0	0	0	8
Epinay sur Duclair	207	210	189	0	4	9	202
Saint Paër	496	532	585	0	7	9	601
St Pierre de Var. (partie)	2	2	2	0	0	0	2
Ste Marguerite s/ Duclair	765	782	761	0	10	6	777
<b>TOTAL</b>	<b>1 479</b>	<b>1 535</b>	<b>1 545</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>24</b>	<b>1 590</b>

### b - Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de Saint Paër	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2011
Duclair (partie)	825	825	871	0	0	0	871
Epinay sur Duclair	25 260	25 366	19 120	0	350	7 219	26 689
Saint Paër	44 946	51 165	52 038	0	703	3 234	55 975
St Pierre de Var. (partie)	95	87	83	0	0	0	83
Ste Marguerite s/ Duclair	68 912	70 096	69 968	0	1 051	3 712	74 731
<b>TOTAL</b>	<b>140 038</b>	<b>147 539</b>	<b>142 080</b>	<b>0</b>	<b>2 104</b>	<b>14 165</b>	<b>158 349</b>

Secteur de Saint Paër	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2011
Duclair (partie)	892	864	833	0	0	0	833
Epinay sur Duclair	25 953	25 855	19 221	0	528	6 520	26 269
Saint Paër	46 152	50 699	49 242	0	739	2 558	52 539
St Pierre de Var. (partie)	73	72	99	0	0	0	99
Ste Marguerite s/ Duclair	65 566	68 849	68 407	0	982	3 969	73 358
<b>TOTAL</b>	<b>138 636</b>	<b>146 339</b>	<b>137 802</b>	<b>0</b>	<b>2 249</b>	<b>13 047</b>	<b>153 098</b>

## c - Remises pour fuites

Secteur de Saint Paër	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Duclair (partie)	0	0	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €
Epinay sur Duclair	0	3	801	420,33 €	801	260,34 €	882	909,24 €
Saint Paër	0	6	916	480,56 €	916	297,72 €	168	184,89 €
St Pierre de Var. (partie)	0	0	0	0,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €
Ste Marguerite s/ Duclair	0	3	509	267,16 €	509	165,43 €	391	483,84 €
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>2 226</b>	<b>1 168,05 €</b>	<b>2 226</b>	<b>723,49 €</b>	<b>1 441</b>	<b>1 577,97 €</b>

## 5.5 - Qualité de l'eau

Bilan annuel 2011 du nombre de prélèvements et des conformités

Année 2011	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Secteur de Saint Paër	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités
Duclair (partie)	3	0	100%	3	0	100%
Epinay sur Duclair	0			0		
Saint Paër	3	0	100%	3	0	100%
Ste Marguerite s/ Duclair	6	0	100%	6	0	100%
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).

## 5.6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service du secteur de Saint Paër		Code indicateur	2009	2010	2011
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indice consolidé / UGE	Forage de Duclair	P 108.3	60%	60%	60%
	UGE 058 Sect. St Paër		60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	68,8%	74,8%	74,8%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	74,94%	81,18%	80,88%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	1,86	1,47	1,57
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	1,85	1,46	1,55
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,01%	0,01%	0,01%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	4,24	4,56	3,14
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	77,08	82,74	10,06
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,20%	0,68%	0,92%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	NR	NR	NR

NR : Non Renseigné

NS : Non significatif / valeurs en italique résultant d'un calcul sur moins de 5 années

## 5.7 - Indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Deux factures sur relevés d'index du compteur de couleur bleue : l'une en Février et l'autre en Juin

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Duclair (partie)		Janvier / Juin	Février / Juin
Epinay sur Duclair		Janvier / Juin	Février / Juin
Saint Paër		Janvier / Juin	Février / Juin
St Pierre de Var. (partie)		Janvier / Juin	Février / Juin
Ste Marguerite s/ Duclair		Janvier / Juin	Février / Juin

### a - Prix de l'eau

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution.

La part « exploitant » du tarif est révisable par application de la formule contractuelle suivante :

Formule de révision K1 = [ 0,15 + 0,49 ICHTTS1/ICHTTS1 + 0,10 40-10-02/40-10-02 0 + 0,26\*FD/FD0 ]

Formule de révision K2 = [ 0,15 + 0,42 ICHTTS1/ICHTTS1 + 0,08 EBT/EBT0 + 0,35\*FD/FD0 ]

Coefficients d'actualisation de la formule de révision :

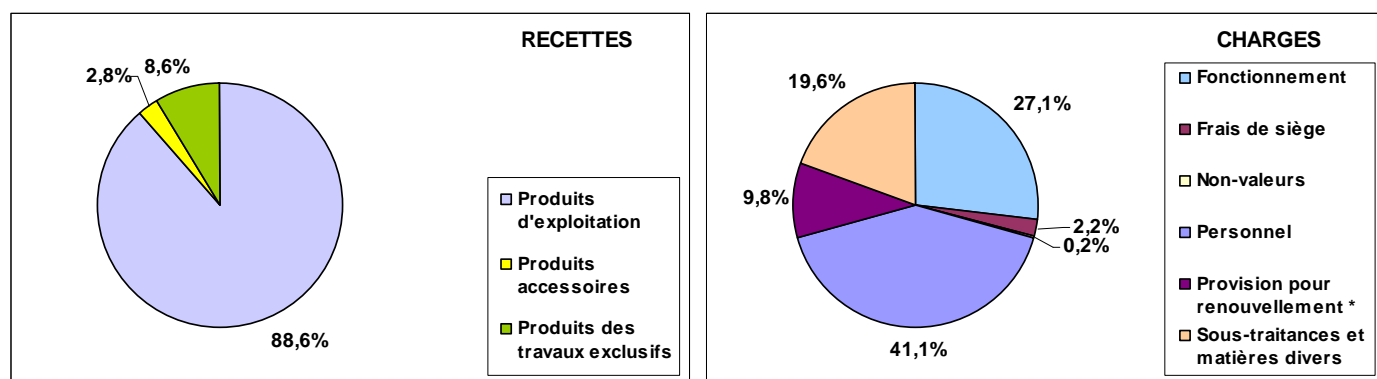
k au 01/01/2011 = 1,07055

La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans la note liminaire.

### b - Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de Saint Paër		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	133 983 €
	Produits accessoires	4 310 €
	Produits des travaux exclusifs	12 936 €
	<b>Total</b>	<b>151 229 €</b>
Charges	Fonctionnement	50 334 €
	Frais de siège	4 040 €
	Non-valeurs	-430 €
	Personnel	76 438 €
	Provision pour renouvellement *	18 296 €
	Sous-traitances et matières divers	36 394 €
	<b>Total</b>	<b>185 072 €</b>
<b>Résultat Brut en 2011</b>		<b>-33 843 €</b>

\* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



### c - Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

#### Etat du compte de renouvellement - Article 7.2.2.3

Suivi canalisation	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2017	2018	Total
Montant contractuel	3 750 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	500 €	7 500 €	3 750 €	90 000 €
Coefficient K	1	1,00367	1,02469	1,04449	1,07122	1,07061					
Montant contractuel actualisé	3 750 €	7 528 €	7 685 €	7 834 €	8 034 €	8 030 €					
Solde report N-1 actualisé	0 €	3 764 €	11 528 €	19 584 €	28 120 €	36 133 €					
Montant à engager	3 750 €	11 291 €	19 213 €	27 418 €	36 154 €	44 163 €					
Total Réalisé	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €					
Ecart avec Programme Contractuel	-3 750 €	-11 291 €	-19 213 €	-27 418 €	-36 154 €	-44 163 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Cumul réalisé	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

#### Suivi renouvellement contractuel (électromécanique - usine) - Article 7.2.2.1

Suivi électromécanique	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2017	2018	Total
Montant contractuel	1 644 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	3 288 €	288 €	3 288 €	1 644 €	39 450 €
Coefficient K	1	1,00367	1,02469	1,04449	1,07122	1,07061					
Montant contractuel actualisé	1 644 €	3 300 €	3 369 €	3 434 €	3 522 €	3 520 €					
Solde report N-1 actualisé	0 €	-5 044 €	-3 091 €	283 €	3 812 €	7 329 €					
Montant à engager	1 644 €	-1 745 €	278 €	3 717 €	7 334 €	10 849 €					
Total Réalisé	6 669 €	1 283 €	0 €	0 €	0 €	1 023 €					
Ecart avec Programme Contractuel	5 026 €	3 028 €	-278 €	-3 717 €	-7 334 €	-9 826 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Cumul réalisé	6 669 €	7 952 €	7 952 €	7 952 €	7 952 €	8 975 €	8 975 €	8 975 €	8 975 €	8 975 €	8 975 €

## 6 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Jumièges et Le Mesnil-sous-Jumièges

### 6.1 - Présentation du service

Ce service dessert **2 322 habitants** sur les communes de **Jumièges** et **Mesnil sous Jumièges**.

#### Historique du contrat

Le contrat d'affermage a été conclu entre la Collectivité et la Lyonnaise des Eaux, à compter du **01/02/2009** jusqu'au **31/01/2021**, pour une durée initiale de 12 années.

#### Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un contrat d'affermage conclu conformément au modèle proposé par l'Association des Maires de France.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients. Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques. A cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

### 6.2 - Provenance de l'eau

L'eau potable distribuée par le réseau public d'eau potable provient d'un forage situé rue de la Chapelle à Jumièges, qui refoule l'eau vers un réservoir situé sur la même parcelle.

Le fonctionnement des pompes de forage est asservi au niveau du réservoir pilote de Jumièges. L'eau distribuée subit, avant distribution, une chloration au chlore gazeux.

Le réseau de distribution d'eau potable est connecté avec le réseau de Duclair et le réseau de Yainville en cas de secours.

#### Bilan des capacités de production et de stockage

Ouvrage / Commune	Capacité technique de production en m <sup>3</sup> /j (base 20h)	DUP			Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Volume annuel 2011 en m <sup>3</sup>
		Date	Q m <sup>3</sup> /j	Q m <sup>3</sup> /h	Moyen	Mini	Maxi	
Forage de Jumièges	600	27/03/08	580	25	421	280	514	153 836
<b>Total</b>	<b>600</b>		<b>580</b>	<b>25</b>	<b>421</b>	<b>280</b>	<b>514</b>	<b>153 836</b>

Ouvrage / Commune	Capacité de stockage en m <sup>3</sup>	Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Capacité de stockage en heure		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Réservoir de Jumièges	350						
Réservoir de Mesnil sous Jumièges	250						
<b>TOTAL</b>	<b>600</b>	<b>421</b>	<b>280</b>	<b>514</b>	<b>34,2</b>	<b>28,0</b>	<b>51,4</b>

### 6.3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2011, les principaux indicateurs techniques figurent dans ce tableau :

Service du secteur de Jumièges		2009	2010	2011	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Jumièges	144 358	138 678	153 836	
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>144 358</b>	<b>138 678</b>	<b>153 836</b>	<b>10,9%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Jumièges	365	365	365	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>365</b>	<b>365</b>	<b>365</b>	<b>0,0%</b>
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>143 993</b>	<b>138 313</b>	<b>153 471</b>	<b>11,0%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Yainville	388	45	402	
	En provenance de Duclair	345	398	438	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>733</b>	<b>443</b>	<b>840</b>	<b>89,6%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Vers Yainville	0	0	0	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>144 726</b>	<b>138 756</b>	<b>154 311</b>	<b>11,2%</b>
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	240	480	480	
	Rinçage des conduites (4)				
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>240</b>	<b>480</b>	<b>480</b>	<b>0,0%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	110 694	115 372	111 020	
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	365	365	365	
	<b>Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>	<b>110 694</b>	<b>115 372</b>	<b>111 020</b>	<b>-3,8%</b>
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	95	95	95	
	Volume utilisé par le SDIS 76 (8)			153	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	NR	NR	NR	
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>95</b>	<b>95</b>	<b>248</b>	<b>161,1%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>111 029</b>	<b>115 947</b>	<b>111 748</b>	<b>-3,6%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>76,72%</b>	<b>83,56%</b>	<b>72,42%</b>	<b>-13,3%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>47,084</b>	<b>47,084</b>	<b>47,084</b>	<b>0,0%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>1,98</b>	<b>1,36</b>	<b>2,52</b>	<b>85,1%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>1,96</b>	<b>1,33</b>	<b>2,48</b>	<b>86,6%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>6,46</b>	<b>6,75</b>	<b>6,50</b>	<b>-3,6%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>1 166</b>	<b>1 167</b>	<b>1 179</b>	<b>1,0%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>24,76</b>	<b>24,79</b>	<b>25,04</b>	<b>1,0%</b>

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé
- 8 Volume utilisé par le SDIS 76 - estimé sur la base de l'activité opérationnelle famille incendie

NR : Non Renseigné

## a - Réseau

Secteur de Jumièges	Longueur du réseau (en km)					
	2009		2010		2011	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements*	hors branchements	y compris branchements*
Jumièges	30,289	NR	30,289	NR	30,289	34,749
Mesnil sous Jumièges	16,795	NR	16,795	NR	16,795	18,260
<b>TOTAL</b>	<b>47,084</b>	<b>NR</b>	<b>47,084</b>	<b>NR</b>	<b>47,084</b>	<b>53,009</b>

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

## b - Branchements

Secteur de Jumièges	2009		2010		Nombre de branchements en 2011				
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL	Renouvelés	Solde plomb
Jumièges	879	0	889	0	4	1	892	0	0
Mesnil sous Jumièges	284	0	288	0	5	0	293	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 163</b>	<b>0</b>	<b>1 177</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>1 185</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## c - Compteurs

Secteur de Jumièges	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2009	2010	2011		2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
	Jumièges	869	879	882	4	52	203	349	5,98%	23,09%	39,57%	11,24	9,00
Mesnil sous Jumièges	305	309	312	4	26	13	17	8,52%	4,21%	5,45%	9,20	9,54	9,90
<b>TOTAL</b>	<b>1 174</b>	<b>1 188</b>	<b>1 194</b>	<b>8</b>	<b>78</b>	<b>216</b>	<b>366</b>	<b>6,64%</b>	<b>18,18%</b>	<b>30,65%</b>	<b>10,71</b>	<b>9,14</b>	<b>6,05</b>

## d - Fuites

Secteur de Jumièges	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Jumièges	0	2	1	5	2	7	11	8	18	16	12	26
Mesnil sous Jumièges	3	2	1	1	1	0	5	0	3	9	3	4
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>16</b>	<b>8</b>	<b>21</b>	<b>25</b>	<b>15</b>	<b>30</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de Jumièges	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Jumièges	0	2	1	30,29	30,29	30,29	0,00	0,07	0,03
Mesnil sous Jumièges	3	2	1	16,80	16,80	16,80	0,18	0,12	0,06
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>47,08</b>	<b>47,08</b>	<b>47,08</b>	<b>0,06</b>	<b>0,08</b>	<b>0,04</b>

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de Jumièges	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Jumièges	5	2	7	879	889	892	0,57	0,22	0,78
Mesnil sous Jumièges	1	1	0	284	288	293	0,35	0,35	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>1 163</b>	<b>1 177</b>	<b>1 185</b>	<b>0,52</b>	<b>0,25</b>	<b>0,59</b>

## 6.4 - Données clientèle - abonnés

### a - Abonnés

Secteur de Jumièges	Nombre d'abonnés						TOTAL 2011
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Jumièges	864	861	845	0	14	9	868
Mesnil sous Jumièges	302	306	305	0	4	2	311
<b>TOTAL</b>	<b>1 166</b>	<b>1 167</b>	<b>1 150</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>1 179</b>

### b - Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de Jumièges	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						TOTAL 2011
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Jumièges	84 395	85 663	82 959	0	1 640	2 093	86 692
Mesnil sous Jumièges	26 299	29 709	23 916	0	355	57	24 328
<b>TOTAL</b>	<b>110 694</b>	<b>115 372</b>	<b>106 875</b>	<b>0</b>	<b>1 995</b>	<b>2 150</b>	<b>111 020</b>

Secteur de Jumièges	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						TOTAL 2011
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Jumièges	72 837	91 852	77 286	0	1 552	1 137	79 975
Mesnil sous Jumièges	25 947	75 327	-24 784	0	534	47	-24 203
<b>TOTAL</b>	<b>98 784</b>	<b>167 179</b>	<b>52 502</b>	<b>0</b>	<b>2 086</b>	<b>1 184</b>	<b>55 772</b>

Nota : Il y a eu en 2010 une anomalie de consommation qui s'est répercutée sur le chiffre facturé 2010. Cette anomalie a été corrigée sur l'exercice 2011 conduisant à un volume facturé négatif.

### c - Remises pour fuites

Secteur de Jumièges	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	Année 2011	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes
Jumièges	1	11	10 732	4 872,58 €	10 732	8 026,48 €	6 908	5 503,47 €
Mesnil sous Jumièges	0	2	946	446,02 €	946	736,27 €	39	34,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>11 678</b>	<b>5 318,60 €</b>	<b>11 678</b>	<b>8 762,75 €</b>	<b>6 947</b>	<b>5 537,97 €</b>

Secteur de Jumièges	Abandons de créances au titre du Fond Solidarité Logement								
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement		
	Année 2011	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Jumièges	0	2	0	15,55 €					
Mesnil sous Jumièges									
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>15,55 €</b>	<b>0</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0</b>	<b>0,00 €</b>	

## 6.5 - Qualité de l'eau

Bilan annuel 2011 du nombre de prélèvements et des conformités

Secteur de Jumièges	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Année 2011	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités
Jumièges	9	0	100%	11	0	100%
Mesnil sous Jumièges	2	0	100%	2	0	100%
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).



## 6.6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service du secteur de Jumièges		Code indicateur	2009	2010	2011
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	<b>100%</b>
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	<b>100%</b>
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Jumièges	P 108.3	60%	60%	<b>60%</b>
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 135 Sect. Jumièges		NR	60%	<b>60%</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	75,9%	75,9%	<b>75,9%</b>
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	76,72%	83,56%	<b>72,42%</b>
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	1,98	1,36	<b>2,52</b>
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	1,96	1,33	<b>2,48</b>
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,69%	0,55%	<b>0,55%</b>
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	2,57	3,43	<b>1,70</b>
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	<b>100%</b>
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	102,92	75,41	<b>14,42</b>
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,97%	2,67%	<b>0,37%</b>
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	NR	0,0001	<b>0,0000</b>

NR : Non Renseigné

NS : Non Significatif / valeurs en italique résultant d'un calcul sur moins de 5 années

## 6.7 - Indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Jumièges	Avril	Octobre	Octobre
Mesnil-sous-Jumièges	Avril	Octobre	Octobre

### a - Prix de l'eau

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur - payable par semestre à terme échu
- Un terme variable en fonction des volumes consommés

La part « exploitant » du tarif est révisable par application de la formule contractuelle suivante :

$$\text{Formule de révision K} = [ 0,15 + 0,42 \text{ ICHTTs/ICHTT1 0} + 0,06 \text{ EBT/EBT0} + 0,26 \text{ FSD2/FSD2 0} + 0,09 \text{ TP10a/TP10a0} + 0,02 \text{ AchY/AchY0} ]$$

Coefficient d'actualisation de la formule de révision :

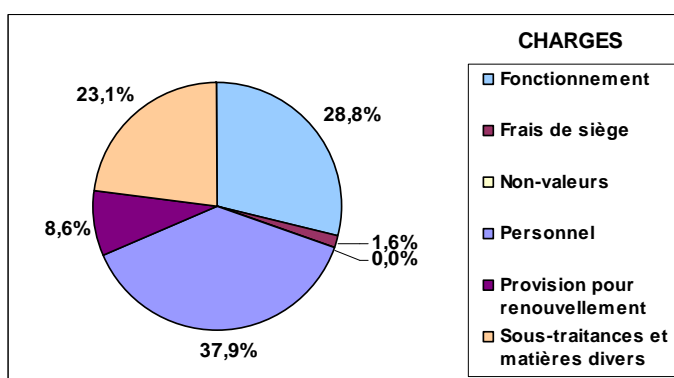
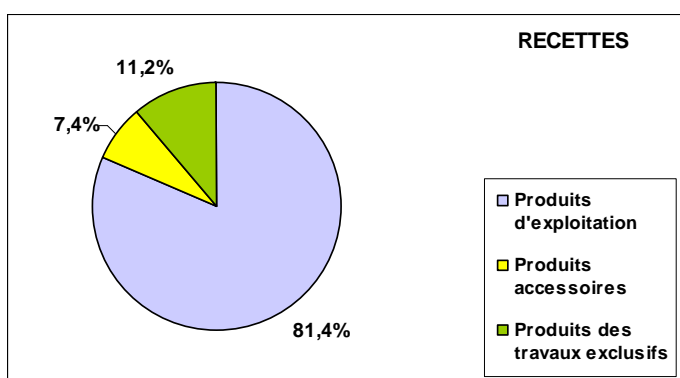
$$k \text{ au } 01/01/2011 = 1,01258$$

$$k \text{ au } 01/10/2011 = 1,04489$$

La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans la note liminaire.

## b - Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de Jumièges		Montant en € HT
<b>Recettes</b>	Produits d'exploitation	64 833 €
	Produits accessoires	5 874 €
	Produits des travaux exclusifs	8 949 €
	<b>Total</b>	<b>79 656 €</b>
<b>Charges</b>	Fonctionnement	37 198 €
	Frais de siège	2 128 €
	Non-valeurs	-24 €
	Personnel	48 871 €
	Provision pour renouvellement	11 101 €
	Sous-traitances et matières divers	29 791 €
	<b>Total</b>	<b>129 065 €</b>
<b>Résultat Brut en 2011</b>		<b>-49 409 €</b>



## c - Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

### Etat du renouvellement contractuel (électromécanique - usine)

Suivi électromécanique	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2019	2020	2021	Total
Montant contractuel	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	4 552	59 176
Coefficient K	1	0,99179	1,0126							
Montant contractuel actualisé	4 552 €	4 515 €	4 609 €							
Solde report N-1 actualisé	0 €	3 036 €	7 709 €							
Montant à engager	4 552 €	7 550 €	12 318 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total Réalisé	1 491 €	0 €	0 €							
Ecart avec Programme Contractuel	-3 061 €	-7 550 €	-12 318 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Cumul réalisé	1 491 €	1 491 €	1 491 €	1 491 €	1 491 €	1 491 €	1 491 €	1 491 €	1 491 €	1 491 €

## 7 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune du Trait

### 7.1 - Présentation du service

Ce service dessert **5 305 habitants** sur la commune du **Trait**.

#### Historique du contrat

Le contrat d'affermage a été conclu entre la ville du Trait et la Lyonnaise des Eaux, à compter du 01/07/2005 jusqu'au 30/06/2017, pour une durée de 12 années.

Avenant 1 du 27/06/2006 Elimination du transformateur électrique de la station de pompage de 'La Neuville'

Avenant 2 du 28/02/2007 Transfert des compétences à la communauté de communes 'Le Trait-Yainville'

Avenant 3 du 24/04/2007 Intégration du réseau et de la suppression dite de 'Hauteville'

Avenant 4 du 27/02/2008 Annulation de l'avenant 1

Avenant 5 du 07/12/2009 Pose d'un système de télé-relevé sur la Commune du Trait

Avenant 6 du 12/04/2010 Transfert de TVA

Avenant 7 du 21/04/2011 Substitution du règlement de service

Avenant 8 du 07/07/2011 Transfert à la société Eaux de Normandie

#### Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un contrat d'affermage conclu conformément au modèle proposé par l'Association des Maires de France.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques. A cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

### 7.2 - Provenance de l'eau

Le système d'alimentation en eau potable de la commune du Trait comprend l'ensemble des équipements suivants :

- Un système de production (forage de 'La Neuville').

La production d'eau potable est assurée depuis 1971 par le forage situé au lieu dit "La Neuville", rue Gallieni.

Le forage de "La Neuville" est équipé de 2 pompes verticales fonctionnant en alternance.

- Un poste de traitement de l'eau (simple chloration).

L'eau distribuée est traitée au chlore gazeux au niveau du forage. Le taux de chlore résiduel est mesuré par un analyseur de chlore en continu dont les indications sont télétransmises 24H/24 au poste de contrôle de la Lyonnaise des Eaux à Maromme.

- Un système de distribution composé de 3 réservoirs de stockage et 2 stations de reprise.

De plus, il existe une interconnexion permettant des échanges d'eau avec la commune de Yainville.

#### Bilan des capacités de production et de stockage

Ouvrage / Commune	Capacité technique de production en m <sup>3</sup> /j (base 20 h)	DUP			Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Volume annuel 2011 en m <sup>3</sup>
		Date	Q m <sup>3</sup> /j	Q m <sup>3</sup> /h	Moyen	Mini	Maxi	
Forage de La Neuville / Le Trait	NR	2000	1 200	100	1 174	713	1 529	428 470
<b>Total</b>	<b>NR</b>				<b>1 174</b>	<b>713</b>	<b>1 529</b>	<b>428 470</b>

Ouvrage / Commune	Capacité de stockage en m <sup>3</sup>	Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Capacité de stockage en heure		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Réservoir Caudebec / Le Trait	450						
Réservoir Duclair / Le Trait	450						
Réservoir Archimède / Le Trait	250						
<b>Total</b>	<b>1 150</b>	<b>1 174</b>	<b>713</b>	<b>1 529</b>	<b>23,5</b>	<b>18,1</b>	<b>38,7</b>

### 7.3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2011, les principaux indicateurs techniques figurent dans ce tableau :

Service du Trait		2009	2010	2011	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de La Neuville	471 071	441 965	428 470	
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>471 071</b>	<b>441 965</b>	<b>428 470</b>	<b>-3,1%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de La Neuville	360	360	360	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>360</b>	<b>360</b>	<b>360</b>	<b>0,0%</b>
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>470 711</b>	<b>441 605</b>	<b>428 110</b>	<b>-3,1%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Yainville	0	0	0	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Volumes exportés en gros (2)	Vers Yainville	0	0	0	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>470 711</b>	<b>441 605</b>	<b>428 110</b>	<b>-3,1%</b>
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	590	820	820	
	Rinçage des conduites (4)		NR	11	
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>590</b>	<b>820</b>	<b>831</b>	<b>1,3%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	329 918	341 863	340 904	
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	365	365	365	
	<b>Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>	<b>329 918</b>	<b>341 863</b>	<b>340 904</b>	<b>-0,3%</b>
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	305	305	305	
	Volume utilisé par le SDIS 76 (8)			288	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	NR	NR	NR	
	Consommation Mairies (arrosage et balayage)	NR	NR	NR	
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>305</b>	<b>305</b>	<b>593</b>	<b>94,4%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>330 813</b>	<b>342 988</b>	<b>342 328</b>	<b>-0,2%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>70,28%</b>	<b>77,67%</b>	<b>79,96%</b>	<b>3,0%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>39,465</b>	<b>40,620</b>	<b>40,768</b>	<b>0,4%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>9,77</b>	<b>6,73</b>	<b>5,86</b>	<b>-12,9%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>9,71</b>	<b>6,65</b>	<b>5,76</b>	<b>-13,3%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>22,97</b>	<b>23,13</b>	<b>23,01</b>	<b>-0,6%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>2 498</b>	<b>2 523</b>	<b>2 538</b>	<b>0,6%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>63,30</b>	<b>62,11</b>	<b>62,26</b>	<b>0,2%</b>

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé
- 8 Volume utilisé par le SDIS 76 - estimé sur la base de l'activité opérationnelle famille incendie

## a - Réseau

Service du Trait	Longueur du réseau (en km)					
	2009		2010		2011	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements*
Le Trait	NR	NR	40,572	NR	40,727	50,057
Yainville	NR	NR	0,048	NR	0,041	0,048
<b>TOTAL</b>	<b>39,465</b>	<b>NR</b>	<b>40,620</b>	<b>NR</b>	<b>40,768</b>	<b>50,105</b>

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

## b - Branchements

Service du Trait	2009		2010		Nombre de branchements en 2011							
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL	Renouvelés	dt plomb renouvelés	dt plomb supprimés	Solde plomb	% de brcht plomb
Le Trait	1 834	344	1 859	242	7	0	1 866	88	84	0	158	8,5%

## c - Compteurs

Service du Trait	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2009	2010	2011	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
	Le Trait	2 442	2 457	2 471	11	65	2 083	26	2,66%	84,78%	1,05%	9,36	0,58

## d - Fuites

Service du Trait	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Le Trait	3	2	4	15	19	20	NR	92	36	NR	113	60

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Service du Trait	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Le Trait	3	2	4	39,465	40,620	40,768	0,076	0,049	0,098

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

Service du Trait	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Le Trait	15	19	20	1 834	1 859	1 866	0,825	1,036	1,076

## 7.4 - Données clientèle - abonnés

### a - Abonnés

Service du Trait	Nombre d'abonnés						TOTAL 2011
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Le Trait	2 498	2 523	2 419	35	42	42	2 538

### b - Répartition des volumes consommés et facturés

Service du Trait	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2011
Le Trait	329 918	341 863	188 372	121 880	9 036	21 616	340 904

Service du Trait	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2011
Le Trait	302 647	330 521	157 940	119 602	12 783	9 399	299 724

### c - Remises pour fuites

Service du Trait	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	Année 2011	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes
Le Trait	0	30	7 670	4 060,52 €	7 670	3 236,10 €	8 382	5 994,50 €

Service du Trait	Abandons de créances au titre du Fond Solidarité Logement							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	Année 2011	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes
Le Trait	9	20	0	80,97 €				

## 7.5 - Qualité de l'eau

Bilan annuel 2011 du nombre de prélèvements et des conformités

Année 2011	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Le Trait		18	0	100%	18	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).

## 7.6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service du Trait		Code indicateur	2009	2010	2011
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de La Neuville	P 108.3	60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 134 Le Trait		60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	72,2%	72,2%	74,5%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	70,28%	77,67%	79,96%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	9,77	6,73	5,86
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	9,71	6,65	5,76
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	NR	NR	0,53%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	1,20	0,79	1,58
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	NR	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	NR	116,92	14,18
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	NR	1,53%	1,41%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	NR	0,0005	0,0000

NR : Non Renseigné

NS : Non significatif / valeurs en italique résultant d'un calcul sur moins de 5 années

## 7.7 - Indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Factures sur relevé d'index
Le Trait	Sans objet	Mai et Novembre	Mai et Novembre

A compter du second semestre 2010, l'ensemble du parc bénéficie de la télé-relève des compteurs, de ce fait les deux factures émises correspondent aux consommations réelles du client.

### a - Prix de l'eau

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur - payable par semestre à terme échu
- Un terme variable en fonction des volumes consommés

La part « exploitant » du tarif est révisable par application de la formule contractuelle suivante :

$$\text{Formule de révision K} = [ 0,15 + 0,39 \times (\text{ICHTTS}/131,8) \times (\text{ICHTIME}/100) + 0,26 \times (\text{ELBTB00}/103,6) \times (351001/105,2) + 0,1 \times (45\text{EBIQ}/109,1) \times (\text{EBIQ00}/115,7) + 0,1 \times (\text{TP10A}/108,6) ] \quad (\text{Formule de révision - avenant 1})$$

Coefficients d'actualisation de la formule de révision :

$$k \text{ au } 01/01/2011 = 1,07396$$

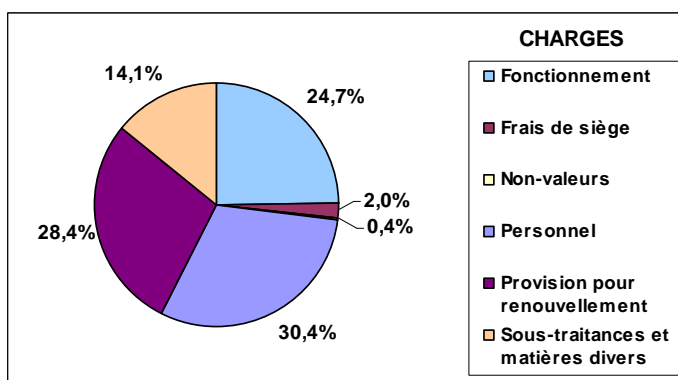
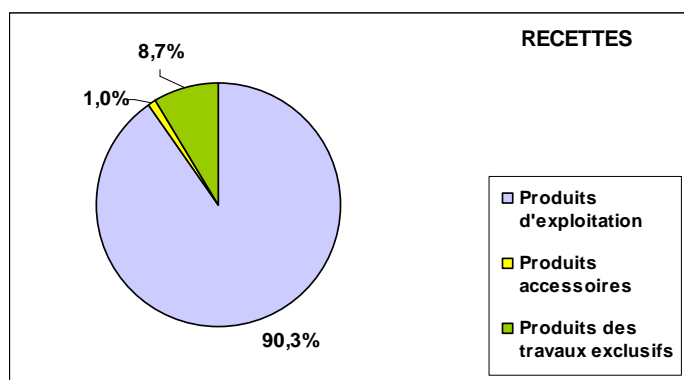
$$k \text{ au } 01/05/2011 = 1,09623$$

$$k \text{ au } 01/11/2011 = 1,15990$$

La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans la note liminaire.

## b - Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du Trait		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	234 538 €
	Produits accessoires	2 501 €
	Produits des travaux exclusifs	22 621 €
	<b>Total</b>	<b>259 660 €</b>
Charges	Fonctionnement	87 324 €
	Frais de siège	6 936 €
	Non-valeurs	1 503 €
	Personnel	107 525 €
	Provision pour renouvellement	100 487 €
	Sous-traitances et matières divers	50 047 €
	<b>Total</b>	<b>353 822 €</b>
<b>Résultat Brut en 2011</b>		<b>-94 162 €</b>



## c - Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

### Etat du renouvellement de branchements plomb

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Le Trait	2	145	93	92	96	102	84			614
<b>Cumul réalisé</b>	2	147	240	332	428	530	614			
Programme contractuel	45	93	93	93	93	93	93	93	93	789
Cumul Programme contractuel	45	138	231	324	417	510	603	696	789	
Ecart avec Programme Contractuel	-43	9	9	8	11	20	11			

### Compteurs de télérelevés et réseau récepteurs - Avenant 5

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Nombre de compteurs	2 457	2 471							
Nombre de compteurs équipés télérelève	2 423	2 423							
Taux d'équipement	98,6%	98,1%							
Nombre de fuites détectées									
Volume de fuites suspectées									
Taux d'efficacité du réseau de récepteur									
Nombre de défaillance									
Nombre d'émetteurs renouvelés									
Nombre d'intervention sur récepteurs									

### Suivi du renouvellement contractuel

Suivi du renouvellement contractuel	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Montant contractuel	41 338 €	82 676 €	83 077 €	83 278 €	83 278 €	84 147 €	84 147 €	84 147 €	84 147 €	1 046 823
Coefficient K (TP 10)	1	1,02734	1,067934	1,101901	1,16155	1,173148	1,2004873			
Montant contractuel actualisé	41 338 €	84 936 €	88 721 €	91 764 €	96 732 €	98 717 €	100 117 €			
Solde report N-1 actualisé	0 €	37 875 €	-21 988 €	-44 047 €	-70 804 €	-77 804 €	-212 117 €			
Montant à engager	41 338 €	122 812 €	66 733 €	47 717 €	25 927 €	20 913 €	11 400 €			
Total Réalisé	4 471 €	143 963 €	109 423 €	114 885 €	102 662 €	228 493 €	108 746 €			
Ecart avec Programme Contractuel	-36 867 €	21 152 €	42 689 €	67 168 €	77 035 €	207 580 €	20 146 €			
Cumul réalisé	4 471 €	148 434 €	257 857 €	372 742 €	475 04 €	704 197 €	812 943 €	812 943 €	812 943 €	812 943 €



<b>Opérations réalisées sur le service du Trait</b>	<b>Année</b>	<b>Montant en €ht</b>
Relais Archimède : Pompe de surpression n°2	2010	3 139,21 €
Télérelevé des compteurs - renouvellement	2010	113 961,02 €
Branchements plomb 102 unités	2010	111 392,51 €
Relais Archimède : Porte isolante	2011	915,00 €
Forage de la Neuville	2011	5 835,00 €
Branchements plomb 84 unités	2011	101 023,01 €
Renouvellement compteurs	2011	972,85 €

## B - Les services délégués par contrat à Veolia Eau

Au titre des contrats de délégation de service public conclus par les collectivités d'origine et transférés à la CREA, Veolia Eau dessert les 6 services suivants :

- Oissel
- Saint Léger du Bourg-Denis
- Malaunay, Houpeville et Le Houleme
- Saint Pierre de Varengueville (haut), Hénouville (le haut) et Saint Paër (est)
- Saint Martin de Boscherville, Quevillon, Hénouville (le bas) et Saint Pierre de Varengueville (bas)
- Duclair

Ces services distribuent environ 6,2% des volumes consommés dans la CREA, ils alimentent 8,8% des abonnés (selon recensement INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2008).

### 1 - Présentation générale de Veolia Eau

Sur le territoire de la CREA, Veolia Eau dessert 6 services gérés par 2 filiales :

- **Compagnie des Eaux et de l'Ozone (CEO) :**
  - Oissel
- **SADE - Exploitation de Normandie :**
  - Saint Léger du Bourg-Denis
  - Malaunay, Houpeville et Le Houleme
  - Saint Pierre de Varengueville (haut), Hénouville (le haut) et Saint Paër (est)
  - Saint Martin de Boscherville, Quevillon, Hénouville (le bas) et Saint Pierre de Varengueville (bas)
  - Duclair

Pour gérer ces services Veolia Eau dispose d'une Agence Locale :

Agence Veolia Eau de Bray & Caux  
ZA du Moulin d'Ecalles  
76750 BUCHY

Ouverture au public du lundi au jeudi de 9h à 11h  
et le vendredi de 9h à 11h

Les usagers disposent également d'un numéro d'appel unique : 0811 900 800, ainsi que d'un site internet : [www.generale-des-eaux.com](http://www.generale-des-eaux.com), permettant à l'abonné d'accéder à des informations générales sur l'eau et de consulter les informations relatives à son compte-client 24h/24.

## 2 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Oissel

### 2.1 - Présentation du service

Ce service qui dessert **11 584 habitants** correspond à une entité technique homogène.

#### Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la commune de Oissel avec la Compagnie des Eaux et de l'Ozone (CEO), à compter du 01/01/1982, pour une durée initiale de 12 années.

La durée du contrat a été modifiée par avenant, son **échéance** devenant le **31/12/2014**.

Depuis sa conclusion, ce contrat a été modifié par avenants, dont les 4 derniers conclus par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, portent principalement sur les points suivants :

Avenant 5 du 28/06/2005	Adhésion à la CAR, nouveau règlement de service
Avenant 6 du 12/01/2006	Harmonisation tarification CAR - Réduction de la durée du contrat : terme 31/12/2014 - Remboursement solde financement fermier forage de La Perreuse & modification index facturation : 1 facture sur relevé index compteur et 1 facture sur estimation
Avenant 7 du 26/09/2007	Plafonnement de la formule d'indexation du prix
Avenant 8 du 14/02/2008	Harmonisation tarif sur base branchement inférieur ou égal à 20 mm et consommation 160 m <sup>3</sup> - Eradication à la fin du contrat des branchements «plomb et PE noir»
Avenant 9 du 26/02/2010	Nouveau règlement de service.
Avenant 10 du 08/07/2011	Adoption du nouveau règlement de service CREA qui se substitue à celui annexé à l'avenant n°9.

#### Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un contrat d'affermage conclu conformément au modèle proposé par l'Association des Maires de France.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients. Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

Suite au dernier avenant, le délégataire est chargé du **remplacement des branchements en plomb et PE noir d'ici la fin du contrat**.

### 2.2 - Provenance de l'eau

#### Bilan des capacités de production et de stockage

Ouvrage / Commune	Capacité technique de production en m <sup>3</sup> /j (base 20h)	DUP			Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Volume annuel 2011 en m <sup>3</sup>
		Date	Q m <sup>3</sup> /j	Q m <sup>3</sup> /h	Moyen	Mini	Maxi	
Forage de La Perreuse / Oissel	1 800	01/07/91	2 000	105	1 323	873,5	1 812	<b>482 946</b>
Forage du Catelier / Oissel	1 400	21/08/00	1 500	80	838	747,4	1 002	<b>305 695</b>
<b>Total</b>	<b>3 200</b>		<b>3 500</b>	<b>185</b>	<b>2 161</b>	<b>1 621</b>	<b>2 814</b>	<b>788 641</b>

Ouvrage / Commune	Capacité de stockage en m <sup>3</sup>	Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Capacité de stockage en heure		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Réservoir du Diguet / Oissel	3 000	2 161	1 621	2 814	33,3	25,6	44,4
<b>Total</b>	<b>3 000</b>	<b>2 161</b>	<b>1 621</b>	<b>2 814</b>	<b>33,3</b>	<b>25,6</b>	<b>44,4</b>

## 2.3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2011, les indicateurs techniques figurent dans le tableau ci-dessous :

Service de Oissel		2009	2010	2011	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de La Perreuse	488 680	568 804	482 946	-15,1%
	Forage du Catelier	367 080	334 881	305 695	-8,7%
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>855 760</b>	<b>903 685</b>	<b>788 641</b>	<b>-12,7%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de La Perreuse	0	0	635	
	Forage du Catelier	0	0	635	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 270</b>	
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>855 760</b>	<b>903 685</b>	<b>787 371</b>	<b>-12,9%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance de BSR - Régie SUD	5	4 000	4 035	0,9%
	En provenance de la CAEBS - PP Elbeuf	0	0	0	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>5</b>	<b>4 000</b>	<b>4 035</b>	<b>0,9%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Aucun export d'eau	0	0	0	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>855 765</b>	<b>907 685</b>	<b>791 406</b>	<b>-12,8%</b>
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	720	1 320	1 320	0,0%
	Analyseurs en ligne réseau			635	
	Rinçage des conduites (4)	15	6	2	-66,7%
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>735</b>	<b>1 326</b>	<b>1 957</b>	<b>47,6%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	488 219	474 969	484 690	2,0%
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	379	353	353	0,0%
	<b>Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>	<b>470 185</b>	<b>491 115</b>	<b>501 167</b>	<b>2,0%</b>
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	250	250	270	8,0%
	Volume utilisé par le SDIS 76 (8)	NR	NR	1 106	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	NR	NR	NR	
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>250</b>	<b>250</b>	<b>1 376</b>	<b>450,4%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>471 170</b>	<b>492 691</b>	<b>504 500</b>	<b>2,4%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>55,06%</b>	<b>54,28%</b>	<b>63,75%</b>	<b>17,4%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>63,740</b>	<b>64,090</b>	<b>64,370</b>	<b>0,4%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>16,57</b>	<b>17,81</b>	<b>12,35</b>	<b>-30,6%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>16,53</b>	<b>17,74</b>	<b>12,21</b>	<b>-31,2%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>20,25</b>	<b>21,06</b>	<b>21,47</b>	<b>2,0%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>4 838</b>	<b>4 871</b>	<b>5 047</b>	<b>3,6%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>75,90</b>	<b>76,00</b>	<b>78,41</b>	<b>3,2%</b>

1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange

2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange

3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal

4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service

5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et du règlement de service

6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs

7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé

8 Volume utilisé par le SDIS 76 - estimé sur la base de l'activité opérationnelle famille incendie

## a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2009		2010		2011	
	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements
Oissel	63,740	83,405	64,090	84,190	64,370	87,113

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

## b - Branchements

	2009		2010		Nombre de branchements en 2011							
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL	Renouvelés	dt plomb renouvelés	dt plomb supprimés	Solde plomb	% de brcht plomb
Oissel	3 933	342	3 952	337	68	0	4 020	120	50	0	287	7,1%

Suivi spécifique renouvellement des branchements en PE noir (avenant n°8 du 14/02/08)							
Solde PE noir 2007	Solde PE noir 2008	Solde PE noir 2009	Solde PE noir 2010	PE noir renouvelés 2011	PE noir supprimés 2011	Solde PE noir 2011	% de brcht PE noir 2011
551	463	428	325	70	0	255	6,3%

## c - Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2009	2010	2011	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Oissel	5 295	5 318	5 489	174	102	210	201	1,93%	3,95%	3,66%	9,40	9,68	10,00

## d - Fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Oissel	10	14	13	55	34	34	105	100	110	170	148	157

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Oissel	10	14	13	63,74	64,09	64,37	0,157	0,218	0,202

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Oissel	55	34	34	3 933	3 952	4 020	1,398	0,860	0,846

## 2.4 - Données clientèle - abonnés

### a - Abonnés

	Nombre d'abonnés						TOTAL 2011
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Oissel	4 838	4 871	4 911	66	70	0	5 047

### b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						TOTAL 2011
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Oissel	488 219	474 969	398 379	27 671	58 640	0	484 690

	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						TOTAL 2011
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Oissel	466 350	466 901	398 379	27 671	58 640	0	484 690

### c - Remises pour fuites

Année 2011	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Oissel	1	49	NR	NR	NR	NR	NR	NR

## 2.5 - Qualité de l'eau

Bilan annuel 2011 du nombre de prélèvements et des conformités

Année 2011	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Oissel	28	0	100%	28	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).

## 2.6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service de Oissel		Code indicateur	2009	2010	2011
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	100%
Indice d'avancement de protection de la ressource	Forage de La Perreuse	P 108.3	60%	60%	60%
	Forage du Catelier		60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 084 Oissel		60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	51,0%	51,0%	51,0%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	55,06%	54,28%	63,75%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	16,57	17,81	12,35
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	16,53	17,74	12,21
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,16%	0,18%	0,19%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	2,07	2,87	2,58
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	0,41	1,64	1,19
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	1,09%	2,39%	0,00%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,00094	0,00106	0,00076

## 2.7 - Indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Oissel	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre	2 <sup>ème</sup> semestre

### a - Prix de l'eau

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur - payable par semestre à terme échu
- Un terme variable en fonction des volumes consommés

La part « exploitant » du tarif est révisable par application de la formule contractuelle suivante :

$$\text{Formule de révision K} = [ 0,15 + 0,50 \text{ ICHTTS1} + 0,06 \text{ EMTTV} + 0,16 \text{ TP10 a} + 0,13 \text{ FSD1} ]$$

Coefficients d'actualisation de la formule de révision :

$$k \text{ au } 01/01/2011 = 1,062149$$

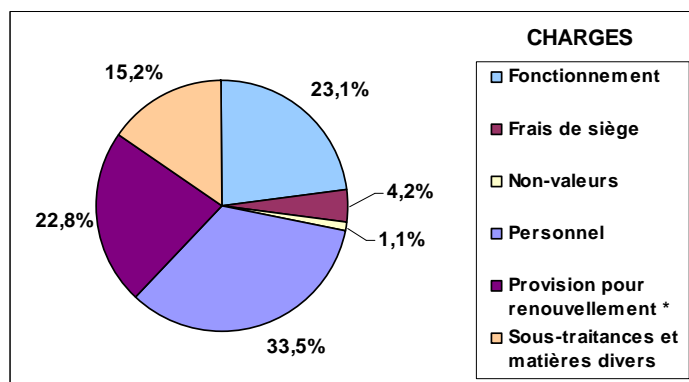
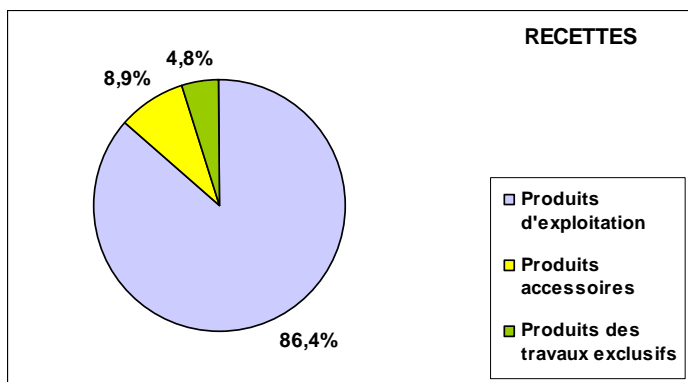
$$k \text{ au } 01/07/2011 = 1,083758$$

La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans la note liminaire.

## b - Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service de Oissel		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	570 623 €
	Produits accessoires	58 519 €
	Produits des travaux exclusifs	31 582 €
	<b>Total</b>	<b>660 724 €</b>
Charges	Fonctionnement	162 768 €
	Frais de siège	29 575 €
	Non-valeurs	7 815 €
	Personnel	235 433 €
	Provision pour renouvellement *	160 555 €
	Sous-traitances et matières divers	107 146 €
	<b>Total</b>	<b>703 292 €</b>
<b>Résultat Brut en 2011</b>		<b>-42 568 €</b>

\* Charges renouvellement (101 846) + Investissements contractuels (43 990) + Compteurs (14 719)



## c - Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

### Etat du renouvellement de branchements en plomb

Communes - Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
OISSEL	45	6	5	50					106
<b>Cumul réalisé</b>	<b>45</b>	<b>51</b>	<b>56</b>	<b>106</b>					<b>106</b>
Programme contractuel	49	49	49	49	49	49	49	49	394
Cumul Programme contractuel	49	99	148	197	246	296	345	394	
Ecart avec Programme Contractuel	-4	-48	-92	-91					

### Etat du renouvellement de branchements en PE noir (avenant n°8 du 14/02/2008)

Communes - Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
OISSEL	88	35	125	70					318
<b>Cumul réalisé</b>	<b>88</b>	<b>123</b>	<b>248</b>	<b>318</b>					<b>318</b>
Programme contractuel *	69	69	69	69	69	69	69	69	551
Cumul Programme contractuel	69	138	207	276	344	413	482	551	
Ecart avec Programme Contractuel	19	-15	41	43					

\* Base inventaire Veolia eau juillet-août 2007.



## 3 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis

### 3.1 - Présentation du service

Ce service qui dessert **3 378 habitants** correspond à une entité technique homogène.

#### Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis, avec SADE Exploitations de Normandie, pour une période initiale du 01/01/1993 jusqu'au 30/06/2015, soit 21 années.

La durée du contrat a été modifiée par avenant, son **échéance** devenant le **31/12/2014**.

Ce contrat a été modifié par des avenants conclus par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, qui portent principalement sur les points suivants :

Avenant 3 du 28/06/2005 Adhésion à la CAR, nouveau règlement de service

Avenant 4 du 12/01/2006 Harmonisation tarification CAR - Réduction de la durée du contrat : terme au 31/12/2014 & modification index facturation : 1 facture sur relevé index compteur et 1 facture sur estimation

Avenant 5 du 26/09/2007 Plafonnement de la formule d'indexation du prix

Avenant 6 du 14/02/2008 Harmonisation tarif sur base branchement inférieur ou égal à 20mm et consommation 160m<sup>3</sup>

Avenant 7 du 26/02/2010 Adhésion à la CREA, nouveau règlement de service

Avenant 8 du 08/07/2011 Adoption du nouveau règlement de service CREA qui se substitue à celui annexé à l'av. n°7.

#### Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un contrat d'affermage conclu conformément au modèle proposé par l'Association des Maires de France.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

### 3.2 - Provenance de l'eau

L'eau potable distribuée sur la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis provient du captage du Vieux Château situé sur le territoire de cette même commune, d'une capacité journalière de 1 500 m<sup>3</sup>. Le traitement mis en place consiste en une désinfection.

#### Bilan des capacités de production et de stockage

Ouvrage / Commune	Capacité technique de production en m <sup>3</sup> /j (base 20 h)	DUP			Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Volume annuel 2011 en m <sup>3</sup>
		Date	Q m <sup>3</sup> /j	Q m <sup>3</sup> /h	Moyen	Mini	Maxi	
Forage du Vieux Château / St Léger du Bourg-Denis	1 500	29/09/00	1 000	160	632,6	501,6	778,3	230 912
<b>Total</b>	<b>1 500</b>		<b>1 000</b>	<b>160</b>	<b>632,6</b>	<b>501,6</b>	<b>778,3</b>	<b>230 912</b>

Ouvrage / Commune	Capacité de stockage en m <sup>3</sup>	Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Capacité de stockage en heure		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Réservoir du Cantony / St Léger du Bourg-Denis	150	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Réservoir de La Lande / St Léger du Bourg-Denis	200	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Réservoir Waddington / St Léger du Bourg-Denis	200	NR	NR	NR	NR	NR	NR
<b>Total</b>	<b>550</b>	<b>632,6</b>	<b>501,6</b>	<b>778,3</b>	<b>20,9</b>	<b>17,0</b>	<b>26,3</b>

### 3.3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2011, les indicateurs techniques figurent dans le tableau ci-dessous :

Service de St Léger du Bourg Denis		2009	2010	2011	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage du Vieux Château	208 981	253 361	230 912	
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>208 981</b>	<b>253 361</b>	<b>230 912</b>	<b>-8,9%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage du Vieux Château	0	0	635	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>635</b>	
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>208 981</b>	<b>253 361</b>	<b>230 277</b>	<b>-9,1%</b>
Volumes importés en gros (1)	Convention d'échange Régie CREA / Veolia eau St Léger du Bourg Denis	729	424	127	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>729</b>	<b>424</b>	<b>127</b>	<b>-70,0%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Convention d'échange Régie CREA / Veolia eau St Léger du Bourg Denis	0	0	0	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>209 710</b>	<b>253 785</b>	<b>230 404</b>	<b>-9,2%</b>
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	470	580	580	
	Rinçage des conduites (4)	38	0	0	
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>508</b>	<b>580</b>	<b>580</b>	<b>0,0%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	165 358	144 257	144 257	
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	386	334	372	
	<b>Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>	<b>156 362</b>	<b>157 646</b>	<b>141 542</b>	<b>-10,2%</b>
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	75	75	60	
	Volume utilisé par le SDIS 76 (8)	NR	NR	118	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	NR	NR	NR	
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>75</b>	<b>75</b>	<b>178</b>	<b>137,3%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>156 945</b>	<b>158 301</b>	<b>142 300</b>	<b>-10,1%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>74,84%</b>	<b>62,38%</b>	<b>61,76%</b>	<b>-1,0%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>20,645</b>	<b>20,645</b>	<b>21,080</b>	<b>2,1%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>7,08</b>	<b>12,76</b>	<b>11,55</b>	<b>-9,5%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>7,00</b>	<b>12,67</b>	<b>11,45</b>	<b>-9,6%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>20,83</b>	<b>21,01</b>	<b>18,49</b>	<b>-12,0%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>1 431</b>	<b>1 433</b>	<b>1 444</b>	<b>0,8%</b>

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé
- 8 Volume utilisé par le SDIS 76 - estimé sur la base de l'activité opérationnelle famille incendie

## a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2009		2010		2011	
	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
Saint Léger du B. D.	20,645	27,650	20,645	27,665	21,080	28,130

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

## b - Branchements

	2009		2010		Nombre de branchements en 2011				
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL	Renouvelés	Solde plomb
Saint Léger du B. D.	1 401	0	1 404	0	6	0	1 410	0	0

A noter l'absence de branchement en plomb recensé sur le territoire de la commune.

## c - Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2009	2010	2011	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Saint Léger du B. D.	1 429	1 489	1 488	0	15	31	37	1,05%	2,08%	2,49%	9,80	10,23	11,30

## d - Fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Saint Léger du B. D.	6	1	3	13	7	8	8	10	12	27	18	23

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Saint Léger du B. D.	6	1	3	20,645	20,645	21,080	0,291	0,048	0,142

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Saint Léger du B. D.	13	7	8	1 401	1 404	1 410	0,928	0,499	0,567

## 3.4 - Données clientèle - abonnés

### a - Abonnés

	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2011
Saint Léger du B. D.	1 431	1 433	1 410	15	19	0	1 444

## b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2011
Saint Léger du B. D.	165 358	134 830	132 903	2 954	8 400	0	144 257

	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2011
Saint Léger du B. D.	144 860	133 438	132 903	2 954	8 400	0	144 257

## c - Remises pour fuites

	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service								
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement		
	Année 2011	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Saint Léger du B. D.	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR

## 3.5 - Qualité de l'eau

Bilan annuel 2011 du nombre de prélèvements et des conformités

Année 2011	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Saint Léger du B. D.		17	0	100%	18	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).

## 3.6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service de St Léger du Bourg Denis		Code indicateur	2009	2010	2011
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	100%
Indice d'avancement de protection de la ressource	Forage du Vieux Château	P 108.3	60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 123 St Léger du B.D.		60%	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	73,5%	73,5%	73,5%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	74,84%	62,38%	61,76%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	7,08	12,76	11,55
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	7,00	12,67	11,45
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,73%	0,00%	0,00%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	4,19	0,70	0,00
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	3,49	0,70	0,69
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,66%	1,97%	0,65%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,0000	0,0000	0,0000

### 3.7 - Indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Saint Léger du Bourg Denis	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre

#### a - Prix de l'eau

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur - payable par semestre à terme échu
- Un terme variable en fonction des volumes consommés

La part « exploitant » du tarif est révisable par application de la formule contractuelle suivante :

$$\text{Formule de révision K} = [ 0,15 + 0,50 \text{ ICHTTS1} + 0,06 \text{ EMTTV} + 0,16 \text{ TP10 a} + 0,13 \text{ FSD1} ]$$

Coefficients d'actualisation de la formule de révision :

$$k \text{ au } 01/01/2011 = 1,062149$$

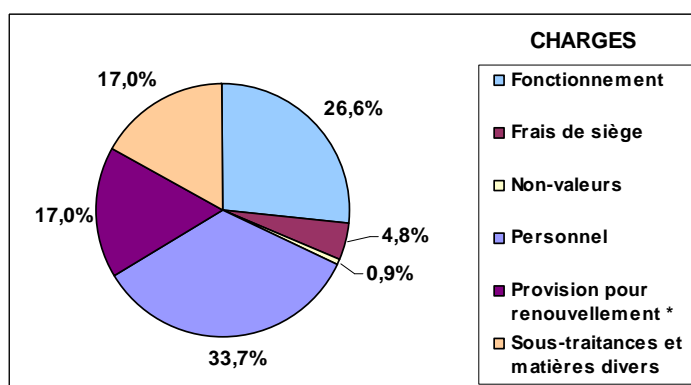
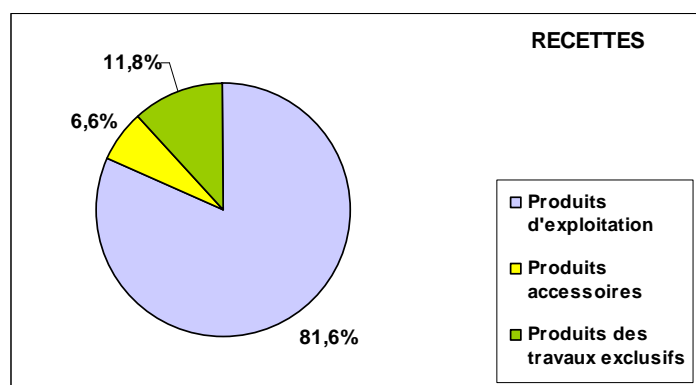
$$k \text{ au } 01/07/2011 = 1,083758$$

La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans la note liminaire.

#### b - Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service de St Léger du Bourg Denis		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	157 027 €
	Produits accessoires	12 704 €
	Produits des travaux exclusifs	22 705 €
	<b>Total</b>	<b>192 436 €</b>
Charges	Fonctionnement	53 934 €
	Frais de siège	9 650 €
	Non-valeurs	1 901 €
	Personnel	68 368 €
	Provision pour renouvellement *	34 529 €
	Sous-traitances et matières divers	34 428 €
<b>Total</b>	<b>202 810 €</b>	
<b>Résultat Brut en 2011</b>		<b>-10 374 €</b>

\* Charges renouvellement ( 9 417 ) + Investissements contractuels ( 20 934 ) + Compteurs ( 4 178 )



## 4 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes du secteur d'Houpeville, Le Houleme, Malaunay et du secteur d'Hérouville (le haut), Saint-Pierre-de-Varengueville (haut)

### A - Secteur d'Houpeville, Le Houleme et Malaunay

#### 4.1 - Présentation du service

Ce service qui dessert **12 449 habitants**, correspond à une entité technique homogène.

#### Historique du contrat

Le contrat a été conclu par le SIAEP de Malaunay-Montville avec SADE Exploitations de Normandie, à compter du 01/04/2003 jusqu'au 31/03/2015, pour 12 années.

Les ressources en eau, 2 captages situés à Montville, 1 captage situé à la Fontaine-Hérouville et 1 captage situé à Clères restent sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat de la Région de Montville.

En conséquence, l'Agglomération Rouennaise acquitte au Syndicat de Montville une surtaxe de 0,1082 €/m<sup>3</sup>. Cette surtaxe est calculée sur les volumes distribués aux abonnés des 3 communes dans le cadre d'une convention générale d'échange d'eau conclue en 2005.

Depuis sa conclusion, ce contrat a été modifié par avenants portant principalement sur les points suivants :

Avenant 2 du 28/06/2005 Adhésion à la CAR, nouveau règlement de service

Avenant 3 du 26/09/2007 Plafonnement de la formule d'indexation du prix

Avenant 4 du 14/02/2008 Harmonisation tarif sur base branchement inférieur ou égal à 20mm et consommation 160m<sup>3</sup>

Avenant 5 du 26/02/2010 Adhésion à la CREA Nouveau règlement de service

Avenant 6 du 08/07/2011 Adoption du nouveau règlement de service CREA qui se substitue à celui annexé à l'av. n°5

Avenant 7 du 09/07/2011 Rattachement de l'ancien contrat W1587 (Commune de St Pierre de Varengueville, y compris le hameau du Paulu - Commune d'Hérouville Haut)

#### Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un contrat d'affermage conclu conformément au modèle proposé par l'Association des Maires de France.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

Le délégataire est chargé, au titre de l'avenant n°2 (28/06/2005) mentionné ci-dessus, du remplacement annuel moyen de : 88 branchements, 22 regards de comptage en PVC et 396 compteurs.

#### 4.2 - Provenance de l'eau

L'eau potable distribuée aux abonnés de cette commune provient des installations de production du Syndicat de Montville, situées sur la commune de Montville (captages des Sondres et des Anglais) et sur la commune d'Hérouville (captage de La Fontaine) dont le traitement consiste en une désinfection.

#### Bilan des capacités de stockage

Ouvrage / Commune	Capacité de stockage en m <sup>3</sup>	Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Capacité de stockage en heure		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Bâche surpresseur / Houpeville	500	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Réservoir du Bois Planté / Le Houleme	300	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Réservoir du Domaine aux Loups / Le Houleme	200	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Réservoir BAS route de Barentin / Malaunay	150	NR	NR	NR	NR	NR	NR
<b>Total</b>	<b>1 150</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>

### 4.3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2011 les indicateurs techniques figurent dans le tableau ci-dessous :

Service du secteur de Malaunay		2009	2010	2011	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Absence de production propre au service du secteur de Malaunay				
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Absence de production propre au service du secteur de Malaunay				
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Volumes importés en gros (1)	En provenance du SIAEPA de Montville	808 262	840 940	770 182	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>808 262</b>	<b>840 940</b>	<b>770 182</b>	<b>-8,4%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Aucun export d'eau	0	0	0	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>808 262</b>	<b>840 940</b>	<b>770 182</b>	<b>-8,4%</b>
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	710	940	940	
	Rinçage des conduites (4)	71	60	56	
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>781</b>	<b>1 000</b>	<b>996</b>	<b>-0,4%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	650 593	489 975	543 760	
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	410	351	369	
	<b>Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>	<b>579 186</b>	<b>509 518</b>	<b>537 866</b>	<b>5,6%</b>
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	200	200	190	
	Volume utilisé par le SDIS 76 (8)	NR	NR	1 470	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	NR	NR	NR	
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>1 660</b>	<b>730,0%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>580 167</b>	<b>510 718</b>	<b>540 522</b>	<b>5,8%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>71,78%</b>	<b>60,73%</b>	<b>70,18%</b>	<b>15,6%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>86,340</b>	<b>86,340</b>	<b>86,340</b>	<b>0,0%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>7,27</b>	<b>10,52</b>	<b>7,37</b>	<b>-29,9%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>7,24</b>	<b>10,48</b>	<b>7,29</b>	<b>-30,5%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>18,41</b>	<b>16,21</b>	<b>17,15</b>	<b>5,8%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>5 199</b>	<b>5 215</b>	<b>5 313</b>	<b>1,9%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>60,22</b>	<b>60,40</b>	<b>61,54</b>	<b>1,9%</b>

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé
- 8 Volume utilisé par le SDIS 76 - estimé sur la base de l'activité opérationnelle famille incendie

## a - Réseau

Secteur de Malaunay	Longueur du réseau (en km)					
	2009		2010		2011	
	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *	hors branchements	y compris branchements *
Houpeville	21,759	26,519	21,759	26,524	21,759	26,524
Le Houllme	21,879	29,069	21,879	29,094	21,879	29,094
Malaunay	42,702	52,902	42,702	52,917	42,702	52,917
<b>TOTAL</b>	<b>86,340</b>	<b>108,490</b>	<b>86,340</b>	<b>108,535</b>	<b>86,340</b>	<b>108,535</b>

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

## b - Branchements

Secteur de Malaunay	2009		2010		Nombre de branchements en 2011							
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL	Renouvelés	dt plomb renouvelés	dt plomb supprimés	Solde plomb	% de brcht plomb
Houpeville	952	0	953	0	0	0	953	0	0	0	0	0,0%
Le Houllme	1 438	24	1 443	7	0	0	1 443	12	2	0	5	0,3%
Malaunay	2 040	12	2 043	12	0	0	2 043	12	12	0	0	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>4 430</b>	<b>36</b>	<b>4 439</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 439</b>	<b>24</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0,1%</b>

## c - Compteurs

Secteur de Malaunay	Nombre TOTAL de compteurs				dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2009	2010	2011	2011		2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Houpeville	1 004	1 005	1 020	NR	18	23	51	1,79%	2,29%	5,00%	8,00	8,16	NR	
Le Houllme	1 839	1 844	1 865	NR	31	173	71	1,69%	9,38%	3,81%	9,90	8,74	NR	
Malaunay	2 361	2 363	2 490	NR	131	17	135	5,55%	0,72%	5,42%	8,20	8,52	NR	
<b>TOTAL</b>	<b>5 204</b>	<b>5 212</b>	<b>5 201</b>	<b>NR</b>	<b>180</b>	<b>213</b>	<b>257</b>	<b>3,46%</b>	<b>4,09%</b>	<b>4,94%</b>	<b>8,76</b>	<b>8,53</b>	<b>9,50</b>	

## d - Fuites

Secteur de Malaunay	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Houpeville	8	7	3	12	4	6	20	35	8	40	46	17
Le Houllme	11	15	2	13	8	5	38	35	2	62	58	9
Malaunay	12	9	5	27	8	7	26	27	10	65	44	22
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>10</b>	<b>52</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>84</b>	<b>97</b>	<b>20</b>	<b>167</b>	<b>148</b>	<b>48</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de Malaunay	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Houpeville	8	7	3	21,759	21,759	21,759	0,37	0,32	0,14
Le Houllme	11	15	2	21,879	21,879	21,879	0,50	0,69	0,09
Malaunay	12	9	5	42,702	42,702	42,702	0,28	0,21	0,12
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>10</b>	<b>86,340</b>	<b>86,340</b>	<b>86,340</b>	<b>0,36</b>	<b>0,36</b>	<b>0,12</b>

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de Malaunay	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Houpeville	12	4	6	952	953	953	1,26	0,42	0,63
Le Houllme	13	8	5	1 438	1 443	1 443	0,90	0,55	0,35
Malaunay	27	8	7	2 040	2 043	2 043	1,32	0,39	0,34
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>4 430</b>	<b>4 439</b>	<b>4 439</b>	<b>1,17</b>	<b>0,45</b>	<b>0,41</b>



## 4.4 - Données clientèle - abonnés

### a - Abonnés

Secteur de Malaunay	Nombre d'abonnés						TOTAL 2011
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Houpeville	1 005	1 006	1 002	4	12	0	1 018
Le Houllme	1 829	1 822	1 783	45	15	0	1 843
Malaunay	2 365	2 387	2 391	47	14	0	2 452
<b>TOTAL</b>	<b>5 199</b>	<b>5 215</b>	<b>5 176</b>	<b>96</b>	<b>41</b>	<b>0</b>	<b>5 313</b>

### b - Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de Malaunay	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						TOTAL 2011
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Houpeville	130 319	89 364	108 339	2 006	2 776	0	113 121
Le Houllme	233 363	196 648	138 151	33 992	11 490	0	183 633
Malaunay	286 911	203 963	216 473	17 792	12 741	0	247 006
<b>TOTAL</b>	<b>650 593</b>	<b>489 975</b>	<b>462 963</b>	<b>53 790</b>	<b>27 007</b>	<b>0</b>	<b>543 760</b>

Secteur de Malaunay	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						TOTAL 2011
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Houpeville	128 250	85 986	108 339	2 006	2 776	0	113 121
Le Houllme	221 711	177 703	138 151	33 992	11 490	0	183 633
Malaunay	280 967	196 400	216 473	17 792	12 741	0	247 006
<b>TOTAL</b>	<b>630 928</b>	<b>460 089</b>	<b>462 963</b>	<b>53 790</b>	<b>27 007</b>	<b>0</b>	<b>543 760</b>

### c - Remises pour fuites

Secteur de Malaunay	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service								
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement		
	Année 2011	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Houpeville	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Le Houllme	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Malaunay	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
<b>TOTAL</b>		2	46	NR	NR	NR	NR	NR	NR

## 4.5 - Qualité de l'eau

Bilan annuel 2011 du nombre de prélèvements et des conformités

Année 2011	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Houpeville		9	0	100%	9	0	100%
Malaunay - Le Houllme		19	0	100%	31	0	100%
<b>TOTAL</b>		<b>28</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique.**

Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement de la norme de 10 µg/l pour la somme du tri et tétrachloroéthylène pendant quatre mois. **Néanmoins l'eau peut être consommée sans risque pour la santé** conformément à l'avis de l'AFSSA de décembre 2006. Une dérogation a été accordée par le Préfet pour ce paramètre pour une période de 3 ans jusque fin février 2014. Il a été également constaté un dépassement ponctuel de la norme pour l'ammonium. (Synthèses ARS jointes en annexe).

## 4.6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service du secteur de Malaunay		Code indicateur	2009	2010	2011
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	97,4%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	100%
Indice d'avancement de protection de la ressource en eau		P 108.3	Pas de production : Achat d'eau au SIAEPA de Montville		
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	68,5%	68,5%	68,5%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	71,78%	60,73%	70,18%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	7,27	10,52	7,37
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	7,24	10,48	7,29
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,85%	0,98%	0,78%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	5,96	5,94	1,88
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	NR
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	3,27	2,88	2,64
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,98%	1,95%	0,00%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,00000	0,00063	0,00000

## 4.7 - Indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

### a - Prix de l'eau

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution.

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur - payable par semestre à terme échu
- Un terme variable en fonction des volumes consommés

La part « exploitant » du tarif est révisable par application de la formule suivante :

$$\text{Formule de révision } K = [ 0,15 + 0,50 \text{ ICHTTS1} + 0,06 \text{ EMTTV} + 0,16 \text{ TP10 a} + 0,13 \text{ FSD1} ]$$

Coefficients d'actualisation de la formule de révision :

$$k \text{ du } 01/01/2011 \text{ au } 31/03/2011 = 1,221695$$

$$k \text{ du } 01/04/2011 \text{ au } 31/12/2011 = 1,06578$$

### b - Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

#### Charges d'achat d'eau en gros

	2009		2010		2011	
	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
En provenance du SIAEPA de Montville	808 262	127 546 €	840 940	133 783 €	776 563	131 137 €
<b>TOTAL</b>	<b>808 262</b>	<b>127 546 €</b>	<b>840 940</b>	<b>133 783 €</b>	<b>776 563</b>	<b>131 137 €</b>

## B - Secteur d'Hérouville Haut et Saint Pierre de Varengueville Haut

### 4.8 - Présentation du service

Ce service dessert **3 288 habitants** sur **les parties hautes des communes d'Hérouville, Saint Paër et St Pierre de Varengueville** (communes précédemment adhérentes au SIAEPA de la région de Montville).

Ce nouveau service résulte directement de la création de la CREA, il n'existe donc pas d'historique sur les années antérieures à 2010. Il intègre suite à l'avenant n°6 les abonnés du Hameau du Paulu situé sur la commune de St Pierre de Varengueville.

### Historique du contrat

**Le contrat a été conclu entre la Communauté de communes de Duclair et SADE Exploitation de Normandie, à compter du 15/04/2003 jusqu'au 31/03/2015, pour une durée de 12 années.**

Ce contrat a été adapté par les avenants suivants :

Avenant 5 du 11/03/2010    Transfert de compétence à la CREA et récupération de la TVA  
Avenant 6 du 08/07/2011    Rattachement du service du Hameau du Paulu (commune St Pierre de Varengueville)

### Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un contrat d'affermage conclu conformément au modèle proposé par l'Association des Maires de France.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients. Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire.

### 4.9 - Provenance de l'eau

L'eau potable distribuée sur les communes mentionnées ci-dessus provient des achats au Syndicat de Montville, forage de la Fontaine à Hérouville.

### Bilan des capacités de stockage

Ouvrage / Commune	Capacité de stockage en m <sup>3</sup>	Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Capacité de stockage en heure		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Réservoir de St Pierre de Varengueville	150	NR	NR	NR	NR	NR	NR
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>

## 4.10 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2011, les principaux indicateurs techniques figurent dans ce tableau :

Service du secteur de St Pierre de Varengville		2009	2010	2011	Evolution N/N-1
Volumen prélevés	Absence de production propre au service		0	0	
	<b>TOTAL : V1</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
Volumen de service utilisés dans le processus de production	Absence de production propre au service		0	0	
	<b>TOTAL : V2</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumen produits : V3 = V1 - V2</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	
Volumen importés en gros (1)	Import d'eau depuis le Syndicat de l'Austreberthe	0	0	18 000	
	Import d'eau depuis le SIAEPA de Montville		127 898	135 390	
	Import d'eau depuis Duclair	0	0	1 908	
	<b>TOTAL : V4</b>		<b>127 898</b>	<b>155 298</b>	
Volumen exportés en gros (2)	Export d'eau (► St Paër - Hameau du Paulu)	0	0	6 300	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 300</b>	
<b>Volumen mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>			<b>127 898</b>	<b>148 998</b>	
Volumen de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)		150	150	
	Rinçage des conduites (4)			0	
	<b>TOTAL : V7</b>		<b>150</b>	<b>150</b>	
Volumen comptabilisés	Volumen relevés comptabilisés (5) : Vr		146 736	130 371	
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D		434	368	
	<b>Volumen comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>		<b>123 407</b>	<b>129 308</b>	
Volumen autorisés non comptés	Volumen utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)		0	65	
	Volume utilisé par le SDIS 76 (8)			129	
	Volumen utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement		NR	NR	
	<b>TOTAL : V9</b>		<b>0</b>	<b>194</b>	
<b>Volumen consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>			<b>123 557</b>	<b>129 652</b>	
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>			<b>96,61%</b>	<b>87,54%</b>	
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>			<b>41,900</b>	<b>41,900</b>	
<b>Indice Linéaire des volumens non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>			<b>0,29</b>	<b>1,29</b>	
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>			<b>0,28</b>	<b>1,26</b>	
<b>Indice Linéaire des volumens consommés : ILC = V10 / L / 365</b>			<b>8,08</b>	<b>8,89</b>	
<b>Nombre d'abonnés : N</b>			<b>1 242</b>	<b>1 353</b>	
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>			<b>29,64</b>	<b>32,29</b>	

- 1 Volumen importés en gros : Comprend les volumens achetés en gros ou volumens comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumen exportés en gros : Comprend les volumens vendus en gros ou volumens comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumen relevés comptabilisés : volumens relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumens utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé
- 8 Volume utilisé par le SDIS 76 - estimé sur la base de l'activité opérationnelle famille incendie

## a – Réseau

Sect. de St Pierre de Varengueville	Longueur du réseau (en km)					
	2009		2010		2011	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements
Hénoeuville (le haut)	NR	NR	19,500	NR	19,500	NR
St Pierre de Varengueville	NR	NR	22,400	NR	22,400	NR
<b>TOTAL</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>41,900</b>	<b>47,700</b>	<b>41,900</b>	<b>47,700</b>

## b - Branchements

Sect. de St Pierre de Varengueville	2009		2010		Nombre de branchements en 2011							
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL	Renouvelés	dt plomb renouvelés	dt plomb supprimés	Solde plomb	% de brcht plomb
Hénoeuville (le haut)	NR		NR		0	0	NR	0	0	0	0	0
St Pierre de Varengueville	NR		NR		0	0	NR	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 155</b>	<b>NR</b>	<b>1 160</b>	<b>NR</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 160</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'inventaire des branchements plomb n'est pas réalisé.

## c - Compteurs

Sect. de St Pierre de Varengueville	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2009	2010	2011		2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Hénoeuville (le haut)	NR	384	391	0	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	8,92	NR
St Pierre de Varengueville	NR	869	965	0	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	11,19	NR
<b>TOTAL</b>	<b>NR</b>	<b>1 253</b>	<b>1 382</b>	<b>0</b>	<b>NR</b>	<b>71</b>	<b>11</b>	<b>NR</b>	<b>5,67%</b>	<b>0,80%</b>	<b>NR</b>	<b>10,49</b>	<b>11,60</b>

## d - Fuites

Sect. de St Pierre de Varengueville	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Hénoeuville (le haut)	NR	NR	2	NR	NR	1	NR	NR	0	NR	NR	3
St Pierre de Varengueville	NR	NR	1	NR	NR	1	NR	NR	0	NR	NR	2
<b>TOTAL</b>	<b>NR</b>	<b>19</b>	<b>3</b>	<b>NR</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>NR</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>NR</b>	<b>38</b>	<b>5</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuite canalisation / linéaire de canalisation en km

Sect. de St Pierre de Varengueville	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Hénoeuville (le haut)	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
St Pierre de Varengueville	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
<b>TOTAL</b>	<b>NR</b>	<b>19</b>	<b>3</b>	<b>NR</b>	<b>41,90</b>	<b>41,90</b>	<b>NR</b>	<b>0,453</b>	<b>0,072</b>

### Indice de réparation de Branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

Sect. de St Pierre de Varengueville	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Hénoeuville (le haut)	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
St Pierre de Varengueville	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
<b>TOTAL</b>	<b>NR</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1 155</b>	<b>1 160</b>	<b>1 160</b>	<b>NR</b>	<b>0,259</b>	<b>0,172</b>

## 4.11 - Données clientèle - abonnés

### a - Abonnés

Sect. de St Pierre de Varengueville	Nombre d'abonnés						TOTAL 2011
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Hénouville (le haut)	NR	385	385	1	5	0	391
St Pierre de Varengueville	NR	857	936	9	17	0	962
<b>TOTAL</b>	<b>NR</b>	<b>1 242</b>	<b>1 321</b>	<b>10</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>1 353</b>

Nota : Valeurs consolidées avec données hameau du Paulu 2010.

### b - Répartition des volumes consommés et facturés

Sect. de St Pierre de Varengueville	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						TOTAL 2011
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Hénouville (le haut)	NR	50 069	41 420	120	1 029	0	42 569
St Pierre de Varengueville	NR	105 976	82 746	1 026	4 030	0	87 802
<b>TOTAL</b>	<b>NR</b>	<b>156 045</b>	<b>124 166</b>	<b>120</b>	<b>1 029</b>	<b>0</b>	<b>130 371</b>

Sect. de St Pierre de Varengueville	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						TOTAL 2011
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Hénouville (le haut)	NR	48 528	41 420	120	1 029	0	42 569
St Pierre de Varengueville	NR	103 749	82 746	1 026	4 030	0	87 802
<b>TOTAL</b>	<b>NR</b>	<b>152 277</b>	<b>124 166</b>	<b>1 146</b>	<b>5 059</b>	<b>0</b>	<b>130 371</b>

### c - Remises pour fuites

Sect. de St Pierre de Varengueville	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service								
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement		
	Année 2011	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Hénouville (le haut)	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
St Pierre de Varengueville	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
<b>TOTAL</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>

## 4.12 - Qualité de l'eau

Bilan annuel 2011 du nombre de prélèvements et des conformités

Année 2011	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Hénouville		18	0	100%	36	0	100%
<b>TOTAL</b>		<b>18</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique**. La ressource est celle du Syndicat de Montville - Fontaine Hénouville (Cf. Synthèse ARS jointe en annexe).

### 4.13 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service du secteur de St Pierre de Varengueville		Code indicateur	2009	2010	2011
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		P 108.3	Absence de production : Achat d'eau au SIAEPA de Montville		
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	20%	20%	20%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	NS	96,61%	87,54%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	NS	0,29	1,29
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	NS	0,28	1,26
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	NS	0,00%	0,00%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	NS	3,22	2,22
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	NR	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	NS	0,81	0,00
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,19%	0,28%	0,00%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	NS	0,0000	0,0002

NR : Non Renseigné

NS : Non Significatif / valeurs en italique résultant d'un calcul sur moins de 5 années

### C - Indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Houpeville	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre
Le Houlme	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre
Malaunay	2 <sup>ème</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Hénoeuville (le haut)	Décembre	Mars	Juin
St Pierre de Varengueville	Décembre	Mars	Juin

#### a - Prix de l'eau

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

La part du prix de l'eau revenant au délégataire comprend deux termes :

- Un terme fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur - payable par semestre à terme échu
- Un terme variable en fonction des volumes consommés

La part « exploitant » du tarif est révisable par application de la formule contractuelle suivante :

$$\text{Formule de révision K} = [ 0,15 + 0,48 S^*C + 0,07 IM + 0,06 EBT + 0,16 TP10-4 + 0,08 PSDC ]$$

Coefficients d'actualisation de la formule de révision :

k du 1/01/2011 au 31/03/2011 = 1,221695

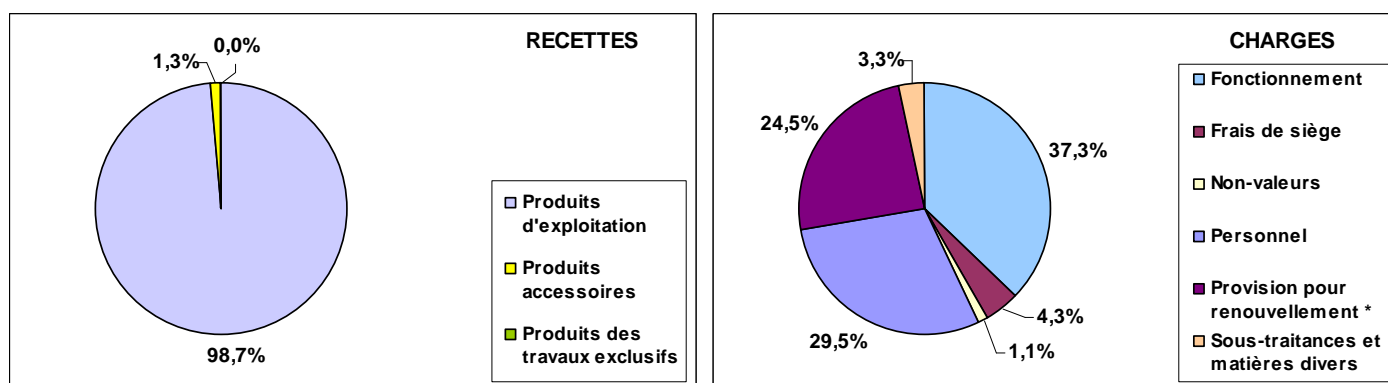
k du 1/04/2011 au 31/12/2011 = 1,06578

La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans la note liminaire.

### b - Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Services des secteurs de Malaunay et St Pierre de Varengueville		Montant en € HT
<b>Recettes</b>	Produits d'exploitation	599 020 €
	Produits accessoires	7 968 €
	Produits des travaux exclusifs	0 €
	<b>Total</b>	<b>606 988 €</b>
<b>Charges</b>	Fonctionnement	223 333 €
	Frais de siège	25 793 €
	Non-valeurs	6 526 €
	Personnel	176 773 €
	Provision pour renouvellement *	146 892 €
	Sous-traitances et matières divers	19 902 €
<b>Total</b>	<b>599 219 €</b>	
<b>Résultat Brut en 2011</b>		<b>7 769 €</b>

\* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



### c - Suivi des obligations contractuelles

#### Suivi du compte de renouvellement contractuel (Avenant 6)

	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Montant contractuel	58 176 €	116 351 €	116 351 €	116 351 €	29 088 €	436 316 €
Coefficient K	1,205625					
Montant contractuel actualisé	70 138 €					
Solde report N-1 actualisé	0 €					
Montant à engager	70 138 €					
Total Réalisé	NR					
Ecart avec Programme Contractuel	-70 138 €					
Cumul réalisé	NR					

Dans le cadre de l'avenant (annulé par l'avenant n°6) le délégataire est chargé du remplacement annuel moyen sur les 3 communes de Malaunay, Le Houleme et Houpeville de :

- 88 branchements
- 396 compteurs
- 22 regards de comptage en PVC



### Etat du renouvellement de branchements

Communes - Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Houpeville	2		13		67	41	16	2	0					141
Le Houleme	2	41	145	1	9	33	6	21	2					260
Malaunay	6	161	58	78	28	11	1	15	12					370
<b>Sous Total Réalisé</b>	<b>10</b>	<b>202</b>	<b>216</b>	<b>79</b>	<b>104</b>	<b>85</b>	<b>23</b>	<b>38</b>	<b>14</b>					<b>771</b>
<b>Cumul réalisé</b>	<b>10</b>	<b>212</b>	<b>428</b>	<b>507</b>	<b>611</b>	<b>696</b>	<b>719</b>	<b>757</b>	<b>771</b>					<b>771</b>
<b>Programme contractuel</b>	<b>62</b>	<b>88</b>	<b>88</b>	<b>88</b>	<b>88</b>	<b>88</b>	<b>88</b>	<b>88</b>	<b>88</b>	<b>88</b>	<b>88</b>	<b>88</b>	<b>26</b>	<b>1 056</b>
Cumul Programme contractuel	62	150	238	326	414	502	590	678	766	854	942	1 030	1 056	
Ecart avec Programme Contractuel	-52	62	190	181	197	194	129	79	5					

### Etat du renouvellement des compteurs

Communes - Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Houpeville	4	5	77	71	175	91	18	23	51					332
Le Houleme	9	9	189	63	161	201	31	173	71					431
Malaunay	22	309	75	140	109	184	131	17	135					655
<b>Sous Total Réalisé</b>	<b>35</b>	<b>323</b>	<b>341</b>	<b>274</b>	<b>445</b>	<b>476</b>	<b>180</b>	<b>213</b>	<b>257</b>					<b>1 418</b>
<b>Cumul réalisé</b>	<b>35</b>	<b>358</b>	<b>699</b>	<b>973</b>	<b>1 418</b>	<b>1 894</b>	<b>2 074</b>	<b>2 287</b>	<b>2 544</b>					<b>1 418</b>
<b>Programme contractuel</b>	<b>281</b>	<b>396</b>	<b>396</b>	<b>396</b>	<b>396</b>	<b>396</b>	<b>396</b>	<b>396</b>	<b>396</b>	<b>396</b>	<b>396</b>	<b>396</b>	<b>115</b>	<b>4 752</b>
Cumul Programme contractuel	281	677	1 073	1 469	1 865	2 261	2 657	3 053	3 449	3 845	4 241	4 637	4 752	
Ecart avec Programme Contractuel	-246	-319	-374	-496	-447	-367	-583	-766	-905					

### Etat du renouvellement de regards de comptage

Communes - Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Houpeville			2											2
Le Houleme		3	45											48
Malaunay		31	29	2										62
<b>Sous Total Réalisé</b>	<b>0</b>	<b>34</b>	<b>76</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>					<b>112</b>
<b>Cumul réalisé</b>	<b>0</b>	<b>34</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>112</b>	<b>112</b>	<b>112</b>	<b>112</b>	<b>112</b>					<b>112</b>
<b>Programme contractuel</b>	<b>16</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>6</b>	<b>264</b>
Cumul Programme contractuel	16	38	60	82	104	126	148	170	192	214	236	258	264	
Ecart avec Programme Contractuel	-16	-4	50	30	8	-14	-36	-58	-80					

## 5 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable du secteur de Saint-Martin-de-Boscherville : communes d'Hérouville (le bas), Quevillon, Saint-Martin-de-Boscherville et Saint Pierre de Varengeville (extrémité sud)

### 5.1 - Présentation du service

Ce service dessert **2 350 habitants** sur la partie basse de la commune d'Hérouville, les communes de Quevillon, St Martin de Boscherville et l'extrémité basse au sud de la commune de St Pierre de Varengeville.

#### Historique du contrat

Le contrat d'affermage a été conclu entre la Communauté de communes de Duclair et SADE Exploitation de Normandie, à compter du 01/07/2007 jusqu'au 30/06/2018, pour une durée de 11 années.

Ce contrat a été modifié par un avenant qui porte sur le point suivant :

Avenant 1 du 11/03/2010 Transfert de la compétence à la CREA et récupération de la TVA

#### Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un contrat d'affermage conclu conformément au modèle proposé par l'Association des Maires de France.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients. Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques. A cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

Par ailleurs, un compte de renouvellement est abondé à hauteur de 7 500 €/an (hors actualisation), et l'exploitant doit renouveler 792 compteurs.

### 5.2 - Provenance de l'eau

L'eau potable distribuée sur les communes mentionnées ci-dessus provient principalement du forage de Quevillon.

#### Bilan des capacités de production et de stockage

Ouvrage / Commune	Capacité technique de production en m <sup>3</sup> /j (base 20 h)	DUP			Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Volume annuel 2011 en m <sup>3</sup>
		Date	Q m <sup>3</sup> /j	Q m <sup>3</sup> /h	Moyen	Mini	Maxi	
Forage de Quevillon	700	DUP en cours			481	360	657	175 555
<b>Total</b>	<b>700</b>				<b>481</b>	<b>360</b>	<b>657</b>	<b>175 555</b>

Ouvrage / Commune	Capacité de stockage en m <sup>3</sup>	Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Capacité de stockage en heure		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Réservoir Service Bas / Quevillon	500	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Réservoir La Cabotterie / Hérouville	200	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Réservoir Le Genetey / St Martin de Boscherville	100	NR	NR	NR	NR	NR	NR
<b>Total</b>	<b>800</b>	<b>481</b>	<b>360</b>	<b>657</b>	<b>39,9</b>	<b>29,2</b>	<b>53,3</b>

### 5.3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2011, les principaux indicateurs techniques figurent dans ce tableau :

Service du secteur de St Martin de Boscherville		2009	2010	2011	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Quevillon	144 402	184 355	175 555	
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>144 402</b>	<b>184 355</b>	<b>175 555</b>	<b>-4,8%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Quevillon	1 865	1 865	1 786	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>1 865</b>	<b>1 865</b>	<b>1 786</b>	<b>-4,2%</b>
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>142 537</b>	<b>182 490</b>	<b>173 769</b>	<b>-4,8%</b>
Volumes importés en gros (1)	Aucun import d'eau	0	0	0	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Volumes exportés en gros (2)	Vers St Pierre de Manneville	0	0	0	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>142 537</b>	<b>182 490</b>	<b>173 769</b>	<b>-4,8%</b>
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)		500	680	
	Essai Forage Quevillon pendant 72 h			4 639	
	Rinçage des conduites (4)		3	0	
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>0</b>	<b>503</b>	<b>5 319</b>	<b>957,5%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	108 959	106 293	100 654	
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	399	385	337	
	<b>Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>	<b>99 674</b>	<b>100 771</b>	<b>109 017</b>	<b>8,2%</b>
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	0	0	120	
	Volume utilisé par le SDIS 76 (8)			225	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement				
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>345</b>	
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>99 674</b>	<b>101 274</b>	<b>114 681</b>	<b>13,2%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>69,93%</b>	<b>55,50%</b>	<b>66,00%</b>	<b>18,9%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>45,000</b>	<b>45,000</b>	<b>45,702</b>	<b>1,6%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>2,61</b>	<b>4,98</b>	<b>3,88</b>	<b>-22,0%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>2,61</b>	<b>4,94</b>	<b>3,54</b>	<b>-28,4%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>6,07</b>	<b>6,17</b>	<b>6,87</b>	<b>11,5%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>983</b>	<b>988</b>	<b>997</b>	<b>0,9%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>21,84</b>	<b>21,96</b>	<b>21,82</b>	<b>-0,6%</b>

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé
- 8 Volume utilisé par le SDIS 76 - estimé sur la base de l'activité opérationnelle famille incendie

## a - Réseau

Secteur de St Martin de Boscherville	Longueur du réseau (en km)					
	2009		2010		2011	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements *
Hénouville (le bas)			8,000		NR	NR
Quevillon			9,300		NR	NR
St Martin de Boscherville			21,300		NR	NR
St Pierre de Varengueville			6,400		NR	NR
<b>TOTAL</b>	<b>45,000</b>	<b>50,000</b>	<b>45,000</b>	<b>50,000</b>	<b>45,702</b>	<b>50,612</b>

## b - Branchements

Secteur de St Martin de Boscherville	2009		2010		Nombre de branchements en 2011				
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	Supprimés	TOTAL	Renouvelés	Solde plomb
Hénouville (le bas)					NR	NR	NR	NR	0
Quevillon					NR	NR	NR	NR	0
St Martin de Boscherville					NR	NR	NR	NR	0
St Pierre de Varengueville					NR	NR	NR	NR	0
<b>TOTAL</b>	<b>981</b>	<b>0</b>	<b>982</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>NR</b>	<b>988</b>	<b>NR</b>	<b>0</b>

## c - Compteurs

Secteur de St Martin de Boscherville	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2009	2010	2011	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Hénouville (le bas)	NR	129	127	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	12,78	NR
Quevillon	NR	246	245	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	14,82	NR
St Martin de Boscherville	NR	661	669	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	15,32	NR
St Pierre de Varengueville	NR	3	3	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	15,00	NR
<b>TOTAL</b>	<b>1 034</b>	<b>1 039</b>	<b>1 044</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>29</b>	<b>45</b>	<b>0,68%</b>	<b>2,79%</b>	<b>4,31%</b>	<b>NR</b>	<b>14,89</b>	<b>15,20</b>

## d - Fuites

Secteur de St Martin de Boscherville	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Hénouville (le bas)	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Quevillon	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
St Martin de Boscherville	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
St Pierre de Varengueville	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>32</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>46</b>	<b>34</b>	<b>16</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuite canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de St Martin de Boscherville	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Hénouville (le bas)	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Quevillon	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
St Martin de Boscherville	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
St Pierre de Varengueville	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>45,00</b>	<b>45,00</b>	<b>45,70</b>	<b>0,089</b>	<b>0,289</b>	<b>0,153</b>

### Indice de réparation de Branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de St Martin de Boscherville	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Hénouville (le bas)	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Quevillon	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
St Martin de Boscherville	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
St Pierre de Varengueville	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>981</b>	<b>982</b>	<b>988</b>	<b>1,019</b>	<b>0,713</b>	<b>0,506</b>

## 5.4 - Données clientèle - abonnés

### a - Abonnés

Secteur de St Martin de Boscherville	Nombre d'abonnés						
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2011
Hénouville (le bas)	120	121	120	2	0	0	122
Quevillon	235	235	231	0	3	0	234
St Martin de Boscherville	626	630	619	6	14	0	639
St Pierre de Varengueville	2	2	2	0	0	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>983</b>	<b>988</b>	<b>972</b>	<b>8</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>997</b>

### b - Répartition des volumes consommés et facturés

Secteur de St Martin de Boscherville	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2011
Hénouville (le bas)	13 833	13 937	12 762	86	0	0	12 848
Quevillon	21 747	22 364	21 573	0	519	0	22 092
St Martin de Boscherville	72 751	69 520	62 793	651	1 843	0	65 287
St Pierre de Varengueville	538	472	427	0	0	0	427
<b>TOTAL</b>	<b>108 869</b>	<b>106 293</b>	<b>97 555</b>	<b>737</b>	<b>2 362</b>	<b>0</b>	<b>100 654</b>

Secteur de St Martin de Boscherville	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	TOTAL 2011
Hénouville (le bas)	13 818	11 633	12 762	86	0	0	12 848
Quevillon	21 220	22 124	21 573	0	519	0	22 092
St Martin de Boscherville	69 759	64 440	62 793	651	1 843	0	65 287
St Pierre de Varengueville	538	472	427	0	0	0	427
<b>TOTAL</b>	<b>105 335</b>	<b>98 669</b>	<b>97 555</b>	<b>737</b>	<b>2 362</b>	<b>0</b>	<b>100 654</b>

### c - Remises pour fuites

Secteur de St Martin de Boscherville	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Hénouville (le bas)	0	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Quevillon	0	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
St Martin de Boscherville	0	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
St Pierre de Varengueville	0	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>	<b>NR</b>

## 5.5 - Qualité de l'eau

Bilan annuel 2011 du nombre de prélèvements et des conformités

Année 2011	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Libellé ARS	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités
St Martin de Boscherville	8	0	100%	8	0	100%
Quevillon	3	0	100%	3	0	100%
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).

## 5.6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service du secteur de St Martin de Boscherville		Code indicateur	2009	2010	2011
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	<b>100%</b>
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	<b>100%</b>
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Quevillon	P 108.3	40%	40%	<b>40%</b>
<b>P 108.3 Indice consolidé / UGE</b>	<b>UGE 057 St Martin de B.</b>		NR	40%	<b>40%</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	30%	30%	<b>46%</b>
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	69,93%	55,50%	<b>66,00%</b>
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	2,61	4,98	<b>3,88</b>
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	2,61	4,94	<b>3,54</b>
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	<i>0,00%</i>	<i>0,10%</i>	<b>0,08%</b>
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	4,07	4,05	<b>7,02</b>
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	<b>100%</b>
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	1,02	0,00	<b>0,00</b>
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,19%	0,52%	<b>0,00%</b>
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,000	0,000	<b>0,000</b>

NR : Non Renseigné

NS : Non Significatif / valeurs en italique résultant d'un calcul sur moins de 5 années

## 5.7 - Indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Hérouville (le bas)	Août	Décembre / Janvier	Février
Quevillon	Août	Décembre / Janvier	Février
St Martin de Boscherville	Août	Décembre / Janvier	Février
St Pierre de Varengueville (extrémité sud)	Août	Décembre / Janvier	Février

### a - Prix de l'eau

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

La part « exploitant » du tarif est révisable annuellement, par application de la formule contractuelle suivante :

$$\text{Formule de révision K} = [ 0,15 + 0,35 \text{ HNO} \cdot \text{CHTPP} + 0,09 \text{ I} + 0,07 \text{ EBT} + 0,28 \text{ TP10a} + 0,06 \text{ FSD2} ]$$

Coefficient d'actualisation de la formule de révision :

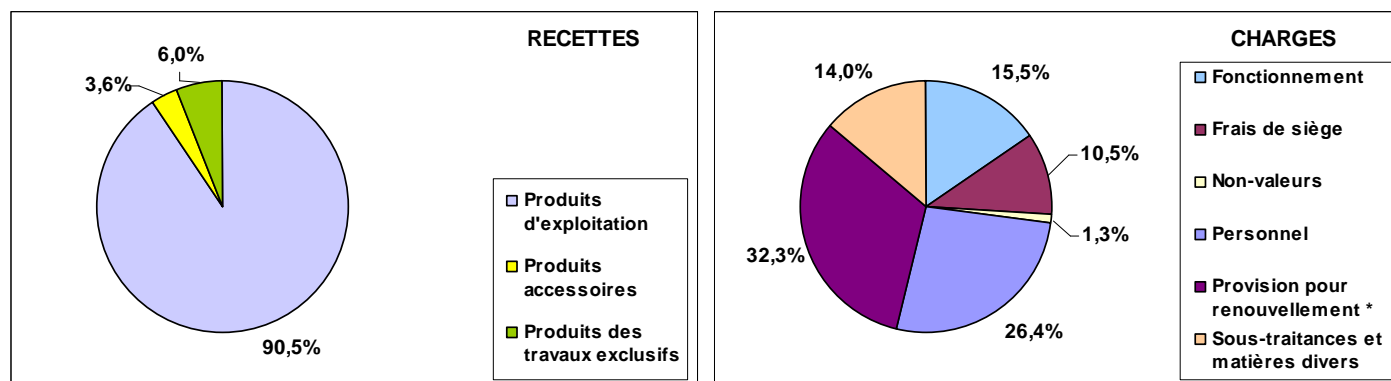
$$k \text{ du } 1/01/2011 \text{ au } 31/12/2011 = 1,0867$$

La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans la note liminaire.

### b - Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de St Martin de Boscherville		Montant en € HT
<b>Recettes</b>	Produits d'exploitation	93 603 €
	Produits accessoires	3 676 €
	Produits des travaux exclusifs	6 176 €
	<b>Total</b>	<b>103 455 €</b>
<b>Charges</b>	Fonctionnement	16 549 €
	Frais de siège	11 219 €
	Non-valeurs	1 402 €
	Personnel	28 216 €
	Provision pour renouvellement *	34 460 €
	Sous-traitances et matières divers	14 958 €
	<b>Total</b>	<b>106 804 €</b>
<b>Résultat Brut en 2011</b>		<b>-3 349 €</b>

\* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



## c - Suivi des obligations contractuelles

Le programme contractuel étant pluriannuel, l'écart entre ce dernier et les travaux réalisés se juge au solde du contrat.

### Etat du renouvellement de compteurs

Communes - Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Sous Total Réalisé	13	4	7	29	45								98
Cumul réalisé	13	17	24	53	98								
Programme contractuel	36	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72	36	792
Cumul Programme contractuel	36	108	180	252	324	396	468	540	612	684	756	792	
Ecart avec Programme Contractuel	-23	-91	-156	-199	-226								

### Suivi du compte de renouvellement : Article 7.2.2.3

Suivi canalisation	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Montant contractuel	5 141 €	10 282 €	10 282 €	10 282 €	10 282 €	10 282 €	10 282 €	10 282 €	10 282 €	10 282 €	10 282 €	5 141 €	113 102 €
Coefficient K	1	1,0475	1,075	1,0867	1,1255								
Montant contractuel actualisé		10 770 €	11 053 €	11 173 €	11 572 €								
Solde report N-1 actualisé		5 385 €	16 580 €	27 934 €	30 566 €								
Montant à engager contractuel	5 141 €	16 156 €	27 633 €	39 107 €	42 138 €								
Total Réalisé	NR	NR	NR	9 595 €	NR								
Ecart avec Programme Contractuel	-5 141 €	-16 156 €	-27 633 €	-29 512 €	-42 138 €								
Cumul réalisé	NR	NR	NR	9 595 €	9 595 €								

### Suivi du renouvellement contractuel (électromécanique - usine) : Article 7.2.2.1

Programme contractuel de renouvellement		
Libellé des biens concernés	Fait	Année de réalisation
<b>Station de Quevillon</b>		
COMPTEUR	oui	2009
POMPE 1 FORAGE		
POMPE 2 FORAGE		
POMPE 1 REPRISE	oui	2007
POMPE 2 REPRISE	oui	2011
ANALYSEUR CHLORE		
COMPTEUR EAU SERVICE CHLORE		
REGULATION CHLORE CIFEC		
<b>Réservoir BS Quevillon</b>		
TELEGESTION SOFREL TTME	oui	2007
SONDE		
<b>Réservoir - Surpression Le Genetay</b>		
TELEGESTION SOFREL		
POMPE N°1		
<b>Surpression Val du Moulin</b>		
TELEGESTION SOFREL	oui	2011
COMPTEUR DN60		
POMPE N°1		
<b>Surpression Hénoville</b>		
TELEGESTION SOFREL		
COMPTEUR DN 80 MM		
POMPE 1 FLYGT		
<b>Réservoir Hénoville</b>		
SONDE HITEC		



## 6 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de la commune de Duclair

### 6.1 - Présentation du service

Ce service qui dessert **4 087 habitants**, correspond à une entité technique homogène.

#### Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la ville de Duclair avec la SADE Exploitation de Normandie, à compter du 01/04/1993 jusqu'au 31/03/2008, soit une durée initiale de 15 années.

La durée du contrat a été modifiée par avenant, son **échéance** devenant le **31/03/2015**.

Depuis sa conclusion, ce contrat a été modifié par des avenants portant principalement sur les points suivants :

Avenant 3 du 01/01/2004 Qualité de l'eau, prix et tarif

Avenant 4 du 11/03/2010 Transfert de compétence à la CREA et récupération de la TVA

Avenant 5 du 08/07/2011 Adoption du nouveau règlement de service CREA

#### Caractéristiques du contrat

Il s'agit d'un contrat d'affermage conclu conformément au modèle proposé par l'Association des Maires de France.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du réseau de distribution et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électro-mécaniques.

### 6.2 - Provenance de l'eau

L'eau distribuée par le réseau public d'eau potable provient d'un forage situé rue des Fontaines à Duclair. L'eau distribuée subit avant distribution, une chloration au chlore gazeux.

Particularité, ce forage est commun avec le service d'eau du Syndicat de Saint Paër, il existe donc deux systèmes distincts de pompage (refoulement).

#### Bilan des capacités de production et de stockage

Ouvrage / Commune	Capacité technique de production en m <sup>3</sup> /j (base 20h)	DUP			Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Volume annuel 2011 en m <sup>3</sup>
		Date	Q m <sup>3</sup> /j	Q m <sup>3</sup> /h	Moyen	Mini	Maxi	
Forage du Maupas / Duclair	1 000	22/11/05	2 000	185	704	637	784	257 024
<b>Total</b>	<b>1 000</b>				<b>704</b>	<b>637</b>	<b>784</b>	<b>257 024</b>

Ouvrage / Commune	Capacité de stockage en m <sup>3</sup>	Volume journalier m <sup>3</sup> /jour			Capacité de stockage en heure		
		Moyen	Mini	Maxi	Moyen	Mini	Maxi
Réservoir Le Maupas / Duclair	150	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Réservoir Le Chinois / Duclair	1 000	NR	NR	NR	NR	NR	NR
<b>Total</b>	<b>1 150</b>	<b>704</b>	<b>637</b>	<b>784</b>	<b>39,2</b>	<b>35,2</b>	<b>43,3</b>

### 6.3 - Indicateurs techniques

Pour l'année 2011, les indicateurs techniques figurent dans le tableau ci-dessous :

Service de Duclair		2009	2010	2011	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Duclair	265 194	285 978	257 024	
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>265 194</b>	<b>285 978</b>	<b>257 024</b>	<b>-10,1%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	Forage de Duclair	893	1 453	635	
	<b>TOTAL : V2</b>	<b>893</b>	<b>1 453</b>	<b>635</b>	<b>-56,3%</b>
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>264 301</b>	<b>284 525</b>	<b>256 389</b>	<b>-9,9%</b>
Volumes importés en gros (1)	Aucun import d'eau	0	0	0	
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Volumes exportés en gros (2)	Vers Saint Pierre de Varengueville	1 243	989	1 908	
	Vers Le Mesnil sous Jumièges	347	399	441	
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>1 590</b>	<b>1 388</b>	<b>2 349</b>	<b>69,2%</b>
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>262 711</b>	<b>283 137</b>	<b>254 040</b>	<b>-10,3%</b>
Volumes de service du réseau	Nettoyage des réservoirs (3)	470	700	700	
	Rinçage des conduites (4)	0	0	0	
	<b>TOTAL : V7</b>	<b>470</b>	<b>700</b>	<b>700</b>	<b>0,0%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes relevés comptabilisés (5) : Vr	171 010	217 098	196 597	
	Durée de l'exercice (en jour) (6) : D	341	385	364	
	<b>Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365</b>	<b>183 046</b>	<b>205 820</b>	<b>197 137</b>	<b>-4,2%</b>
Volumes autorisés non comptés	Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie (7)	0	0	305	
	Volume utilisé par le SDIS 76 (8)			474	
	Volumes utilisés pour l'hydrocurage des réseaux d'assainissement	NR	NR	NR	
	<b>TOTAL : V9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>779</b>	
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>183 516</b>	<b>206 520</b>	<b>198 616</b>	<b>-3,8%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>70,04%</b>	<b>73,07%</b>	<b>78,38%</b>	<b>7,3%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>35,500</b>	<b>35,500</b>	<b>35,500</b>	<b>0,0%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>6,15</b>	<b>5,97</b>	<b>4,39</b>	<b>-26,4%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>6,11</b>	<b>5,91</b>	<b>4,28</b>	<b>-27,7%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = V10 / L / 365</b>		<b>14,29</b>	<b>16,05</b>	<b>15,51</b>	<b>-3,3%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>1 821</b>	<b>1 838</b>	<b>1 840</b>	<b>0,1%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>51,30</b>	<b>51,77</b>	<b>51,83</b>	<b>0,1%</b>

- 1 Volumes importés en gros : Comprend les volumes achetés en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 2 Volumes exportés en gros : Comprend les volumes vendus en gros ou volumes comptabilisés sur les conventions d'échange
- 3 Nettoyage des réservoirs : volume = 120 m<sup>3</sup> par cuve + 40 % du volume nominal
- 4 Rinçage des conduites : volume = 5 fois le volume de la canalisation lors de sa 1<sup>ère</sup> mise en service
- 5 Volumes relevés comptabilisés : volumes relevés aux compteurs y compris les dégrèvements au titre du FSL-Eau et du règlement de service
- 6 Durée de l'exercice (en jour) : durée entre 2 relevés annuels de compteurs
- 7 Volumes utilisés pour le contrôle des poteaux incendie : volume = 5 m<sup>3</sup> par hydrant testé
- 8 Volume utilisé par le SDIS 76 - estimé sur la base de l'activité opérationnelle famille incendie

## a - Réseau

	Longueur du réseau (en km)					
	2009		2010		2011	
	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements	hors branchements	y compris branchements *
Duclair	35,500	42,900	35,500	43,000	35,500	44,050

## b - Branchements

	2009		2010		Nombre de branchements en 2011							
	TOTAL	dont plomb	TOTAL	dont plomb	Neufs	Suppri- més	TOTAL	Renou- velés	dt plomb renou- velés	dt plomb suppri- més	Solde plomb	% de brcht plomb
Duclair	1 684	16	1 697	15	13	0	1 710	0	0	0	15	0,88%

## c - Compteurs

	Nombre TOTAL de compteurs			dont nouveaux points de desserte	Nombre de compteurs renouvelés			Taux de remplacement			Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N)		
	2009	2010	2011	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
	Duclair	1 870	1 879	1 823	7	69	34	72	3,69%	1,81%	3,95%	14,00	12,27

## d - Fuites

	Nombre de fuites réparées											
	sur canalisations			sur branchements			sur dispositifs de comptage			TOTAL		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Duclair	3	7	9	10	14	7	2	3	1	15	24	17

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites sur canalisation / linéaire de canalisation en km

	Nombre de fuites sur canalisation			Linéaire de canalisation			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Duclair	3	7	9	35,500	35,500	35,500	0,08	0,20	0,25

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites sur branchement / nombre de branchements x 100

	Nombre de fuites sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Duclair	10	14	7	1 684	1 697	1 710	0,59	0,82	0,41

## 6.4 - Les données clientèle - abonnés

### a - Abonnés

	Nombre d'abonnés						TOTAL 2011
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Duclair	1 821	1 838	1 775	34	31	0	1 840

### b - Répartition des volumes consommés et facturés

	Répartition des volumes consommés par les abonnés (en m <sup>3</sup> )						TOTAL 2011
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Duclair	171 010	217 098	172 559	11 841	12 197	0	196 597

	Répartition des volumes facturés aux abonnés (en m <sup>3</sup> )						TOTAL 2011
	TOTAL 2009	TOTAL 2010	Particuliers	Industriels et gros consommateurs	Municipaux	Autres	
Duclair	164 702	199 952	161 828	11 841	12 777	0	186 446

### c - Remises pour fuites

	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service							
	Nombre de demandes		Part exploitant		Redevance investissement		Redevance assainissement	
	refusées	acceptées	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Année 2011								
Duclair	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR

## 6.5 - Qualité de l'eau

Bilan annuel 2011 du nombre de prélèvements et des conformités

Année 2011	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non conformités	Taux de conformité
Sect. Duclair	14	0	100%	14	0	100%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé, **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique** (Synthèse ARS jointe en annexe).

## 6.6 - Indicateurs de performance

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, rend obligatoire la publication des indicateurs de performance à compter de l'année 2008.

Service de Duclair		Code indicateur	2009	2010	2011
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 101.2	100%	100%	100%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Duclair	P 108.3	60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 160 Duclair		NR	60%	60%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	20%	20%	20%
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	70,04%	73,07%	78,38%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	6,15	5,97	4,39
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	6,11	5,91	4,28
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,00%	0,00%	0,00%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	1,65	3,81	4,89
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	0,55	1,09	0,54
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	1,10%	0,66%	0,00%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	NR	NR	NR

NR : Non Renseigné

NS : Non Significatif / valeurs en italique résultant d'un calcul sur moins de 5 années

## 6.7 - Indicateurs financiers

Les abonnés reçoivent 2 factures par an :

Une facture sur estimation de couleur verte et une facture sur relevé d'index du compteur de couleur bleue

	Période de facturation		
	Facture estimée	Relevé d'index	Facture sur relevé d'index
Duclair	Novembre	Avril	Mai

### a - Prix de l'eau

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution

La part « exploitant » du tarif est révisable par application de la formule suivante :

$$\text{Formule de révision } K = [ 0,15 + 0,46S \cdot CH + 0,05 IM + 0,06 EMT + 0,20 TP104 + 0,08 PSDC ]$$

Coefficients d'actualisation de la formule de révision :

k du 01/01/2011 au 31/03/2011 = 1,561034

k du 01/04/2011 au 30/09/2011 = 1,590471

k du 01/10/2011 au 31/12/2011 = 1,613373

La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans la note liminaire.

## b - Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

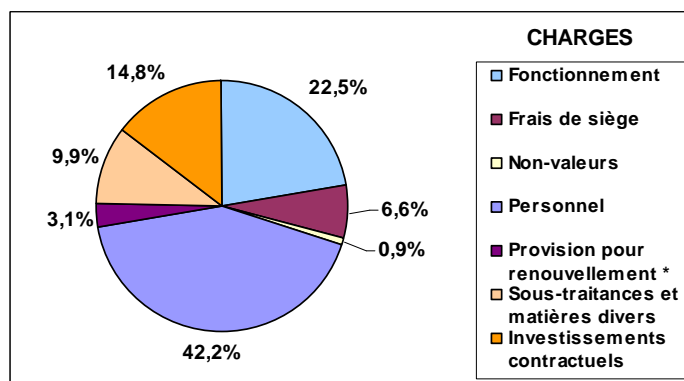
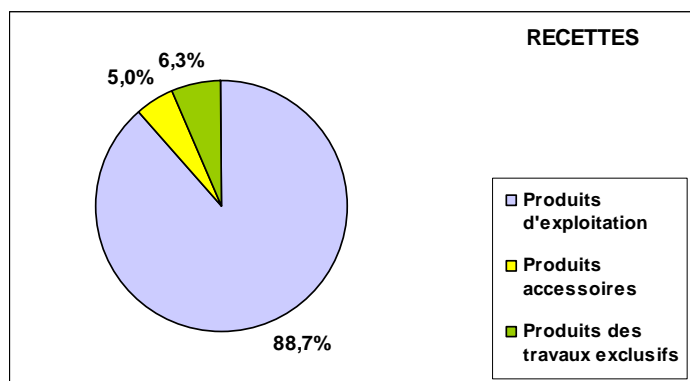
### Recettes de ventes d'eau en gros

	2009		2010		2011	
	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
Export d'eau vers Saint Pierre de Varengueville	1 243	NR	989	NR	1 908	NR
Export d'eau vers Le Mesnil sous Jumièges	347	NR	399	NR	441	NR
<b>TOTAL</b>	<b>1 590</b>	<b>NR</b>	<b>1 388</b>	<b>NR</b>	<b>2 349</b>	<b>NR</b>

### Les recettes et les charges du service (hors compte de tiers)

Service de Duclair		Montant en € HT
<b>Recettes</b>	Produits d'exploitation	237 123 €
	Produits accessoires	13 483 €
	Produits des travaux exclusifs	16 719 €
	<b>Total</b>	<b>267 325 €</b>
<b>Charges</b>	Fonctionnement	63 427 €
	Frais de siège	18 657 €
	Non-valeurs	2 434 €
	Personnel	118 718 €
	Provision pour renouvellement *	8 754 €
	Sous-traitances et matières divers	27 980 €
	Investissements contractuels	41 528 €
	<b>Total</b>	<b>281 498 €</b>
<b>Résultat Brut en 2011</b>		<b>-14 173 €</b>

\* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



**ANNEXES**

**AU RAPPORT D'ACTIVITE**

**SUR LE PRIX ET LA QUALITE**

**DU SERVICE 2011**

**EAU DE LA CREA**






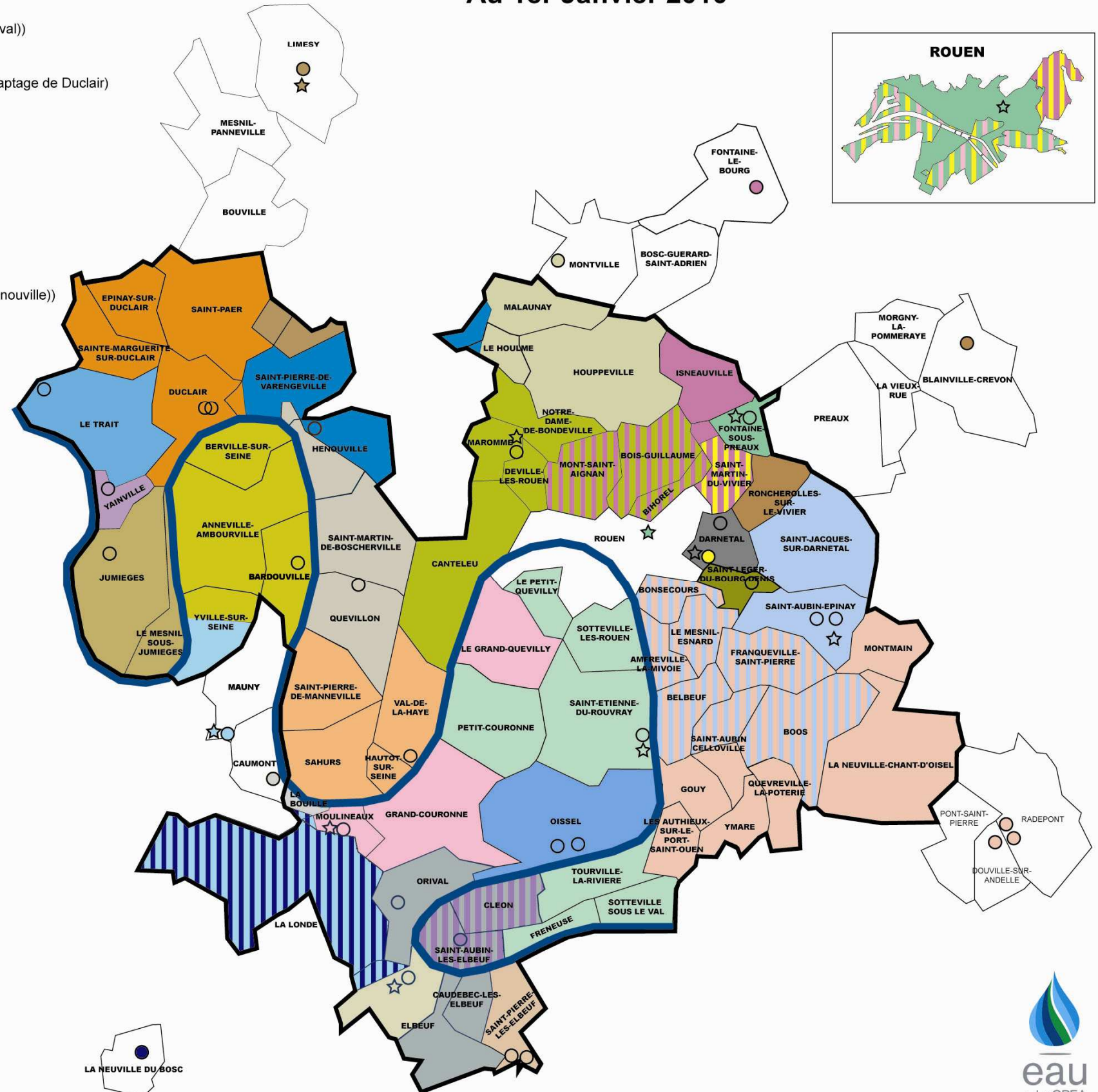


## Communauté de l'Agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe (LA CREA)

### Points de production d'eau potable - Zones de desserte Au 1er Janvier 2010

-  Anneville Ambourville-Bardouville-Berville sur Seine-Yville sur Seine (Captage de Bardouville)
-  Canteleu-Déville lès Rouen-Maromme-Notre Dame de Bondeville (Captages et usine de Maromme)
-  Caudebec lès Elbeuf-Elbeuf-Orival (Captage du Nouveau Monde (Orival))
-  Cléon-Saint Aubin lès Elbeuf (Captage de Saint Aubin lès Elbeuf / Captage du Nouveau Monde (Orival))
-  Darnétal (Captage de Darnétal)
-  Duclair-Epinay sur Duclair-Sainte Marguerite sur Duclair-Saint Paër-Saint Pierre de Varengeville (Captage de Duclair)
-  Elbeuf (Les Ecameaux)
-  Elbeuf-La Bouille-La Londe-Moulineaux (Captage des Varras (Mauny) / La Neuville du Bosc)
-  Fontaine sous Préaux (Captage et usine de Fontaine sous Préaux)
-  Freneuse-Petit Couronne-Petit Quevilly-Saint Etienne du Rouvray-Sotteville sous le Val-Sotteville lès Rouen-Tourville la Rivière (Captages et usine de la Chapelle)
-  Grand Couronne-Grand Quevilly-Moulineaux (Captage et usine de Moulineaux)
-  Hautot sur Seine-Sahurs-Saint Pierre de Manneville-Val de la Haye (Captage Val de la Haye)
-  Hénouville (le haut)-Le Houleme-Malaunay-Saint Pierre de Varengeville (Captage de la Fontaine (Hénouville))
-  Hénouville (le bas)-Quevillon-Saint Martin de Boscherville (Captage du Bélaître (Quevillon))
-  Houpeville-Le Houleme-Malaunay (Captage des Sondres et des Anglais (Montville))
-  Isneauville-Saint Martin du Vivier (Mont Perreux) (Captages de la Vallée du Cailly)
-  Jumièges-Le Mesnil sous Jumièges (Captage de Jumièges)
-  La Bouille (Captage du Val Galopin (Caumont))
-  Le Trait
-  Oissel (Captages de Oissel)
-  Plateau Est (Captages de la Vallée de l'Andelle / Captages de Saint Aubin Epinay)
-  Plateau Est (Captages de la Vallée de l'Andelle)
-  Plateau Nord (Captages et usine de Maromme / Captages de la Vallée du Cailly)
-  Roncherolles (Captage de Blainville Crevon)
-  Rouen La Jatte (Captages de Fontaine et usine de La Jatte)
-  Rouen Bas de Ville (Moulineaux / Carville (Darnétal) / La Jatte)
-  Rouen Grand'Mare-Châtelet (Carville (Darnétal) et captages de la Vallée du Cailly)
-  Saint Aubin Epinay-Saint Jacques sur Darnétal (Captages de Saint Aubin Epinay)
-  Saint Léger du Bourg Denis (Captage de Saint Léger du Bourg Denis)
-  Saint Martin du Vivier (Captage de Carville (Darnétal) / Vallée du Cailly)
-  Saint Paër-Saint Pierre de Varengeville (Captage de Limésy)
-  Saint Pierre lès Elbeuf (Captage de Saint Pierre lès Elbeuf)
-  Yainville
-  Yville sur Seine (Captage des Varras (Mauny))

-  Captage d'eau
-  Usine de traitement de l'eau
-  Périmètre de la CREA



LA NEUVILLE DU BOSQ





## **Annexe 2 : Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Agence Régionale de Santé (ARS)**

### **Index des fiches de synthèse de l'année 2011**

<b>Services exploités en Régie Directe</b>	<b>146</b>
Régie Directe de Rouen : Rouen La Jatte	147
Régie Directe de Rouen : Rouen Grand Mare Châtelet et Saint Martin du Vivier	148
Régie Directe de Rouen : Rouen Bas de ville	149
Régie Directe de Rouen : Darnétal	150
Régie Directe de Rouen : Grand-Quevilly	151
Régie Directe de Rouen : Fontaine-sous-Préaux	152
Régie Directe de Rouen : Plateau Est Franqueville	153
Régie Directe de Rouen : Plateau Est Neuville	154
Régie Directe de Rouen : St Aubin-Epinay BS	155
Régie Directe de Rouen : St Jacques-sur-Darnétal Epinay HS	156
Régie Directe de Rouen : Roncherolles sur le Vivier	157
Régie Directe de Rouen : Banlieue Sud de Rouen	158
Régie Directe de Rouen : Moulineaux - Grand Couronne	159
Régie Directe de Rouen : La Maison Brulée	160
Régie Directe de Rouen : La Bouille	161
Régie Directe d'Elbeuf : Caudebec-lès-Elbeuf	162
Régie Directe d'Elbeuf : Elbeuf Buquet	163
Régie Directe d'Elbeuf : Elbeuf Est	164
Régie Directe d'Elbeuf : Elbeuf Ouest	165
Régie Directe d'Elbeuf : Freneuse	166
Régie Directe d'Elbeuf : Orival	167
Régie Directe d'Elbeuf : St Aubin-lès-Elbeuf	168
Régie Directe d'Elbeuf : St Pierre-lès-Elbeuf	169
Régie Directe de Yainville	170
Service en régie avec prestation de service LDEF : Isneauville	171
Service en gérance Veolia Eau : Bardouville	172
Service en gérance Veolia Eau : Yville-sur-Seine (Bardouville)	173
<b>Services exploités par la Lyonnaise des Eaux</b>	<b>174</b>
Délégation de service public LDEF : Maromme Mélange	175
Délégation de service public LDEF : Maromme Usine de traitement	176
Délégation de service public LDEF : Déville lès Rouen	177
Délégation de service public LDEF : Sahurs	178
Délégation de service public LDEF : Saint Paër	179
Délégation de service public LDEF : Jumièges	180
Délégation de service public LDEF : Le Trait	181
<b>Services exploités par Veolia eau</b>	<b>182</b>
Délégation de service public Veolia Eau : Oissel	183
Délégation de service public Veolia Eau : St Léger du Bourg Denis	184
Délégation de service public Veolia Eau : Malaunay - Le Houlme	185
Délégation de service public Veolia Eau : Houpeville	186
Délégation de service public Veolia Eau : Malaunay - Le Houlme - Hénouville	187
Délégation de service public Veolia Eau : St Martin de Boscherville	188
Délégation de service public Veolia Eau : Duclair	189

## **Services exploités en Régie Directe**

## SYNTHESE 2011

CREA

### QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ROUEN LA JATTE

**Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Fontaine-sous-Préaux. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.**

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 132 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadéquats).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,9 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l a été constaté en chlortoluron et isoproturon

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 29,6 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant 1 mois de la norme de 0,1 µg/L pour le chlortoluron et l'isoproturon (pesticides). Néanmoins, les teneurs étant inférieures aux valeurs sanitaires de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé conformément aux avis de l'AFSSA du 8/6/2007 et du 7/02/2008. Une dérogation a été accordée par le Préfet le 16/01/2012 pour le chlortoluron et pour une durée de 3 ans durant laquelle la collectivité doit mettre en oeuvre des mesures de prévention auprès des utilisateurs de ces pesticides.**

## SYNTHESE 2011

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ROUEN GRAND MARE CHATELET SAINT-MARTIN-DU-VIVIER

**Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Darnétal. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.**

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 27 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,4 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 27,8 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ROUEN BAS DE VILLE

**Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Moulineaux, Darmetal et Fontaine-sous-Préaux. La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.**

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 131 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadéquats).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 21,8 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l a été constaté en chlortoluron et isoproturon

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 28,6 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant 1 mois de la norme de 0,1 µg/L pour le chlortoluron et l'isoproturon (pesticides). Néanmoins, les teneurs étant inférieures aux valeurs sanitaires de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé conformément aux avis de l'AFSSA du 8/06/2007 et du 7/02/2008. Une dérogation a été accordée par le Préfet le 16/01/2012 pour le chlortoluron et pour une durée de 3 ans durant laquelle la collectivité doit mettre en oeuvre des mesures de prévention auprès des utilisateurs de ces pesticides.**

## SYNTHESE 2011

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DARNETAL

**Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage de Darnétal .La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.**

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 25 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,3 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 29,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



## SYNTHESE 2011

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE GRAND QUEVILLY

**Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les forages de**

**Moulineaux .La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.**

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 66 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utilisez l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contactez la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 21,0 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 27,1 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

## SYNTHESE 2011

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE FONTAINE-SOUS-PREAUX

**Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Fontaine-sous-Préaux. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.**

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 29 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utilisez l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contactez la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,6 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l a été constaté en chlortoluron et isoproturon

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 29,6 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale** : Eau de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant 1 mois de la norme de 0,1 µg/L pour le chlortoluron et l'isoproturon (pesticides). Néanmoins, la teneur étant inférieure aux valeurs sanitaires de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé conformément aux avis de l'AFSSA du 8/6/2007 et du 7/02/2008. Une dérogation a été accordée par le Préfet le 16/01/2012 pour le chlortoluron pour une durée de 3 ans durant laquelle la collectivité doit mettre en oeuvre des mesures de prévention auprès des utilisateurs de ces pesticides.

## SYNTHESE 2011

CREA

### QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE PLATEAU EST FRANQUEVILLE

**Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Douville, de Radepont et des Longues Raies. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.**

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 63 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 20,8 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l a été constaté en métazachlore et diméthachlore

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 29,6 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant 1 mois de la norme de 0,1 µg/L pour le métazachlore et le diméthachlore (pesticide). Néanmoins, les teneurs étant inférieures aux valeurs sanitaires de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé conformément aux avis de l'AFSSA du 8/6/2007 et du 7/02/2008. Un suivi renforcé de ces paramètres a été mis en place. Des travaux de sécurisation doivent être entrepris.**



## SYNTHESE 2011

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE PLATEAU EST NEUVILLE

**Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage de Radepont. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.**

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 20 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 18,2 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 30,7 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST AUBIN EPINAY BS

**Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage de Saint-Aubin-Epinay Bas-Service. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.**

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 12 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadéquats).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 20,7 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 27,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

## SYNTHESE 2011

### CREA

#### QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST JACQUES/DARNETAL EPINAY HS

**Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage de Saint-Aubin-Epinay Haut-Service. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.**

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 14 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

## Régie Directe de Rouen : St Jacques-sur-Darnétal Epinay HS

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 16,3 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 25,6 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

## SYNTHESE 2011

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER

**Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage de Blainville Crevon .La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.**

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 22 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 35,0 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Des dépassements de la norme de 0,1 µg/l ont été constatés en déséthyl atrazine

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 32,5 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé des dépassements pendant 5 mois de la norme de 0,1 µg/L pour la déséthyl atrazine (pesticide). Néanmoins, les teneurs étant inférieures aux valeurs sanitaires de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé conformément aux avis de l'AFSSA du 8/6/2007 et du 7/02/2008. Une dérogation a été accordée par le Préfet en juin 2009 pour les triazines (pesticides) pour une durée de 3 ans, durant laquelle la collectivité devait mettre en oeuvre les études et travaux nécessaires à la résolution du problème. Une prolongation de cette dérogation est envisagée à partir de juin 2012 compte tenu de l'avancement des travaux.**

## SYNTHESE 2011

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE BANLIEUE SUD ROUEN

**Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les forages de la Chapelle à Saint-Étienne-du-Rouvray. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.**

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 184 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utilisez l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contactez la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 33,5 mg/l. Les teneurs en nitrates sont restées conformes à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 37,2 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale** : Eau de très bonne qualité bactériologique. En ce qui concerne la qualité chimique, un dépassement ponctuel de la limite de qualité a été mesuré pour les bromates et la turbidité et n'a pas été confirmé dans le cadre du suivi mis en place. De plus, des dépassements de la référence de qualité pour l'ammonium ont été mesurés du 11 au 26 avril 2001 en raison du dysfonctionnement partiel du traitement. Des suivis renforcés ont été mis en place pour ces paramètres.



## SYNTHESE 2011

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE GD COURONNE - MOULINEAUX

**Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Moulineaux. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.**

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 34 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique :** L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité :** Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates :** Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 20,9 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides :** Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor :** C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté :** La dureté moyenne est de 27,1 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb :** L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

## SYNTHESE 2011

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE MAISON BRULEE

**Cette zone de distribution est exploitée par la  
CREA et est alimentée par le forage des Varras.**

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 32 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 21,3 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 27,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

## QUALITÉ DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE LA BOUILLE BAS

**Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage du Val-Galopin. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.**

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 7 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utilisez l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contactez la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,2 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 25,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

## SYNTHESE 2011

### COMMUNAUTE D'AGGLO ELBEUF QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE CAUDEBEC-LES-ELBEUF

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages d'Orival. Le protocole de protection de ce(s) captage(s) est formalisé par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 31 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 11,0 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 26,9 F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

## SYNTHESE 2011

### COMMUNAUTE D'AGGLO ELBEUF QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ELBEUF BUQUET

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les forages des Varras et de la Neuville du Bosc. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 18 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 21,7 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 28,5 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



## SYNTHESE 2011

### COMMUNAUTE D'AGGLO ELBEUF QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ELBEUF EST

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages d'Orival. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 25 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 11,6 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 26,9 F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

## SYNTHESE 2011

### COMMUNAUTE D'AGGLO ELBEUF QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ELBEUF OUEST

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le forage les Ecameaux d'Elbeuf. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 35 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 19,6 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 29,8 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



## SYNTHESE 2011

### COMMUNAUTE D'AGGLO ELBEUF QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE FRENEUSE

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les forages de Saint-Etienne-du-Rouvray. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 47 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utilisez l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contactez la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 31,1 mg/l. Les teneurs en nitrates sont restées conformes à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 37,2 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



## SYNTHESE 2011

### COMMUNAUTE D'AGGLO ELBEUF QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ORIVAL

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages d'Orival et le captage d'Elbeuf les Ecameaux. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 25 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide.

Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 11,7 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 26,9 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale** : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



## SYNTHESE 2011

### COMMUNAUTE D'AGGLO ELBEUF QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST AUBIN LES ELBEUF

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les captages de Saint-Aubin-les-Elbeuf et d'Orival. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2010, 32 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 17,2 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 30,1 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

## SYNTHESE 2011

### COMMUNAUTE D'AGGLO ELBEUF QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST PIERRE LES ELBEUF

Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par les forages de L'Oison et la Fieffe de Saint-Pierre-les-Elbeuf. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 25 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide.

Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 19,1 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 32,6 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale** : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.



## SYNTHESE 2011

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE YAINVILLE

**Cette zone de distribution est exploitée par la CREA et est alimentée par le captage de Yainville. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.**

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 11 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 4,2 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 23,5 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

## SYNTHESE 2011

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ISNEAUVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par les captages de la Vallée du Cailly. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 22 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide.

Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 23,5 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 31,7 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

## SYNTHESE 2011

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE BARDOUVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage de Bardouville. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 23 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 16,4 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l a été constaté en déséthyl atrazine

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 32,4 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale** : Eau de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé un dépassement pendant 1 mois de la norme de 0,1 µg/L pour la déséthyl atrazine (pesticide). Néanmoins, la teneur étant inférieure aux valeurs sanitaires de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément aux avis de l'AFSSA du 8/6/2007 et du 7/02/2008. Une dérogation a été accordée par le Préfet le 8/10/2009 pour les triazines pour une durée de 3 ans, pendant laquelle la collectivité doit réaliser les études et les travaux nécessaires à la fiabilisation et la sécurisation de la distribution de son eau. La prolongation de cette dérogation devra être envisagée compte tenu de l'avancement du plan d'action.

## SYNTHESE 2011

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE YVILLE/SEINE

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage des Varras. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 3 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utilisez l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contactez la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 21,3 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 27,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



## **Services exploités par la Lyonnaise des Eaux**



## SYNTHESE 2011

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE MAROMME MELANGE

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par les captages de Maromme et de la Vallée du Caillly. La procédure de protection de ces captages est soit formalisée par arrêté préfectoral ou en cours.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 92 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide.

Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,0 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 31,7 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



## SYNTHESE 2011

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE MAROMME USINE DE TRAITEMENT

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par les captages de Maromme et de la Vallée du Cailly. La procédure de protection de ces captages est soit formalisée par arrêté préfectoral ou en cours.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 94 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 16,1 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 25,5 F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



## SYNTHESE 2011

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DEVILLE-LES-ROUEN

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par les captages de Maromme et de la Vallée du Caillly. La procédure de protection de ces captages est soit formalisée par arrêté préfectoral ou en cours.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 44 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide.

Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

## Délégation de service public LDEF : Déville lès Rouen

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 15,5 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 25,5 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

## SYNTHESE 2011

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE SAHURS

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par le captage de Val-de-la-Haye. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 18 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 23,0 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 30,0 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

## SYNTHESE 2011

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST PAER

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par le captage de Duclair. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 12 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utilisez l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contactez la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 25,6 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 30,5 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

## SYNTHESE 2011

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE JUMIEGES

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par le captage de Jumièges. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 14 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 38,8 mg/l. Les teneurs en nitrates sont restées conformes à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 32,5 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

## SYNTHESE 2011

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE LE TRAIT

Cette zone de distribution est exploitée par EAUX DE NORMANDIE et est alimentée par le captage du Trait. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 18 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 17,4 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 24,3 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



## **Services exploités par Veolia eau**



## SYNTHESE 2011

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE OISSEL

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par les forages de Oissel. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 29 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 22,2 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 31,0 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



## SYNTHESE 2011

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST LEGER BOURG DENIS

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage de Saint-Léger-du-Bourg-Denis. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 18 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 24,4 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 29,5 F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



## SYNTHESE 2011

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE MALAUNAY - LE HOULME

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par les captages Les Sondres et Les Anglais de Montville. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 39 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

## Délégation de service public Veolia Eau : Malaunay - Le Houleme

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 15,7 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 31,9 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé des dépassements de la norme de 10 µg/L pour la somme du tri et du tétrachloréthylène pendant 4 mois. Néanmoins, les teneurs étant inférieures aux valeurs sanitaires de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé conformément à l'avis de l'AFSSA de décembre 2006. Une dérogation a été accordée par le Préfet pour ce paramètre, pour une période de 3 ans jusque fin février 2014. Les travaux d'interconnexion avec la CREA devront être réalisés dans les délais les plus contraints. Il a été également constaté un dépassement ponctuel de la norme pour l'ammonium.**

## SYNTHESE 2011

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE HOUPEVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage les Anglais F1 de Montville. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 26 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

## Délégation de service public Veolia Eau : Houpeville

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 18,0 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 31,2 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale** : Eau de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé des dépassements de la norme de 10 µg/L pour la somme du tri et du tétrachloréthylène pendant 2 mois. Néanmoins, les teneurs étant inférieures aux valeurs sanitaires de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé conformément à l'avis de l'AFSSA de décembre 2006. Une dérogation a été accordée par le Préfet pour ce paramètre, pour une période de 3 ans jusque fin février 2014. Les travaux d'interconnexion avec la CREA devront être réalisés dans les délais les plus contraints.



## SYNTHESE 2011

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE HENOUVILLE CREA

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage d'Hénouville. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 12 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 17,3 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et très inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 28,2 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



## SYNTHESE 2011

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ST MARTIN BOSCHERVILLE

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage de Quevillon. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est à mener jusqu'à son terme.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 11 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utiliser l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contacter la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 25,9 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 26,7 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**



## SYNTHESE 2011

### CREA

## QUALITE DE L'EAU DE LA ZONE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DUCLAIR

Cette zone de distribution est exploitée par Véolia et est alimentée par le captage de Duclair. La procédure de protection de ce(s) captage(s) est formalisée par arrêté préfectoral.

Les contrôles sont effectués au niveau des captages, des installations de traitement et des réseaux de distribution. Les résultats sont affichés en mairie. L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de potabilité fixés par la réglementation. Dans chaque département le pôle Santé-Environnement de l'ARS en contrôle la qualité. Ces contrôles ne se substituent pas à la surveillance que la collectivité et l'exploitant sont tenus d'effectuer pour vérifier la qualité de l'eau qu'ils distribuent.

En 2011, 14 prélèvements de contrôle ont été effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### QUELQUES CONSEILS

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire. Pour la boisson, utilisez l'eau froide. Pour plus de renseignements ou anomalies, contactez la collectivité ou l'exploitant (cf. facture) ou l'ARS Pôle Santé-Environnement. En cas de présence d'un puits, d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau doit être écarté (vannes ou clapets inadaptés).

**Qualité bactériologique** : L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

**Turbidité** : Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.

Les valeurs sont conformes à la norme de 2 NFU.

**Nitrates** : Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole.

La valeur moyenne est de 25,5 mg/l. Les teneurs en nitrates sont peu élevées et inférieures à la norme de 50 mg/l.

**Pesticides** : Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0,1 µg/l et le seuil sanitaire est fixé conformément aux avis de l'AFSSA à une valeur supérieure (par exemple 2 µg/l pour les triazines et 30 µg/l pour le chlortoluron).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

**Fluor** : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.

Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.

**Dureté** : La dureté moyenne est de 30,7 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

**Plomb** : L'eau contrôlée au niveau des ressources exploitées ne contient pas de plomb. Cependant, des tuyaux en plomb lorsqu'ils existent, peuvent être une source de contamination de l'eau. Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations, il est conseillé, avant de la boire, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche.

**Appréciation générale : Eau de très bonne qualité bactériologique et chimique.**

## Annexe 3 : Régie directe de Rouen - Indice Linéaire de Réparation sur canalisation (ILR)

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Régie Directe de Rouen	Nbre de fuites réparées sur canalisation			Linéaire de canalisation en km			Indice Linéaire de Réparation : ILR		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Amfreville la Mivoie	2	4	1	18,67	18,93	19,41	0,11	0,21	0,05
Belbeuf	1	7	5	20,99	21,17	21,45	0,05	0,33	0,23
Bonsecours	9	10	4	36,42	36,91	35,92	0,25	0,27	0,11
Boos	5	3	0	41,45	41,73	42,14	0,12	0,07	0,00
Darnétal	6	10	5	39,00	42,86	40,26	0,15	0,23	0,12
Fontaine sous Préaux	0	0	2	8,59	8,59	8,59	0,00	0,00	0,23
Franqueville St Pierre	3	2	3	51,02	51,40	51,17	0,06	0,04	0,06
Gouy	1	2	0	11,99	12,04	11,36	0,08	0,17	0,00
Grand Couronne	9	11	7	67,09	73,19	68,00	0,13	0,15	0,10
Grand-Quevilly	4	9	10	134,00	142,19	140,31	0,03	0,06	0,07
La Bouille	1	1	1	8,32	8,55	8,55	0,12	0,12	0,12
La Neuville Chant d'Oisel	0	3	1	38,50	38,62	38,37	0,00	0,08	0,03
Le Mesnil Esnard	4	5	6	44,68	45,28	45,65	0,09	0,11	0,13
Les Authieux Port St O.	1	1	1	13,68	13,85	14,23	0,07	0,07	0,07
Montmain	1	0	0	12,30	12,39	12,39	0,08	0,00	0,00
Moulineaux	0	2	1	9,21	10,39	9,19	0,00	0,19	0,11
Petit Couronne	6	1	2	48,13	55,61	54,15	0,12	0,02	0,04
Petit Quevilly	9	6	8	75,89	78,72	77,55	0,12	0,08	0,10
Pont Saint Pierre	0	0	0	5,84	5,84	5,84	0,00	0,00	0,00
Quèvreville la Poterie	0	0	0	11,83	11,88	12,02	0,00	0,00	0,00
Radepont	0	1	0	2,12	2,12	2,12	0,00	0,47	0,00
Roncherolles sur le V.	1	2	1	14,73	14,05	14,03	0,07	0,14	0,07
ROUEN	62	106	67	367,50	363,39	372,90	0,17	0,29	0,18
Sotteville lès Rouen	17	13	9	126,60	128,36	129,44	0,13	0,10	0,07
St Aubin Celloville	3	0	1	13,43	13,51	13,52	0,22	0,00	0,07
St Aubin Epinay	0	0	0	15,82	15,90	15,90	0,00	0,00	0,00
St Etienne du Rouvray	10	17	11	152,86	154,17	156,37	0,07	0,11	0,07
St Jacques sur Darnétal	2	5	2	34,44	34,89	36,17	0,06	0,14	0,06
St Martin du Vivier	3	0	0	17,29	17,29	17,29	0,17	0,00	0,00
Ymare	1	1	1	8,38	8,43	8,42	0,12	0,12	0,12
<b>TOTAL</b>	<b>161</b>	<b>222</b>	<b>149</b>	<b>1 450,75</b>	<b>1 482,24</b>	<b>1 482,72</b>	<b>0,11</b>	<b>0,15</b>	<b>0,10</b>



## Annexe 4 : Régie directe de Rouen - Indice de Réparation sur branchement (IRb)

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Régie Directe de Rouen	Nbre de fuites réparées sur branchement			Nombre de branchements			Indice de Réparation de branchement : IRb		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Amfreville la Mivoie	9	4	1	1 231	1 233	1 236	0,73	0,32	0,08
Belbeuf	4	6	2	714	722	729	0,56	0,83	0,27
Bonsecours	22	18	9	1 825	1 826	1 832	1,21	0,99	0,49
Boos	9	5	1	1 173	1 179	1 194	0,77	0,42	0,08
Darnétal	5	6	6	3 580	3 580	3 581	0,14	0,17	0,17
Fontaine sous Préaux	0	0	0	223	226	228	0,00	0,00	0,00
Franqueville St Pierre	6	6	7	1 783	1 799	1 803	0,34	0,33	0,39
Gouy	1	1	1	243	244	246	0,41	0,41	0,41
Grand Couronne	5	13	13	2 627	2 640	2 653	0,19	0,49	0,49
Grand-Quevilly	29	31	44	3 702	3 692	3 685	0,78	0,84	1,19
La Bouille	1	5	0	360	361	361	0,28	1,39	0,00
La Neuville Chant d'Oisel	0	1	0	649	659	664	0,00	0,15	0,00
Le Mesnil Esnard	3	7	5	2 244	2 250	2 261	0,13	0,31	0,22
Les Authieux Port St O.	8	0	0	411	411	416	1,95	0,00	0,00
Montmain	1	0	0	426	432	434	0,23	0,00	0,00
Moulineaux	2	2	3	170	170	171	1,18	1,18	1,75
Petit Couronne	5	5	1	2 125	2 128	2 129	0,24	0,23	0,05
Petit Quevilly	20	9	14	4 464	4 487	4 507	0,45	0,20	0,31
Pont Saint Pierre	0	0	2	0	0	0			
Quèvreville la Poterie	1	0	1	295	298	300	0,34	0,00	0,33
Radepont	0	0	0	0	0	0			
Roncherolles sur le V.	11	2	3	452	453	455	2,43	0,44	0,66
ROUEN	82	102	93	19 388	19 368	19 372	0,42	0,53	0,48
Sotteville lès Rouen	44	29	51	7 932	7 945	7 973	0,55	0,37	0,64
St Aubin Celloville	1	0	0	349	351	355	0,29	0,00	0,00
St Aubin Epinay	1	3	1	304	308	310	0,33	0,97	0,32
St Etienne du Rouvray	35	14	37	6 972	6 991	7 060	0,50	0,20	0,52
St Jacques sur Darnétal	0	8	4	990	995	1 003	0,00	0,80	0,40
St Martin du Vivier	5	1	3	744	745	746	0,67	0,13	0,40
Ymare	1	0	0	369	373	374	0,27	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>311</b>	<b>278</b>	<b>300</b>	<b>65 745</b>	<b>65 866</b>	<b>66 078</b>	<b>0,47</b>	<b>0,42</b>	<b>0,45</b>

## Annexe 5 : Répartition des abonnés et des volumes facturés aux abonnés domestiques et non domestiques en 2011

Répartition des abonnés				Répartition des volumes facturés (en m <sup>3</sup> )			
Année 2011	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2011	Année 2011	aux abonnés Domestiques	aux abonnés Non Domestiques	TOTAL 2011
Amfreville la Mivoie	1 295	1	1 296	Amfreville la Mivoie	119 200	56	119 256
Belbeuf	824		824	Belbeuf	92 807		92 807
Bonsecours	2 470	3	2 473	Bonsecours	276 915	5 620	282 535
Boos	1 351		1 351	Boos	123 086		123 086
Darnétal	3 859	3	3 862	Darnétal	403 794	221	404 015
Fontaine sous Préaux	207		207	Fontaine sous Préaux	23 683		23 683
Franqueville St Pierre	2 448		2 448	Franqueville St Pierre	271 102		271 102
Gouy	306		306	Gouy	35 036		35 036
Grand Couronne	4 192	6	4 198	Grand Couronne	505 378	56 333	561 711
Grand-Quevilly	11 927		11 927	Grand-Quevilly	1 368 133		1 368 133
La Bouille	336		336	La Bouille	43 535		43 535
La Neuville Chant d'Oisel	842		842	La Neuville Chant d'Oisel	102 292		102 292
Le Mesnil Esnard	3 100	1	3 101	Le Mesnil Esnard	320 429	955	321 384
Les Authieux Port St O.	485		485	Les Authieux Port St O.	56 722		56 722
Montmain	524		524	Montmain	61 580		61 580
Moulineaux	406	1	407	Moulineaux	35 608	4 861	40 469
Petit Couronne	3 943	5	3 948	Petit Couronne	510 054	1 090	511 144
Petit Quevilly	7 249	10	7 259	Petit Quevilly	1 019 003	24 865	1 043 868
Quévreville la Poterie	379		379	Quévreville la Poterie	43 172		43 172
Roncherolles sur le V.	449		449	Roncherolles sur le V.	44 953		44 953
ROUEN	30 129	29	30 158	ROUEN	6 458 504	29 649	6 488 153
Sotteville lès Rouen	11 322	24	11 346	Sotteville lès Rouen	1 329 437	354 075	1 683 512
St Aubin Celloville	360		360	St Aubin Celloville	39 510		39 510
St Aubin Epinay	415		415	St Aubin Epinay	51 079		51 079
St Etienne du Rouvray	11 140	19	11 159	St Etienne du Rouvray	1 481 955	53 121	1 535 076
St Jacques sur Darnétal	1 113	1	1 114	St Jacques sur Darnétal	121 849	8 849	130 698
St Martin du Vivier	662		662	St Martin du Vivier	85 817		85 817
Ymare	439	1	440	Ymare	60 681	187	60 868
<b>TOTAL</b>	<b>102 172</b>	<b>104</b>	<b>102 276</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 085 314</b>	<b>539 882</b>	<b>15 625 196</b>

**La CREA**

**DELIBERATION**



**Réunion du Bureau**

**du**

**30 janvier 2012**

**Services publics aux usagers**

**Eau et assainissement**

**Eau**

**Adoption du programme d'eau potable**

**Année 2012**

**Lancement des consultations appropriées**

**Signature des marchés de travaux correspondants**

**Demande de subventions**

**Autorisations**

Le coût du programme de travaux de l'année 2012, joint en annexe, est estimé à 13 377 250 € HT pour les 71 communes de la CREA.

Il comprend des opérations :

- o de renouvellement du réseau et de sécurisation de la distribution pour un montant de 7 215 000 € HT,
- o de remplacement de branchements en plomb pour un montant de 2 700 000 € HT,
- o de gros entretien-renouvellement pour un montant de 764 250 € HT,
- o de travaux de génie civil sur des stations et réservoirs pour un montant de 2 005 000 € HT,
- o de travaux sur les unités de production d'eau potable dans le cadre de mesures réglementaires pour un montant de 265 000 € HT,
- o d'études préalables avant travaux pour un montant de 428 000 € HT.

S'agissant des travaux d'extension et de renouvellement des réseaux d'adduction et de distribution, ils seront réalisés par le groupement – SADE – SOGEA – SPIE Batignolles titulaire de marché à bons de commande.

Pour ce qui concerne le Pôle de Rouen de la régie de l'eau et de l'assainissement, les travaux de remplacement de branchements en plomb seront réalisés par l'entreprise NFEE, titulaire d'un marché à bons de commande n° 0861 et par la société Eaux de Normandie, titulaire d'un marché de prestation de service.

Pour les opérations de gros entretien-renouvellement, les travaux sur les ouvrages de stockage d'eau et sur les unités d'eau potable ainsi que les études, il est nécessaire de procéder au lancement de consultations selon les dispositions prévues au Code des Marchés Publics et conformément au programme de travaux joint.

Ce programme comprend des opérations susceptibles de bénéficier de subventions de la part du Département de Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Le Quorum constaté,

Le Bureau de la CREA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les statuts de la CREA, notamment l'article 5.2.3,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement en date du 5 janvier 2012,

Vu la délibération du Conseil du 28 mars 2011 donnant délégation au Bureau,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marie MASSON, Vice-Président chargé de l'Eau,

Après en avoir délibéré,

#### **Considérant :**

↳ qu'il convient d'adopter le programme de travaux correspondant et de lancer les consultations appropriées selon les dispositions du Code des Marchés Publics,

↳ que les travaux du programme 2012 sont susceptibles d'être subventionnés,

#### **Décide :**

» d'adopter le programme de travaux joint en annexe de la Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement sur la base d'une dépense prévisionnelle de 13 377 250 € HT, sous réserve de l'adoption des crédits correspondants au budget de 2012,

» d'autoriser le lancement de consultations appropriées conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,



» d'habiliter le Président à signer le ou les marché (s) à intervenir ainsi que tout document s'y rapportant et nécessaire à son exécution,

et

» d'autoriser le Président à solliciter auprès du Département de Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie les subventions auxquelles la CREA pourrait prétendre.

La dépense en résultant sera imputée sur les chapitres 21 et 23 et la recette qui en résulte sera inscrite au chapitre 13 du budget Principal de la Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement de la CREA, sous réserve de l'adoption du budget 2012.

Il reste que pour respecter les prescriptions de l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision au Conseil lors de sa prochaine réunion.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
LE PRÉSIDENT

Pour le Président, par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Roland MARUT

La CREA



Le président de la CREA peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 43 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site internet.

**Programme de travaux sur le territoire de la CREA en 2012**

<b>I- EXTENSION ET RENFORCEMENT DES RESEAUX D'ADDUCTION ET DISTRIBUTION</b>			
<b>Pôle</b>	<b>Objet</b>	<b>Localisation</b>	<b>Montant € HT</b>
Pôle de Rouen	Renouvellement du réseau	communes de la Régie ex-CAR	5 473 000 €
Pôle de Rouen	Sécurisation de l'alimentation en eau potable	Pompage du réservoir Ste. Marie vers La Jatte	100 000 €
		Interconnexion alimentation Houpeville Ventelette	500 000 €
		Régulation Ste Venise - régulation BP Maromme - Pression Sotteville	72 000 €
PP Le Trait Yainville	Renouvellement du réseau	Le Trait	46 000 €
PP Le Trait Yainville	Renouvellement du réseau	Yainville	84 000 €
PP Elbeuf	Renouvellement du réseau	communes situées sur le périmètre du PP d'Elbeuf	220 000 €
PP Elbeuf	Conduite refoulement	La Londe	500 000 €
PP Elbeuf	Travaux divers	communes situées sur le périmètre du PP d'Elbeuf	220 000 €
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>7 215 000 €</b>

<b>II- REMPLACEMENT DE BRANCHEMENTS EN PLOMB</b>			
<b>Pôle</b>	<b>Objet</b>	<b>Localisation</b>	<b>Montant € HT</b>
Pôle de Rouen	Branchements plomb	communes de la Régie ex-CAR	2 600 000 €
PP Elbeuf	Branchements plomb	communes situées sur le périmètre du PP d'Elbeuf	100 000 €
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>2 700 000 €</b>

<b>III- GROS ENTRETIEN &amp; RENOUVELLEMENT ELECTROMECHANIQUE - STATIONS - RESEAUX et DIVERS</b>			
<b>Pôle</b>	<b>Objet</b>	<b>Localisation</b>	<b>Montant € HT</b>
Pôle de Rouen	Diagnostic permanent du réseau de distribution	Equiper de débitmètres et de mesures de niveaux les réservoirs	351 000 €
Pôle de Rouen	Dispositifs de sécurité des personnes	Dans stations de production, de pompage et réservoirs	33 250 €
Pôle de Rouen	Sécurité anti-intrusion et télégestion	Maromme et autres besoins résultants de la démarche OIV	100 000 €
PP Duclair	Renouvellement du réseau	communes situées sur le périmètre du PP de Duclair	150 000 €
PP Duclair	Création d'un surpresseur	Réservoir des Maupas	30 000 €
PP Elbeuf	Achat de ballons anti bélièr	communes situées sur le périmètre du PP d'Elbeuf	50 000 €
PP Elbeuf	Renouvellement pompes pour appareils de traitement et d'analyse	communes situées sur le périmètre du PP d'Elbeuf	20 000 €
PP Elbeuf	achat de débitmètres et appareils de régulation	communes situées sur le périmètre du PP d'Elbeuf	30 000 €
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>764 250 €</b>

<b>IV OUVRAGES DE STOCKAGE D'EAU - CONSTRUCTION OU GC</b>			
<b>Pôle</b>	<b>Objet</b>	<b>Localisation</b>	<b>Montant € HT</b>
Pôle de Rouen	Sécurisation de la distribution	Création d'un réservoir sur le secteur EST (Vaubeuges)	800 000 €
Pôle de Rouen	Investigations et travaux génie civil conservatoires	Expertises et travaux (Châtelet, St Jacques, Leon Salva,...)	115 000 €
Pôle de Rouen	Reprise GC sur les réservoirs	Reprises GC Fries, La Règle, St Jacques, Bastié, filets pigeons Leon Salva, côte d'Ernemont	285 000 €
Pôle de Rouen	Reprise GC sur usine de production	Reprises divers GC sur la station de Roncherolles	30 000 €
Pôle de Rouen		Reprises divers GC sur les stations	10 000 €
Pôle de Rouen		Galerie des filtres chapelle	70 000 €
Pôle de Rouen		Planchers de filtre Chapelle	50 000 €
PP Duclair	Sécurisation tranche 1 du réservoir	Bardouville	400 000 €
PP Duclair	Aménagements d'ouvrages	communes situées sur le périmètre du PP de Duclair	35 000 €
PP Elbeuf	Travaux accessibilité	local Grandin Noury	50 000 €
PP Elbeuf	Travaux renouvellement des stations de pompage	Caudebec	30 000 €
PP Elbeuf	Travaux de vanage	communes situées sur le périmètre du PP d'Elbeuf	100 000 €
Pôle de Rouen	Démolition de réservoir et désaffectations d'ouvrages	St Aubin Epinay	30 000 €
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>2 005 000 €</b>

V-UNITES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE - MESURES REGLEMENTAIRES			
Pôle	Objet	Localisation	Montant € HT
Pôle de Rouen	Travaux de protection des ressources	Travaux pour protéger le PPI des forages dont Maromme	50 000 €
PP Duclair	Travaux protection du captage	Quevillon	35 000 €
PP Elbeuf	Etude bassin versant des Ecameaux		40 000 €
PP Elbeuf	Etude bassin versant du Nouveau Monde		40 000 €
PP Elbeuf	Travaux de mise aux normes de sécurisation des sites	communes situées sur le périmètre du PP d'Elbeuf	100 000 €
		<b>SOUS TOTAL</b>	<b>265 000 €</b>

VI-ETUDES - Assistance à Maitrise d'ouvrage			
Pôle	Objet	Localisation	Montant € HT
Pôle de Rouen	Maîtrise d'œuvre externalisée	Etudes et suivi pour renouvellement de canalisation: une partie des missions PRO et EXE	120 000 €
Pôle de Rouen		Alimentation secteur Est par Chapelle: 8 Km. de canalisation Ø 500mm. et passage sous fluvial	150 000 €
Pôle de Rouen	Etude de vulnérabilité du service	communes de la régie ex-CAR	48 000 €
PP Duclair	Etude diagnostic des réseaux d'eau potable	communes situées sur le périmètre du PP de Duclair	60 000 €
PP Elbeuf	Etude nouveaux gisements	Saint Pierre - Freneuse	50 000 €
		<b>SOUS TOTAL</b>	<b>428 000 €</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 377 250 €</b>
----------------------	---------------------

## **Annexe 7 : Glossaire**

### **Définitions précisées dans la circulaire du 28 avril 2008**

#### **1. Parties prenantes**

##### **Autorité organisatrice**

Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte...) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

##### **Opérateur (ou exploitant ou gestionnaire ou service gestionnaire)**

Service ou organisme dépendant de l'autorité organisatrice (cas de la gestion internalisée) ou autre organisme (cas de la gestion externalisée) désigné par l'autorité organisatrice, pour assurer tout ou partie des tâches de gestion du service public de l'eau ou de l'assainissement<sup>1</sup>.

##### **Habitant**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

##### **Habitant desservi**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

##### **Abonné (ou usager ou client)**

Personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement<sup>2</sup>. L'abonné est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation) etc..

L'abonné perd sa qualité d'abonné lorsque le service est stoppé, quelque soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).

##### **Abonné domestique ou assimilé**

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

##### **Abonnement**

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service<sup>3</sup>. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement autonome).

#### **2. Service, missions du service, réclamation**

##### **2.1 Service**

###### **Service**

Au sens du présent document, on entend par « service » le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées peuvent être pour un service d'eau potable la production, le transfert et la distribution et pour un service d'assainissement la collecte, le transport, la dépollution et le cas échéant l'assainissement non collectif. A ces missions s'ajoute en général la gestion des abonnés.

##### **2.2 Missions du service de l'eau**

###### **Mission de production**

La mission de production consiste à assurer la mise à disposition d'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre ou non le captage, l'adduction de l'eau brute, le pompage en sortie d'usine. La conduite de transfert jusqu'au réservoir situé en dehors des limites de l'usine et ce même réservoir font partie de la distribution.

<sup>1</sup> Inspiré de la norme NF P 15-900-1 de juillet 2000: Services publics locaux. Lignes directrices pour les activités de service de l'alimentation en eau potable et dans l'assainissement. Partie 1 : Service à l'utilisateur - Définition 18.

<sup>2</sup> Inspiré de la norme NF PI 5-900-1 (définitions 33 et 34)

<sup>3</sup> Norme NF PI 5-900-1 (définition 8)



### **Mission de transfert**

La mission de transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'à des points de livraison de ventes en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

### **Mission de distribution**

La mission de distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

## **2.3 Missions du service de l'assainissement collectif**

### **Mission de dépollution**

La mission de dépollution consiste à assurer le traitement des eaux usées et unitaires en vue de leur rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation. Elle peut comprendre ou non le pompage en sortie d'usine et le rejet lui-même. Les ouvrages situés à l'amont de l'entrée de l'usine de dépollution et de son by-pass font partie de la mission de transport.

### **Mission de transport**

La mission de transport consiste à assurer le transport des eaux usées et unitaires depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à des usines de dépollution ou à des points de livraison à un autre service. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

### **Mission de collecte**

La mission de collecte consiste à collecter les eaux usées et unitaires au droit des branchements des abonnés et à les acheminer jusqu'aux réseaux de transport ou aux usines de dépollution. Cette mission peut inclure une mission de transport.

## **2.4 Réclamation**

### **Réclamation**

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, duquel une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue<sup>4</sup>.

## **3. Définitions techniques**

### **3.1 Service de l'eau**

#### **Réseau de desserte**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

#### **Réseau de distribution**

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements<sup>5</sup>.

#### **Volume produit<sup>6</sup>**

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

#### **Volume acheté en gros (ou achetés à d'autres services d'eau potable)**

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé<sup>7</sup>.

#### **Volume vendu en gros (ou vendus à d'autres services d'eau potable)**

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté<sup>7</sup>.

4 Définition 3.2 de la norme ISO 10002 : 2004 de juillet 2004. Management de la qualité. Satisfaction des clients.

Lignes directrices pour le traitement des réclamations dans les organismes.

5 Il s'agit donc de la même définition que celle de l'ASTEE dans la revue Techniques Sciences Méthodes n° 4bis-90 d'avril 1990 : Rendement des réseaux d'eau potable - Définition des termes utilisés.

6 Définition de l'ASTEE. Techniques Sciences Méthodes n° 4bis -90 d'avril 1990 : Rendement des réseaux d'eau potable - Définition des termes utilisés.

7 Le volume importé et le volume exporté sont également définis par l'ASTEE

8 Ces définitions correspondent aux définitions du SANDRE : Echanges DDASS - Distributeurs Version 0.4 du 07/02/2006

### Volume mis en distribution<sup>6</sup>

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

### Volume comptabilisé<sup>6</sup>

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés.

### Volume de service du réseau<sup>6</sup>

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

### Volume consommateurs sans comptage<sup>6</sup>

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

### Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

### Prélèvement

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires).

### Echantillon<sup>8</sup>

Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

## 3.2 Service de l'eau : correspondance des définitions avec la terminologie de l'IWA

L'International Water Association présente dans son document « Performance Indicators for Water Supply Services - Opérations & Maintenance Specialist Group » un tableau permettant de faire un bilan des volumes d'eau sur un service. La correspondance entre la terminologie de l'IWA et celle de l'ASTEE (reprise en grande partie au § 3.1) figure dans le tableau suivant, qui est le bilan des volumes tel que vu par l'IWA :

System input volume / Volume produit (1) + Volume acheté en gros (3) + Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1)	Authorised Consumption / Volume consommé autorisé (2) + Volume vendu en gros (4)	Billed authorised consumption / Volume consommé autorisé (2) (partie facturée) + Volume vendu en gros (4)	Billed metered consumption (included water exported) / Volume comptabilisé (1) (partie facturée) + Volume vendu en gros (4)	Revenue water / Volume facturé (1)
		Unbilled authorised consumption / Volume consommé autorisé (2) (partie non facturée)	Billed unmetered consumption / Volume consommateurs sans comptage (1) (partie facturée)	Non revenue water / Volume non facturé
	Waterlosses / Volume de pertes (5)	Apparent losses / Pertes apparentes	Unauthorised consumption / Volume détourné (1)	
			Metering inaccuracies / Volume défaut de comptage (1)	
		Real losses / Pertes réelles	Real losses on raw water mains and at the treatment works (if applicable) / Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1)	
			Leakage on transmission and/or distribution mains / Volume des fuites (1) (pour la part due aux conduites de transfert et de distribution)	
		Leakage and overflows at transmission and/or distribution tanks / Volume gaspillé (1) (pour la part due aux débordements de réservoirs) + Volume de fuites (1) (pour la part due aux fuites de réservoirs)		
		Leakage on service connections up to the measurement point / Volume des fuites (1) (pour la part due aux branchements jusqu'aux compteurs)		

- (1) défini par l'ASTEE
- (2) défini dans le présent document
- (3) strictement égal au volume importé défini par l'ASTEE
- (4) strictement égal au volume exporté défini par l'ASTEE
- (5) volume des pertes en distribution de l'ASTEE si le périmètre considéré est le système de transport et de distribution, c'est-à-dire hors adduction et production

On a les égalités suivantes :

Volume consommé autorisé IWA = volume consommé autorisé (défini dans le présent document) + volume vendus en gros (exporté)

Volume consommé total = volume consommé autorisé IWA + volume détourné + volume défaut de comptage

### **3.3 Service de l'assainissement collectif**

#### **Réseau de collecte des eaux usées**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques<sup>9</sup>.

#### **Station d'épuration (ou usine de dépollution)**

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

#### **Inondation**

L'eau pluviale ne peut être évacuée par le réseau car les bouches d'engouffrement sont obstruées totalement ou partiellement (le réseau en lui-même n'est pas saturé) ; en période de crue de cours d'eau, l'eau inonde la chaussée suite à un défaut d'étanchéité des déversoirs d'orage.

#### **Débordement**

L'eau n'est pas évacuée par le réseau soit par manque de capacité hydraulique (y compris pompage, notamment en période de crue), soit suite à une obstruction partielle ou totale de canalisations de collecte ou de transport (les ouvrages d'engouffrement ne sont pas en cause).

#### **Infiltrations**

L'eau s'infiltré dans les locaux des usagers par le sol ou les murs en sous-sol.

#### **Refolement**

Retour d'eau du réseau public vers les locaux de l'utilisateur par l'intermédiaire de son branchement. Cela se produit lorsque le branchement n'est pas équipé d'un dispositif anti-refoulement (clapet, pompage) et que la pression (ou niveau d'eau) est élevée dans le réseau public.

<sup>9</sup> Il est courant de parler de « réseau de collecte hors branchements » pour ne désigner que les canalisations de collecte, de transport et les ouvrages et équipements hydrauliques.





**La Communauté de l'agglomération  
Rouen-Elbeuf-Austreberthe**  
14 bis avenue Pasteur BP 589  
76006 Rouen Cedex 1  
Tél. 02 35 52 68 10 - Fax 02 35 52 68 59

[www.la-crea.fr](http://www.la-crea.fr)

**allo**  **communauté**  
LE NUMÉRO VERT DE LA CREA • 7J/7 • 24H/24  
**0 800 021 021**